

"Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D 212-6 du code forestier"

Aménagement forestier

Forêt communale d'AUXONNE

Départements : Côte d'Or
Jura

2014 - 2033

Surface cadastrale : 1432,4743 ha
Surface retenue pour la gestion : 1432,47 ha

Altitudes extrêmes : 182 m – 210 m

Révision d'aménagement

SRA : Bourgogne



Certifié ISO 9001 et ISO 14001



SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	1
<u>TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN</u>	<u>5</u>
1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT	5
1.1.1 DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT	5
1.1.2 FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS.....	5
1.1.3 LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES ET MENACES.....	7
1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS	9
1.2.1 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL	9
A - Topographie et hydrographie	9
B - Conditions stationnelles	9
1.2.2 DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS	12
A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt.....	12
B - Etat du renouvellement.....	17
C - Inventaires réalisés	17
1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET	21
1.3.1 PRODUCTION LIGNEUSE	21
A - Volumes de bois produits.....	21
B - Desserte forestière.....	22
1.3.2 FONCTION ECOLOGIQUE	23
1.3.3 FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU)	26
A - Accueil et paysages.....	26
B - Ressource en eau potable	27
1.3.4 PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	28
<u>TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS..</u>	<u>29</u>
2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION	29
2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE	30
2.2.1 TRAITEMENTS RETENUS	30
2.2.2 ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE.....	31
2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT	32
2.3.1 FUTAIE REGULIERE ET FUTAIE PAR PARQUETS : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT.....	32
2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION.....	33
2.4.1 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION SURFACIQUES.....	33
A - Constitution des groupes d'aménagement	33
B - Constitution de divisions	35
2.4.2 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION LINEAIRES	35
2.4.3 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION PONCTUELLES.....	35
2.5 PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PERIODE 2014 - 2033.....	36
2.5.1 PROGRAMME D' ACTIONS FONCIER - CONCESSIONS.....	36
2.5.2 PROGRAMME D' ACTIONS PRODUCTION LIGNEUSE	37
A - Documents de référence à appliquer	37
B - Coupes.....	37
C - Desserte.....	46
D – Travaux sylvicoles.....	46
2.5.3 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTION ECOLOGIQUE	47
A - Biodiversité courante	47
B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles).....	49
2.5.4 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET	50
A - Accueil et paysage	50
B - Ressource en eau potable	50
C – Chasse – Pêche	50
D - Pastoralisme	51
E – Affouage et droits d'usage	51
F - Richesses culturelles.....	52
2.5.5 PROGRAMME D' ACTIONS PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	52
2.5.6 PROGRAMME D' ACTIONS MENACES PESANT SUR LA FORET.....	52
A – Incendies de forêts.....	52
B – Déséquilibre sylvo-cynégétique.....	53
C – Crises sanitaires	53
D - Tassement des sols.....	54
2.5.7 PROGRAMME D' ACTIONS ACTIONS DIVERSES	54

Aménagement de la forêt communale d'Auxonne 2014 – 2033

A – Certification PEFC	54
B – Autres actions	54
2.5.8 ANALYSE NATURA 2000 ET COMPATIBILITE DE L'AMENAGEMENT AVEC LE DOCOB.....	54
2.5.9 COMPATIBILITE AVEC LES AUTRES REGLEMENTATIONS VISEES PAR LES ARTICLES L. 122-7 (§ 2°) ET L. 122-8 DU CODE FORESTIER	54

TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI 55

3.1 RECAPITULATIFS	55
A – VOLUMES DE BOIS A RECOLTER	55
B – ESTIMATION DE LA RECETTE ANNUELLE DE BOIS	57
C – RECETTES – DEPENSES – RECAPITULATIF GLOBAL ANNUEL.....	58
3.2 INDICATEURS DE SUIVI DE L'AMENAGEMENT.....	60

ANNEXES..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE D'AUXONNE

Le contexte

La forêt communale d'Auxonne est située en plaine de Saône, sur la rive gauche de la Saône. La forêt est constituée d'un massif de 1384 ha sur les moyennes terrasses de la Saône et d'un massif de 48 ha sur les basses terrasses de cette rivière.

Le climat est favorable à la forêt à base de feuillus sociaux (Chêne sessile, Hêtre et autres feuillus précieux). Les conditions stationnelles sont très favorables à la production de bois de qualité. Les sols sont toutefois très sensibles au tassement.

Les enjeux

Le niveau d'**enjeu de production ligneuse** est fort pour la totalité des peuplements forestiers. Ils sont composés :

- de taillis-sous-futaie (TSF) de Chêne pédonculé en conversion sur 705 ha, vieillissants, dominés par les gros bois ou les très gros bois, peu riches (en moyenne 10 m²/ha de surface terrière). Ces peuplements ont une durée de survie comprise entre 20 et 60 ans. Ils occupent environ la moitié de la surface boisée ;

- des jeunes peuplements de Chêne pédonculé (principalement) sur 698 ha, issus des transformations entreprises depuis 1960. Ces futaies sont complètes, homogènes et ont une croissance vigoureuse. Leur conformation n'est toutefois pas toujours satisfaisante : pour espérer produire du bois de qualité, il sera nécessaire dans ce cas, de déroger au rythme d'éclaircies des jeunes futaies préconisé par le "guide des chênaies continentales" ;

Quelques taillis simples d'Aulne (dans les zones humides) ou de Robinier, seront traités différemment, en fonction des enjeux (écologique pour l'Aulne et économique pour le Robinier) qu'ils représentent. Ils couvrent 3% de la surface.

Quelques plantations résineuses (de Douglas et d'Epicéa) assurent un relais de production sur 3% de la surface.

La diversité des habitats est faible. Il n'y a pas de statut ou de zonage de protection particuliers. L'**enjeu écologique** de cette forêt est donc qualifié "d'ordinaire". Toutefois, la présence de plus de 120 mares intra forestières, d'aulnaies et de peuplements dominés par les très gros bois (riches en micro habitats), confère à cette forêt une valeur patrimoniale certaine.

L'enjeu de la **fonction sociale** est de niveau local. L'intérêt des auxonnais pour la forêt est cependant à noter : la fréquentation des promeneurs est régulière et la demande de bois de feu est forte. La forêt d'Auxonne procure environ 2500 à 3000 m³/an de bois de feu répartis entre 350 et 420 affouagistes !

Les choix

L'aménagement aura une durée de 20 ans.

La conversion en futaie régulière de chêne sera poursuivie. Le Chêne sessile constituera à terme l'essence principale objectif. Un relais de production sera mis en place sur plusieurs parcelles avec des essences transitoires (Douglas, Robinier) déjà présentes sur la forêt.

Les régénérations seront réalisées :

- par plantation de Chêne sessile (sur 16 parcelles), de Douglas (4 parcelles) et de Peuplier (2 parcelles) ;
- par conversion directe de taillis de Robinier (4 parcelles) ;
- par régénération naturelle de Chêne sessile (2 parcelles).

L'effort de renouvellement portera sur les taillis-sous-futaie. Ces peuplements étant tous mûrs, l'état sanitaire des peuplements a été déterminant lors de la composition du groupe de régénération. La prise en compte des durées de survie a conduit à constituer un groupe de régénération de 248 ha, plus vaste que la surface d'équilibre (200 ha). L'objectif à atteindre est le renouvellement de l'ensemble des TSF vieillissants au cours des 3 périodes d'aménagement à venir. Ce choix respecte les objectifs de gestion durable tout en étant supportable pour les finances du propriétaire.

La sylviculture des jeunes futaies de Chêne pédonculé sera particulièrement dynamique pour limiter les risques de dépérissement qui pourraient survenir suite au réchauffement climatique. Toutefois les jeunes futaies en manque d'élagage naturel verront leur phase de compression volontairement prolongée. L'âge de leur première éclaircie sera ainsi décalé de 8 à 10 ans.

Les aulnaies seront préservées soit par à un classement en évolution naturelle, soit par une absence d'intervention lors des coupes ou des travaux.

Deux parcelles de TSF seront par ailleurs classées en îlots de vieillissement (soit 2% de la surface).

Les actions

Diverses actions permettront une préservation optimale de la biodiversité, notamment :

- la création d'îlots de vieux bois (îlots de vieillissement) ;
- le classement en évolution naturelle sans sylviculture des aulnaies.

Egalement à l'échelle de la forêt, les mesures suivantes seront prises en faveur de la biodiversité :

- le maintien d'arbres morts ou à cavités ;
- la préservation des milieux humides : toutes les mares seront préservées lors des exploitations ou des travaux ;
- le respect de consignes spécifiques pour les travaux forestiers, destinées à favoriser le mélange d'essences et préserver la richesse entomologique ;
- le respect des sols lors des exploitations et des travaux, par l'ouverture systématique de cloisonnements d'exploitation et par l'adoption de techniques et d'engins de travail limitant le tassement ;
- une vigilance permanente sur l'évolution des populations de gibier et sur la réalisation du plan de chasse ;

Ces actions sont compatibles avec la mise en œuvre d'un programme d'éclaircies, ambitieux (1560 ha à parcourir en 20 ans) et conforme aux préconisations du guide "chênes" ;

La sylviculture sera en outre adaptée à l'état du capital sur pied (gage des revenus futurs) : les coupes de préparation espacées de 15 ans auront un caractère sanitaire strict et devront contrôler le sous-étage. La récolte du taillis sera partielle. Ce furetage permettra de préserver la qualité des grumes de chêne. On veillera à conserver suffisamment de chênes sur pied, en vue des régénérations qui interviendront lors des deux périodes d'aménagement suivantes.

Le bilan

Dans les TSF en conversion, le volume récolté sera donc moindre qu'auparavant. Dans les futaies, les passages en éclaircies seront nombreux, comme préconisés dans le guide "Chêne" produisant un volume de bois d'industrie important.

Malgré ces modifications de tendance des prélèvements, la récolte sera de l'ordre de 7000 m³/an (dont ~4700 m³/an de bois de feu ou d'industrie). Elle est stable par rapport à la période passée (7300 m³/an) et reste en deçà de la production biologique, estimée à ~9500 m³/an.

Les recettes de bois sont en forte baisse (~30%) du fait,

- de prélèvements en grumes plus modestes qu'auparavant dans les TSF en préparation,
- de la prédominance du volume des petits bois à récolter (arrivée des éclaircies),
- de la réduction des prix du chêne observée depuis 1999.

Les dépenses pour travaux sont en augmentation du fait de l'effort de régénération à réaliser plus important que lors de la période précédente : 248 ha au lieu de 205 ha et de la persistance de travaux à réaliser dans des parcelles de l'ancien groupe de régénération. Toutefois, l'évolution des techniques de régénération (notamment la réalisation de plantations à faible densité) et la conversion directe de peuplements de Robinier, permettent de limiter l'augmentation des coûts et d'atteindre un renouvellement de 275 ha (en incluant les surfaces en Robinier).

Le bilan financier prévisionnel est positif (~87 €/ha/an) mais en baisse par rapport à celui des vingt dernières années (165 €/ha/an). Il reste d'un bon niveau pour une forêt de la Plaine de Saône.

Le présent aménagement respecte les engagements de l'Etat issus du Grenelle de l'environnement, prévoyant de "dynamiser la filière bois en protégeant la biodiversité forestière ordinaire et remarquable". Il s'inscrit dans une démarche de gestion durable en mettant en œuvre les moyens de préserver le capital sur pied des TSF qui restent à convertir. Il propose un effort de renouvellement qui tient compte de l'état des peuplements et de la nécessité de disposer de revenus réguliers pendant les prochaines périodes d'aménagement (40 à 60 ans).

La gestion qui est préconisée privilégie la production de bois d'œuvre de chêne de qualité, assure la mobilisation de bois énergie pour les habitants d'Auxonne. Il permet par des actions concrètes de préserver la biodiversité et la valeur patrimoniale de cette forêt.

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- Propriétaire de la forêt : **commune d'Auxonne**
- Dénomination – Localisation

Situation administrative	
Type de propriété	communale
Nom de l'aménagement	Auxonne
Départements de situation	Côte d'Or et Jura
Région nationale IFN de référence	Vallée, Plaine de la Saône et affluents
Schéma régional d'aménagement	Bourgogne

Département(s)	Communes de situation	Surface cadastrale (ha)
Jura	Peintre	2,8952 ha
Côte d'Or	Auxonne	1429,0365 ha
	Flammerans	0,5426 ha
Total		1432,4743 ha

- Période d'application de l'aménagement : **2014 - 2033 (20 ans)**
- Forêts aménagées

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Auxonne	F21669k	1432,4743	19/10/1995	1994	2013

Annexe 1 "Carte de situation de la forêt".

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- Les surfaces de l'aménagement

Surface cadastrale	1432,4743	ha, ares centiares
Surface retenue pour la gestion	1432,47	ha, ares
Surface boisée en début d'aménagement	1405,56	ha, ares
Surface en sylviculture de production	1389,15	ha, ares

La surface non boisée est constituée de

- diverses emprises :
 - deux maisons forestières (HSF 4 et HSF 5), pour 0,27 ha,
 - des sommières (HSF), pour 21,95 ha,
 - deux champs de tir (HSF 2 et HSF 3), pour 2,60 ha,
 - une retenue (temporaire) d'eau appelée "bassin écrêteur" (HSF 1), pour 0,57 ha,

- une zone de culture à gibier sur la parcelle 105Y (qui sera classé HSYCY) pour 1,52 ha, **soit une surface totale non boisée de 26,91 ha.**

La surface hors sylviculture est constituée des surfaces précédentes, auxquelles s'ajoutent :

- deux aires d'accueil du public dans les parcelles 20H et 96H (HSYAC) pour 2,75 ha,
 - des parties des parcelles 7, 8, 16, 18, 19, 20, 22, 25, 26, 30, 31, 32, 39, 44 et 120 classées en évolution naturelle (HSNEN) pour 13,66 ha,
- soit une surface totale hors sylviculture de 43,32 ha.**

Annexe 2 : Carte du parcellaire cadastral.

Annexe 3 : Correspondance parcellaire forestier/parcellaire cadastral

La surface cadastrale actuelle tient compte de l'application du régime forestier aux parcelles suivantes situées sur le territoire de Flammerans :

Numéro INSEE	Section	N° de plan	Canton	Surface
21269	D	113	LA PETITE PRAIRIE	0 00 50
21269	D	115	LA PETITE PRAIRIE	0 00 62
21269	D	123	LA PETITE PRAIRIE	0 04 12
21269	D	124	LA PETITE PRAIRIE	0 10 30
21269	D	130	LA PETITE PRAIRIE	0 05 10
21269	D	131	LA PETITE PRAIRIE	0 25 95
21269	D	135	LA CORNE CHAPOUTOT	0 00 80
21269	D	136	LA CORNE CHAPOUTOT	0 01 42
21269	D	140	LA CORNE CHAPOUTOT	0 02 40
21269	D	141	LA CORNE CHAPOUTOT	0 03 05
TOTAL				0 54 26

Ces parcelles résultent d'un échange de propriété de 1974 entre la commune d'Auxonne et Messieurs Belleville (à l'occasion de la rectification du lit de la Brizotte), échange qui n'avait pas été suivi d'une demande d'application du régime forestier. Il s'agit donc pour ces parcelles, d'une régularisation.

• **Etat des lieux**

Les limites sont reconnues et matérialisées, à l'exception,

- du périmètre sud de la parcelle 114 qui est connu, mais non matérialisé. Cette différence est apparue lors de la mise à jour des plans par le SIG (Système d'Information Géographique) ;
- du périmètre nord de la parcelle 118. La plantation de peuplier (propriété communale) va au delà de la limite de la parcelle cadastrale.

Le plan a également été corrigé au niveau du périmètre sud des parcelles forestières 7, 8, et 9, constitué par le cours d'eau "la Brizotte", dont le lit a été rectifié en 1974.

La longueur approximative des périmètres est d'environ 36 km (non compris ceux des voies publiques traversant la forêt).

• **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

Une délimitation générale aurait eu lieu en 1767. Néanmoins il est fait mention dans nos archives de procès verbaux de délimitations partielles réalisées entre 1835 et 1867 et d'un plan géométral du massif principal daté du 19 novembre 1800.

• **Origine de la propriété forestière**

La forêt appartient à la commune depuis des temps immémoriaux : l'ouvrage historique sur la Forêt des Cochères (1898) d'Etienne Picard, inspecteur des forêts mentionne l'existence de la forêt au **XIII^{ème} Siècle**. Les habitants de la bourgade d'Auxonne de l'époque "ont invoqué la prescription trentenaire pour établir leurs droits de possession et de justice"... Son existence est donc sûrement encore plus ancienne. Cette forêt est donc utilisée, gérée depuis au moins 700 ans. Dans l'ouvrage est reproduit un plan de 1545 du massif principal.

Elle est aujourd'hui le reflet de la pression qu'elle a subi à travers les siècles ; pression encore forte au moins en terme de récolte de bois de feu et de bois d'œuvre.

• **Parcellaire forestier (Annexe 4 : plan parcellaire forestier)**

La forêt est composée 120 parcelles (d'une surface moyenne de 12 ha) réparties sur **deux massifs** :

- le massif dit de "Chardenot" de 48 ha au sud ouest d'Auxonne,
- le massif dit des "Crochères" de 1384 ha à l'est d'Auxonne.

Le parcellaire forestier est légèrement modifié à l'occasion du nouvel aménagement :

- les parcelles 14 et 15 sont désormais séparées par un chemin ;
- les parcelles 14, 17 et 18 sont désormais séparées par des limites naturelles et la parcelle 120 est créée à partir de parties de ces trois parcelles ;
- les parcelles 118 et 119 sont créées (application récente du régime forestier).

Les limites du parcellaire existant ont par ailleurs été relevées au GPS. Les surfaces forestières calculées par le S.I.G. peuvent donc différer légèrement des surfaces connues jusqu'à présent. Sur les plans mis à jours par le SIG, le parcellaire forestier peut présenter des décalages entre les lignes de parcelles indiquées par le fond IGN (que nous ne pouvons modifier) et celles effectivement relevées par le GPS (matériels Trimble Géo XT ou Trimble PRO XR d'une précision métrique).

• **Concessions**

Une seule concession (enregistrée sous le numéro de contrat 200000014449) est en vigueur sur cette forêt. Elle concerne le rucher de la Société de fait CROTET Didier et James, implanté dans les robiniers de la parcelle 29.

Plusieurs concessions doivent par ailleurs être régularisées :

- le champ de tir de l'Armée, sur la parcelle cadastrée D 102,
- le champ de tir utilisé par le club de tir local, sur une partie de la parcelle cadastrée AP 84,
- l'occupation de deux maisons forestières communales dont une à titre d'habitation et une par la société de chasse.

Rappel :

Les concessions en forêt publique rentrent dans le périmètre du régime forestier et ne remettent pas en cause la multifonctionnalité de la forêt. Elles répondent à une demande sociale et peuvent participer aux objectifs de la gestion forestière. Enfin, elles ont vocation à retourner à l'état boisé au terme de leur durée.

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales et menaces

• **Classement des surfaces par fonction principale et niveaux d'enjeu**

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu		Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
Fonctions principales	Production ligneuse	sans objet	faible	moyen	fort	
		43			1389	=1432
	Fonction écologique		ordinaire	reconnu	fort	
			1432			= 1432
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		local	reconnu	fort		
		1432			= 1432	
Protection contre les risques naturels	sans objet	faible	moyen	fort		
	332	1100			= 1432	

La fonction de production ligneuse est forte en raison des potentialités du massif pour la production de bois d'œuvre de très bonne qualité, à hauteur de 6 m³/ha/an en moyenne.

La fonction écologique est qualifiée "d'ordinaire" d'après les critères existants (pas de statuts de protection notamment). La forêt abrite toutefois un réseau dense de mares intra forestières (de taille unitaire certes modeste) mais qui présentent une grande valeur patrimoniale liée à la présence d'amphibiens dont la plupart est protégée (cf. plus loin).

La fonction sociale représente un enjeu local : il n'existe pas de statut de protection paysagère ou de périmètre de captage impactant la forêt. La fréquentation est limitée aux usagers locaux mais elle est

constante sur l'année. La sensibilité paysagère est faible du fait de la topographie et limitée aux voies de communication. La pratique de l'affouage est forte et correspond à un niveau d'enjeu qualifié de "local".

La fonction de protection contre les risques naturels est qualifiée de "faible" sur une partie de la forêt, d'après les critères existants (pas de classement réglementaire ou d'expertise reconnue). La forêt par son réseau dense de mares (qui retiennent l'eau) et de fossés (qui évacuent le trop-plein des mares), alimente le bassin versant de plusieurs petits cours d'eau débouchant sur l'agglomération. La conservation et la restauration de mares contribuent à limiter le risque d'inondation auquel le bourg d'Auxonne est sujet.

- **Carte des fonctions principales de la forêt**

La répartition des enjeux étant uniforme, il n'a donc pas été établi de carte des niveaux d'enjeux. La limite entre les bassins versants qui sert de séparation entre les niveaux d'enjeu "faible" et "sans objet" pour les risques naturels, est portée sur la carte des éléments remarquables en *annexe 5* (avec les mares et le réseau hydrographique).

- **Menaces et autres éléments forts imposant des mesures particulières**

Menaces	<i>surface concernée</i>	Explications succinctes
- Problèmes sanitaires graves	N.S	Epidémie de Chalara sur le Frêne commun visible notamment p. 16
- Déséquilibre grande faune / flore		Pression du sanglier en hausse sur le massif principal
- Incendies	-	
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	-	
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	1300 ha	Chêne pédonculé en plantation ou dans des taillis-sous-futaie (TSF)
- Autres : déséquilibre des classes d'âge	1384 ha	Durée de survie des TSF limitée à 40 à 60 ans
Autres éléments forts imposant des mesures particulières	<i>surface concernée</i>	Explications succinctes
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	-	
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles	1406 ha	Très forte sensibilité : sols à texture limoneuse
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	1384 ha	Réseau dense de mares forestières (~127 recensées)
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel	-	
- Peuplements classés matériel forestier de reproduction	-	
- Importance sociale ou économique de la chasse	1432 ha	
- Pastoralisme	-	
- Pratique de l'affouage	1406 ha	Forte demande en bois de feu
- Prêt en travaux du Fonds Forestier National n° 50052-1-21-160 (trois tranches : 1971, 1975 et 1982)	78 ha	Parcelles 51p, 52, 58, 61, 64 et 77
- Dispositifs de recherche	-	
- Autres : présence d'un champ de tir de l'Armée de Terre	180 ha	Accès interdit sur zone pendant les tirs (plusieurs jours par semaine)

La surface de 1384 ha correspond à celle du massif des Crochères.

- **Démarches de territoires**

Sans objet

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

A - Topographie et hydrographie

Altitude minimale 182 m ;

Altitude maximale 210 m.

Les pentes sont faibles en raison de la situation de la forêt : la forêt d'Auxonne est assise sur les hautes terrasses de la rive gauche de la Saône pour le massif des Crochères et sur les basses terrasses pour le massif de Chardenot.

Il n'y a pas de dénivelé dans le massif de Chardenot. Le massif des Crochères est légèrement bombé vers l'est et vers l'ouest ; il est traversé par quelques talwegs qui peuvent par endroit représenter un obstacle au débardage.

Deux cours d'eau permanents (la Borne et la Brizotte) traversent la forêt. Ils sont indiqués sur la carte des éléments remarquables.

Les courbes de niveau peuvent être visualisées sur le plan parcellaire.

B - Conditions stationnelles

- **Climat** (Source : Aurély-MétéoFrance, moyennes 1971-2000)

Le climat est à dominante océanique, altéré par les influences continentales de l'Europe centrale et légèrement influencé par une tendance méditerranéenne en provenance de l'axe du Rhône et de la Saône.

Station météorologique de référence : Auxonne (altitude 182 m), poste distant de 2 km.

Température moyenne annuelle : **10,7 °C**.

Précipitations moyennes annuelles : **900 mm**. Elles sont assez bien réparties sur l'année et sur 130 jours en moyenne.

Particularités locales :

- hiver assez froid (72 jours de gel en moyenne) ;
- risque de gelée printanière à -2°C présent mais moins élevé qu'ailleurs en Côte d'Or (côte viticole exceptée), jusqu'au 10 avril une année sur cinq. Elles peuvent donc être néfastes aux régénérations de chênes ;
- **sécheresse en mars** ("hâle de mars") : mois le moins arrosé avec 60 mm avec des épisodes de vents desséchants de nord est. Les plantations sont toutefois réalisées au printemps pour éviter un séjour prolongé des racines dans un sol asphyxiant pendant leur premier hiver ;
- le mois le plus arrosé est mai avec 91 mm ;
- **brouillards de rayonnement persistants** (70 à 80 jours par an) qui peuvent entraîner la coulure des fleurs de chêne, notamment du Chêne pédonculé. Ses glandées sont d'ailleurs irrégulières ;
- **été relativement chaud et sec**, avec pluies irrégulières, sous forme d'orages violents. Sécheresses estivales possibles ; ce régime hydrique parfois contrasté (en été notamment) avec une pluviométrie de juin à août qui n'est que de 207 mm, est défavorable au Chêne pédonculé et au Frêne s'ils sont installés sur des limons qui ne sont pas réalimentés en eau par capillarité ;
- l'indice de De Martone, qui mesure l'aridité d'une zone (pluviométrie/température + 10), est égal à 43 ; il est donc favorable à la forêt feuillue (y compris au hêtre qui est disséminé).

Accidents météorologiques ayant marqué la forêt :

- sécheresse estivale de 1993,
- tempête de 1999 : la forêt a été peu affectée (les produits accidentels ont représenté une demi année de récolte moyenne et 2 m³/ha),
- canicule et sécheresse estivales de 2003.

Les décisions prises dans le cadre de cet aménagement tiendront compte des contraintes et des connaissances actuelles sur les risques liés aux changements climatiques pesant sur la végétation forestière et notamment sur le Chêne pédonculé.

- **Géologie** (sources : cartes BRGM "Pesme" et "Dole", Catalogue des types de stations forestières de la Plaine de Saône - Gilles Bailly 1995)

- **Massif des Crochères**

Il repose sur des **plate-formes Plio-Quaternaires**. Ces formations Plio-Quaternaires sont organisées en terrasses par rapport au lit majeur de la Saône. Elles sont cartographiées comme des niveaux de terrasses

anciennes (« terrasse **Fw** des 27-32 m », soit la hauteur par rapport au lit majeur). Leur composition est argilo-limoneuse.

En bordure du massif ou dans le talweg principal de la forêt, l'érosion a fait apparaître le **complexe des Marnes de Bresse (FL1)**.

Rappel : le complexe des Marnes de Bresse (**FL1**) datant de la fin du Tertiaire fut recouvert par le Complexe de Couverture Nord Bressan qui correspond à une seconde phase de dépôts du début du Quaternaire qui a donné naissance aux "**Marnes de la Forêt de Longchamp**", qui couvrent aussi la forêt des Crochères.

L'ensemble fut recouvert par une couche de limon éolien de 50 cm environ. Son origine est controversée mais "son effet masquant le substrat géologique est un facteur d'homogénéisation. Ainsi on estime que les stations développées sur ce matériau, composent 75 à 80% de la surface forestière couverte par le catalogue des types de stations de la Plaine de Saône" (Bailly -1995).

Les sols sont donc majoritairement limoneux ou limono-argileux, profonds, souvent désaturés et parfois compacts en profondeur. Ainsi on rencontre :

- des sols **bruns lessivés à pseudogley** (néoluvisols-rédoxisols) dans les stations des groupes stationnels définis dans le SRA Bourgogne (Schéma Régional d'Aménagement) B3A, B3C et B3F. La différenciation texturale entre les horizons lessivés et d'accumulations reste faible (G. Bailly-1995) comparée au type suivant. On les rencontre sur les "pentes". Les traces d'hydromorphie apparaissent le cas échéant au delà de 35/40 cm de profondeur.
- des sols **lessivés à pseudogley** (luvisols-rédoxisols) dans les stations du groupe B3A et parfois en B3C ;
- des **pseudogley** (rédoxisols) dans les stations des groupes B3A et B3D. Ces sols sont localisés dans les faibles dépressions ou au milieu de vastes zones planes mal drainées. L'ensemble du profil est alors soumis à l'influence d'une nappe perchée alimentée par les précipitations et le drainage des zones environnantes. Cette nappe peut atteindre la surface du sol en période hivernale et se ressuie plus lentement que celles des sols lessivés à pseudogley. Les taches d'oxydo-réduction apparaissent dès les premiers horizons (Bailly-1995).

Tous ces sols sont sensibles au tassement par les engins. Ils présentent un niveau trophique qui varie de mésoneutrophile à acidophile. Ces sols sont ressuyés durant la saison de végétation mais sont engorgés hors saison de végétation (sauf B3D). Ils sont tous hydromorphes : les traces apparaissant entre -10 cm (B3D) et - 40 cm (B3C et B3F parfois).

- Massif de Chardenot

Il fait partie de la plaine inondable. Il repose sur la **Terrasse des 5-8 m (FZ/FYs)** composée d'alluvions de l'Olocène, non carbonatées et en partie sableuses.

Les sols sont donc de types alluviaux (fluvisols), profonds, non carbonatés mais riches en éléments minéraux. Ainsi on rencontre :

- des sols alluviaux sableux à pseudogley profond correspondant au type de station 4420 ;
- des sols alluviaux brunifiés à texture plus équilibrée argilo-limono-sableuse correspondant au type de station 4410 ;
- des pseudogley sur argile bien structurée mais présentant des traces d'hydromorphie dès 15 cm

de profondeur. Type de station concerné : 4200 dans la parcelle 19

Ces trois types de sols correspondent à trois types des stations. Ils appartiennent au groupe stationnel B3H mais ils présentent des particularités qui induiront des choix d'essences et de sylvicultures différents.

- Unités stationnelles

Groupe stationnel		Surface		Potentialités Fertilité Précautions de gestion - Essences objectif	Risques éventuels liés aux changements climatiques Essences concernées
Code	Libellé	ha	%		
B3A	Chênaie sessiliflore-hêtraie charmaie acidophile sur limons (station 1114 surtout, 1113 rare)	600 ha	75%	B ++ sensibilité au tassement Chêne sessile	Chêne pédonculé : il est sensible au déficit hydrique estival. US 1113 présente parcelles 9, 38, 39
B3C	Chênaie mixte-hêtraie-charmaie mésoneutrophile sur limons (station 1115)	79 ha	10%	TB +++ sensibilité au tassement Chênes sessile et pédonculé	Chêne pédonculé : il est sensible au déficit hydrique estival. Pourra être favorisé sur les station les plus fertiles s'il est présent avec une sylviculture dynamique
B3D	Variante de "Chênaie mixte et chênaie pédonculée acidophile hydromorphe à Molinie" (station 2114)	55 ha	7%	F à M - à ++ sensibilité au tassement Chênes sessile et pédonculé	Chêne pédonculé : il est sensible aux contrastes de régime hydrique de cette station
B3F	Chênaie pédonculée-(frênaie) - charmaie mésohygrocline mésoacidophile à neutrophile, des fonds de vallons et des basses terrasses sableuses et limoneuses (station 3210)	17 ha	2%	TB +++ sensibilité au tassement Chênes sessile et pédonculé	Chêne pédonculé : il est sensible au déficit hydrique estival
B3K	Aulnaies hygrophiles acidophiles à mésoneutrophiles (stations 6000, 6204 et 6205)	2 ha	0%	F - Aulne	U.S 6000 : parcelles 18, 22, 39 - U.S 6204 et 6205 : parcelles 30, 39
B3G	Aulnaie-frênaie mésohygrophile (station 5000)	0,3	1%	M + Frêne, Aulne	Epidémie de Chalara sur le Frêne...
B3L	Aulnaies-saulaies amphibies des mares boisées (d'aulne ou de saule)	NS	-	F - Aulne	Ne pas les drainer
B3H	Chênaie pédonculée-frênaie- ormaise hygrocline non calcicole, des fonds de vallons et des alluvions du lit majeur de la Saône (stations 4200, 4410, 4420)	48 ha	6%	B +++ Chêne pédonculé (sauf sur sable) Frêne	-
Total étudié		801 ha			

Potentialité (de production de bois) : F (faible) M (moyenne) B (bonne) TB (très bonne)

Fertilité : - (faible) + (moyenne) ++ (bonne) +++ (très bonne)

Les numéros de stations *en italique* font référence au Catalogue des Types de Stations Forestières de la Plaine de Saône" (G. Bailly -1995).

L'étude des types de stations a été réalisée dans les parcelles de taillis-sous-futaie (TSF) en conversion et dans quelques parcelles de jeunes peuplements. Les jeunes peuplements peu pénétrables ainsi que les parcelles dont le sol a été récemment travaillé, ont été exclus de l'étude des stations (soit 604 ha). Ces zones appartiennent presque toutes aux groupes stationnels B3A (1114) et accessoirement au groupe B3C (1115). La présence de B3F en fond de vallon est possible.

La cartographie a été réalisée par la méthode des transects à partir d'indices phytoécologiques et de quelques sondages pédologiques. Le seuil de perception est estimé à 0,5 hectare.

La diversité stationnelle est faible.

Le **groupe B3A** est très recouvrant (90 % de la surface étudiée sur le plan stationnel sur le massif des Crochères) et représenté surtout par la station 1114.

Le **groupe B3C** (station 1115) est souvent présent dans des pentes (toujours très faibles). Cette station est toutefois absente des bordures des talwegs les plus marqués. Son identification n'a été possible qu'à partir d'indices phytoécologiques (présence suffisante d'espèces neutroclinales et neutrotophiles). Nous n'avons en effet pas pu déceler de variation de hauteur dominante indiquant un changement de type de stations (entre 1114 et 1115). L'identification de la station 1115 est intéressante en vue d'introduction (au titre d'une diversification d'essences) de Merisier dans les parcelles qui seront en régénération (Cf. page 49).

Le **groupe B3D** est représenté par un type de station **très hydromorphe** (dès -10 cm) sans Molinie ni végétation acidiphile comme prévu dans le catalogue pour le type de station 2114. Toutefois le régime hydrique lié à la topographie très plane de cette station, nous a incité à l'intégrer au groupe B3D dont elle est proche (acidité du sol en moins). Sur le terrain, ces deux stations (1114 et 2114) sont fortement imbriquées. Leurs contours ne sont pas cartographiables finement. Nous avons donc indiqué sur la carte le type stationnel le plus contraignant pour la production forestière : 2114 (Groupe B3D). Les parcelles concernées portent des chênes de belle venue et quasiment pas de Charme Toute intervention avec des engins doit faire l'objet de précautions y compris le travail éventuel du sol (modalités de mise en œuvre à définir...).

Les potentialités qualifiées seulement de "bonnes" pour le groupe stationnel B3A permettent de produire du Chêne sessile de très bonne qualité avec une productivité assez forte. Elle est vraisemblablement légèrement inférieure à celle du groupe B3C.

Le Chêne pédonculé est présent sur toute la forêt. Or il n'est en optimum stationnel que sur le massif de Chardenot (groupe **B3H**). Sur le massif des Crochères il présente parfois des signes (diffus) de dépérissement.

Les aulnaies des groupes **B3K et B3G** ont le statut d'habitat communautaire prioritaire. Elles doivent être préservées. Les aulnaies linéaires de bord de cours d'eau appartiennent au groupe **B3G**

Les mares boisées (colonisées par les saules ou l'aulne font partie du groupe **B3L**, les autres mares représentent l'habitat 3130 (code Eur 15).

- **Carte des groupes stationnelles** (annexe 6)

1.2.2 Description des peuplements forestiers

Les peuplements de TSF ont été décrits à l'avancement. Une importante surface a aussi été inventoriée. Les jeunes peuplements ont fait l'objet de mesure systématique de hauteur et d'une appréciation de la qualité de l'élagage naturel. Ces données seront utilisées pour établir le programme des éclaircies.

A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

La conversion des TSF de la forêt d'Auxonne est en cours depuis 40 ans.

La moitié de la forêt communale d'Auxonne est aujourd'hui convertie en futaie.

La forêt est donc composée de :

- **47 % de taillis-sous-futaie** de chêne ;
- **50 % de futaies** issues de plantations ou de régénérations naturelles dont,
 - 80 % de Chêne pédonculé,
 - 9 % de Chêne sessile,
 - 6 % de Chêne rouge,
 - 2 % d'Epicéa,
 - 1 % de Peuplier,
 - 1 % de Frêne.
- **3 % de taillis simples**
 - de Robinier (27 ha), provenant d'anciens TSF ruinés,
 - d'Aulne (15 ha), installés en bordures de cours d'eau (fossés, ruisseaux), dans des talwegs ou en station marécageuse,
 - de peuplier (moins d'un hectare).

Annexe 7 : Carte des peuplements.

Annexes 8 et 8 bis : Tableaux descriptifs des peuplements.

Annexe 9 : Typologie des peuplements utilisée.

- **Principales caractéristiques des peuplements forestiers de la forêt**

- **Les taillis-sous-futaie (662 ha, soit 47 %)** sont à base de **Chêne pédonculé** (à hauteur de 60 à 80 % des chênes). Ils sont constitués de **gros bois ou de très gros bois** : les TSF à base de gros bois (Ø 50/65) représentent ~60 % de la surface des TSF. Les TSF à base de très gros bois (Ø 70 et +) occupent ~40 % de la surface des TSF. Il n'y a pas de peuplement de TSF dominé par les bois moyens. Le diamètre moyen des chênes est donc très élevé. Il souligne le déséquilibre des classes d'âges (et l'état de maturité des chênaies) : il est de 66 cm (soit quasiment le seuil entre les catégories "gros bois" et "très gros bois").

Les peuplements sont élancés (hauteur variant de 25 à 32 m) ; ils sont peu riches (10 m² en moyenne) et ne comptent environ que 25 à 30 chênes par hectare.

Sur 59 parcelles de TSF, une seule parcelle est qualifiée à "capital correct" et deux parcelles à "décapitaliser". Quatre parcelles "seulement" sont qualifiées de "ruinées" (capital <7 m²/ha).

Les tableaux en *Annexes 8* donnent les caractéristiques principales des TSF (essence dominante, diamètre moyen, surface terrière, état sanitaire, âge de la dernière coupe...).

Les essences nobles associées sont peu nombreuses et peu recouvrantes. Les pourcentages suivants sont calculés par rapport au nombre de tiges des inventaires réalisés en 2012 :

- Hêtre : <1 %,
- Frêne commun : 6 %,
- fruitiers (Merisier, Pommier, Poirier) et érables : 4 %.

Les feuillus divers sont d'autant plus présents que les TSF sont peu riches en chênes. Les divers (Charme, Tremble, Tilleul à petites feuilles et Aulne glutineux principalement) représentent 26 % du total des tiges.

Le sous-étage est composé de Charme principalement, d'autant plus vigoureux que le peuplement est pauvre en réserves : le volume sur pied des taillis murs atteint parfois sur cette forêt 250 m³/ha dans des TSF qualifiés de "ruinés".

Le Tremble est parfois présent ; il est rarement dominant dans le sous-étage d'une parcelle complète.

Le Noisetier est l'essence dominante du sous-étage des TSF dans les parcelles 1, 2, 3, 23, 30, 31, 32, 34, 45, 67, 70, 103, 106, 109 ainsi que sur les parties est des parcelles 36 et 41. Son développement s'est fait aux dépens du Charme qui a régressé sur les sols les plus engorgés. Ce dernier supporte mal les remontées de plan d'eau qui suivent la coupe rase des taillis (tous les 25 ans, auparavant).

Le Robinier est également l'essence dominante du sous-étage sur toute ou partie d'une quinzaine de parcelles. Il est concentré dans des parcelles situées entre les routes départementales RD 20b et RD 79 (p. 20p, 24p, 25p, 26p, 27p, 28p, 29, 36p, 37p, 38, 39, 40p, 41p, 42 et 110p).

• **Qualités produites**

Les chênes sont destinés à la production de plot de qualité menuiserie et parfois d'ébénisterie. Les utilisateurs recherchent des produits à fort diamètre procurant un bon "rendement matière" en scierie. Il y aurait très peu de qualité « tranchage » en raison de la largeur et du manque de régularité des cernes. Il n'y a pas de récolte de bois de merrains, pour la même raison.

- **Les futaies (698 ha, soit 50 %) sont composées de**

- 560 ha de Chêne pédonculé,
- 65 ha de Chêne sessile,
- 40 ha de Chêne rouge,
- 16 ha d'Epicéa,
- 13 ha de Peuplier,
- 4 ha de Frêne.

Les plus anciennes futaies sont issues principalement de régénérations naturelles entamées **à partir de 1960**. Les parcelles concernées sont de belle venue ; leur hauteur oscille entre 25 et 27 m.

Signalons la présence de quelques "parquets de rénovation" issus de la glandée de 1949.

A partir de 1970, les plantations de Chêne pédonculé sont généralisées au détriment des régénérations naturelles.

En 1982 quatre parcelles furent plantées, soit en Chêne rouge, soit en Epicéa pour constituer des relais de production.

La diversité des essences introduites en futaie est réduite.

La hauteur des peuplements de futaies est homogène sur chaque parcelle ainsi que l'accroissement. En moyenne sur la forêt, il est de 60 cm par an pour le Chêne pédonculé (mesures prises au dendromètre Vertex dans des plantations âgées de 9 et 50 ans). La fourchette de hauteurs observées dépasse

rarement deux mètres pour un même type de peuplement. L'uniformité des potentialités de la forêt est donc bien visible au travers du développement des futaies.

La mauvaise conformation des futaies de Chêne pédonculé concerne quatorze parcelles. Les peuplements sont branchus, sans sous-étage alors qu'ils atteignent théoriquement le stade de la première éclaircie. Ces peuplements ne pourront pas donner de bois d'œuvre de qualité si on leur applique les consignes de sylviculture du référentiel en vigueur. Une phase de compression prolongée est donc envisagée pour améliorer l'élagage naturel.

Les modalités de régénération et les essences principales sont peu variées d'une parcelle à l'autre. Il s'agit principalement de **plantations à faible densité** de Chêne pédonculé réalisées "sur billon" présentant un très fort taux de reprise (proche de 100%). Le tableau descriptif en *Annexes 8 bis* indique pour chaque parcelle ou partie de parcelle, les essences, le mode de régénération, l'âge, la hauteur actuelle et la surface de chaque unité élémentaire portée sur la carte des peuplements.

L'état sanitaire est bon. Toutefois la conduite des futaies de Chêne pédonculé devra être très dynamique pour renforcer la vigueur des peuplements face aux effets du changement climatique attendu.

Les **peupleraies** sont implantées dans le massif de Chardenot qui borde la Saône. Elles sont de belle venue et ne présentent pas problème sanitaire particulier.

Des plantations d'**Epicéa** (de 1982) ont été réalisées sur deux parcelles. Elles présentent des signes de dépérissement, par bouquets, sur sol sain comme sur sol hydromorphe, qui semble lié aux conditions climatiques estivales qui ne conviennent pas à cette essence de montagne...

Diamètre dominant 25/30 cm pour une hauteur de 21 à 22 m.

Les plantations de **Chêne rouge** (même âge que les épicéas) sont de belle venue. Leur croissance est vigoureuse (accroissement en hauteur compris entre 0,7 et 0,8 m/an). Ils n'ont été éclaircis qu'une fois (forte intervention).

Des **Douglas** ont par ailleurs été introduits (en 1969 ?) dans les TSF des parcelles 30 et 31. Ils composent aujourd'hui un peuplement mélangé à du Chêne pédonculé avec un sous-étage de Noisetier. Diamètre moyen : 45 cm, hauteur totale : 30 à 31 mètres. Etat sanitaire satisfaisant.

- Des taillis simples (43 ha, soit 3 %)

Ils sont composés, soit d'aulnaies de bords de cours d'eau (2700 m), soit de Robinier.

Les peuplements dominés par le Robinier (parcelles 27, 29, 38, 39 et 40 parties) pourront être traités en futaie par conversion directe de ces taillis de plus de 20 mètre de hauteur. Leur origine (ensemencement naturel ou plantation) est inconnue.

- **Essences présentes** (estimation en pourcentage du couvert)

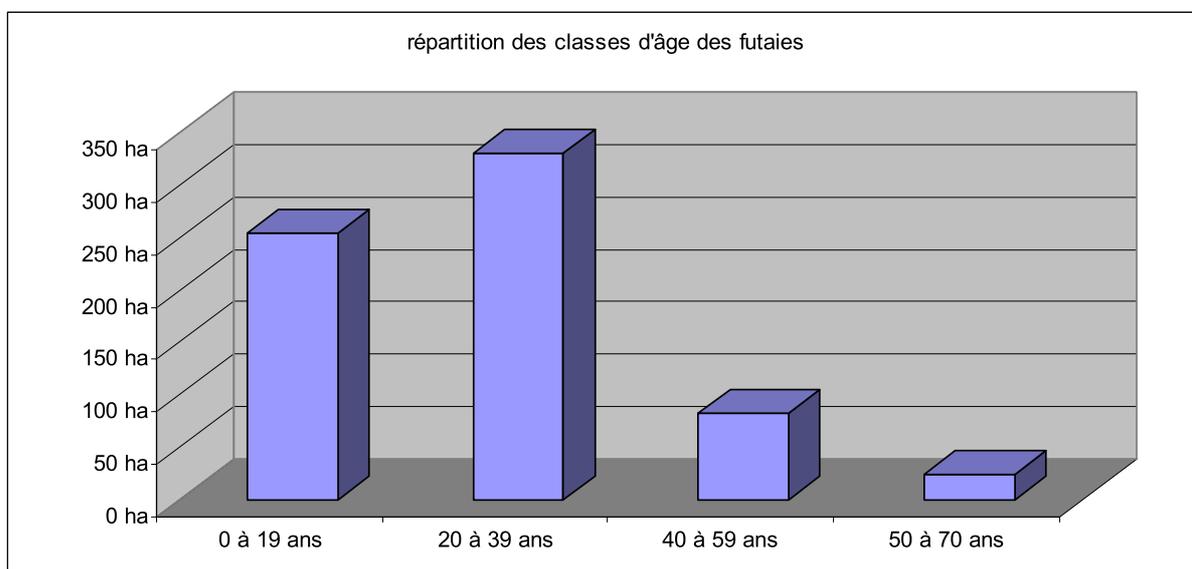
Essences présentes	Surface boisée	%
Chêne indifférencié	900	64
Frêne	43	3
Divers feuillus	442	31
Epicéa et Douglas	18	2
Total	1403	100%

- **Répartition des types de peuplements**

Type de peuplement (ou famille)	Surface retenue pour la gestion	%
TSF de chêne à gros bois	390 ha	27
TSF de chêne à très gros bois	264 ha	18
TSF de feuillus mélangés à gros bois	8 ha	<1
<i>TSF</i>	<i>662 ha</i>	<i>46</i>
Taillis simples	43 ha	3
<i>TSF et taillis</i>	<i>705 ha</i>	<i>49</i>
Futaies de Chêne pédonculé	558 ha	39
Futaies de Chêne sessile	65 ha	5
Futaies de Chêne rouge	40 ha	3
Futaies de Frêne	4 ha	<1
Futaies d'Epicéa	16 ha	1
Peupleraies	13 ha	1
<i>Futaies</i>	<i>698 ha</i>	<i>49</i>
Vides	29 ha	2
Total	1432 ha	100%

- **Répartition des types de peuplements par parcelle : annexe 10**

L'histogramme ci dessous donne la répartition des classes d'âges des futaies. Les classes d'âges allant de 70 à 140 ans sont absentes.



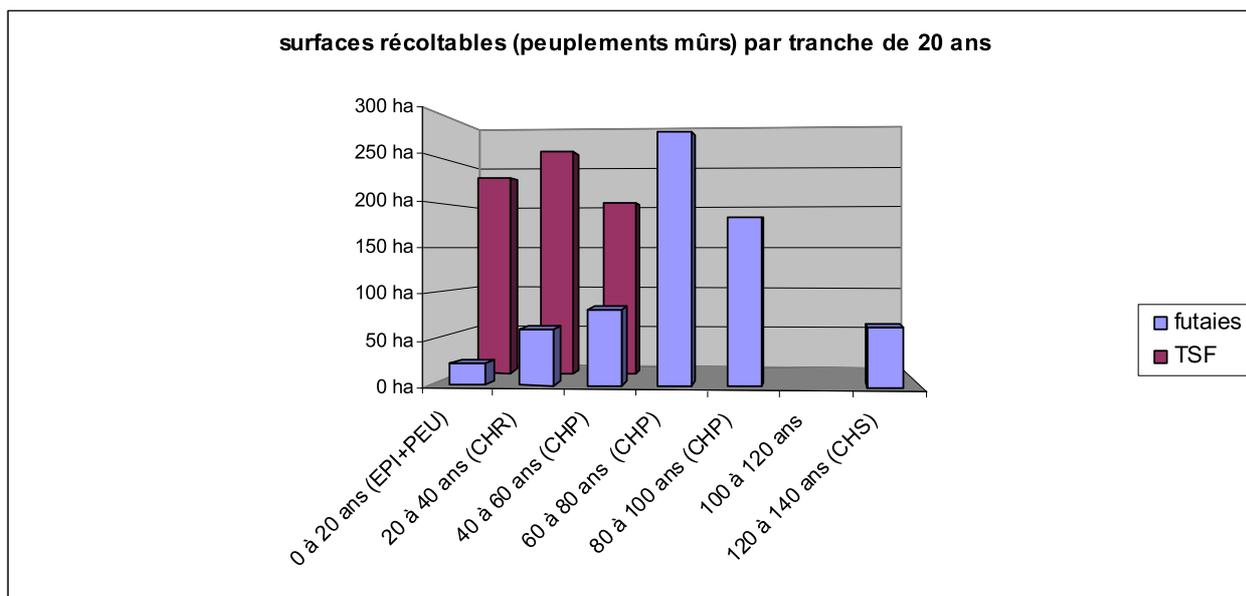
Un trou de production dans les peuplements traités en futaie apparaît. Il pourrait être compensé par les mises en régénération des peuplements traités en taillis-sous-futaie.

Le graphique de la page suivante superpose donc pour ces deux familles de peuplements, les surfaces récoltables (sans réaliser de sacrifice d'exploitabilité).

Il indique par période de 20 ans, les surfaces qui seront récoltables pour les futaies (critères d'exploitabilité optimaux atteints) et pour les TSF (d'après l'estimation des durées de survie).

Il semble que l'arrivée à maturité des futaies dans 40 à 60 ans, corresponde aux dernières récoltes des TSF. Or les TSF qui seront régénérés dans 40 à 60 ans devraient procurer des revenus qui seront certainement insuffisants pour couvrir le coût des plantations qui seront inévitables, compte tenu de la faible richesse actuelle des TSF et de la nécessité d'introduire du Chêne sessile.

Ce déficit de récolte de vieux bois pourra être compensé par les coupes d'amélioration des futaies feuillues les plus âgées et par la récolte des futaies résineuses installées en relais de production.



B - Etat du renouvellement

- **Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi surfacique**

Application de l'aménagement passé	Surface
Surface à régénérer prévue (surface SIG 2013)	193,81 ha
Surface effectivement régénérée (coupe définitive réalisée, plantée ou semis viables)	168,94 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	11,21 ha

Lors de la période précédente, quinze parcelles devaient être régénérées ; 14 ont effectivement été régénérées (soit 168,94 ha), dont deux parcelles qui n'étaient pas prévues (p. 51p 52p représentant respectivement 5,05 ha et 6,16 ha). Elles concernent d'anciennes plantations de Sapin de Vancouver (renversées par les tempêtes de 1999). Trois parcelles ne sont pas terminées (p. 20j, 86 et 88) soit 31,08 ha.

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	Surface en sylviculture (ha)	Observations
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	168,94 ha	P. 51, 52, 54, 56, 59, 62, 63, 69, 72, 75, 76, 79, 95 et 96
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	31,08 ha	Les p. 20 p. 86 et 88 seront plantées d'ici 2016.
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	11,21 ha	Abies grandis renversés en 1999, parcelles 51 et 52
Surface acquise en régénération au cours de l'aménagement passé (régénération ayant dépassé 3 m de hauteur)	216,27 ha	Dont 87,92 ha = des parcelles 8p, 43, 48, 49, 50, 60, 89, 91p, 92, 94p entamées avant 1994.

Parmi les 168,94 ha de régénération terminée, les parcelles 72, 75, 76, 95p et 96 ont une régénération inférieure à 3 mètres (Cf. tableau des descriptions des jeunes peuplements en *annexe 8 bis*).

Le programme de régénération a été respecté. Toutes les parcelles prévues ont été entamées. Les surfaces acquises sont légèrement inférieures aux prévisions du fait de l'étalement du programme sur toute la période. Pas d'échec constaté. Les plantations présentent même un très bon taux de reprise.

Les essences préconisées dans l'aménagement ont été utilisées jusqu'en 2009 : le Chêne pédonculé fut remplacé à partir de 2010 par le Chêne sessile qui sera à même de résister au changement climatique sur ce genre de station.

Essences	Stock de régénération par essences			Parcelles concernées
	Classe 0 (attente) régénération non entamée	Classe 1 (entamée) régé. de quantité insuffisante ou à développement limité	Classe 2 (installée) régé. inf. à 3m de quantité suffisante, ou plantation de + de 1 an	
Ch. sessile		25,53 ha		20p, 86, 88 (non plantées)
Ch. sessile		14,53 ha		75 (hauteur ≤1m)
Ch. sessile			19,21 ha	76
Ch. pédonculé			45,31 ha	72, 76, 95p, 96

- **Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi non surfacique**

Sans objet.

C - Inventaires réalisés

- **Description du type d'inventaire réalisé**

Des inventaires en plein ont été réalisés dans les parcelles de TSF qui étaient anciennement classées en préparation mais aussi dans des parcelles en amélioration à condition que le taillis fût pénétrable.

Ils ont été réalisés sur 34 parcelles soit 385 ha, en prenant en compte,

- les chênes, frênes, hêtres, fruitiers, sycomores peupliers, et résineux d'un diamètre supérieur ou égal à 30 cm,
- les autres feuillus (principalement les "bois blancs") à partir de 40 cm.

Par ailleurs les résultats d'inventaires en plein de 1992 ont été actualisés pour les parcelles qui n'auraient pas été inventoriées en 2012.

Nous disposons ainsi de données dendrométriques pour chacune des parcelles de TSF. Ces données nous permettront de constituer les groupes de gestion et de calculer les prélèvements futurs.

Annexe 11 : Résultats des inventaires en plein.

Le tarif utilisé est le "Schaeffer rapide n°13" (joint en annexe avec les tableaux d'inventaire). Il affiche des volumes totaux (tiges et houppiers) en m3 bois fort.

• **Résultats synthétiques d'inventaire par essences et classes de diamètre**

Essences	Diam. ->	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	>85	total
Chêne	nbre /ha	0,9	1,0	1,2	1,7	2,3	2,9	3,4	3,1	3,0	2,5	2,0	4,0	27,9
	V (m ³ /ha)	0,6	1,1	2,0	3,5	6,1	9,6	14,1	15,4	17,6	17,2	16,1	42,9	146,3
Charme	nbre /ha			4,4	1,8	0,6	0,2	0,0	0,0	0,0				7,1
	V (m ³ /ha)			7,0	3,7	1,7	0,6	0,2	0,0	0,0				13,3
Frêne	nbre /ha	0,6	0,5	0,5	0,4	0,3	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0		2,6
	V (m ³ /ha)	0,4	0,6	0,8	0,8	0,7	0,7	0,4	0,3	0,1	0,1	0,0		4,8
Fruittier	nbre /ha	0,5	0,4	0,3	0,1	0,1	0,0	0,0						1,4
	V (m ³ /ha)	0,4	0,5	0,5	0,2	0,1	0,1	0,0						1,7
Erables	nbre /ha	0,0	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0				0,6
	V (m ³ /ha)	0,0	0,2	0,3	0,1	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0				1,1
A.F.	nbre /ha	0,4	0,4	6,7	2,7	1,0	0,4	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	11,9
	V (m ³ /ha)	0,3	0,4	3,5	1,8	1,0	0,6	0,5	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	8,9
Hêtre	nbre /ha	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
	V (m ³ /ha)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,8
TOTAL	nbre /ha	2	2	13	7	4	4	4	3	3	3	2	4,0	51,7
	V (m³/ha)	2	3	14	10	10	12	15	16	18	17	16	43,1	177,0

• **Commentaire**

Les peuplements de TSF inventoriés sont **peu denses** en chêne (~10 m² en moyenne). Leur diamètre moyen est de 66 cm, proche du diamètre d'exploitabilité fixé à 70 cm.

Rappel des valeurs moyennes des inventaires :

En 1993 sur les 72 parcelles inventoriées (888 ha), le capital de chêne sur pied était de 35 tiges/ha (de 30 cm et +) pour un volume de 144 m³/ha, soit un volume de l'arbre moyen de 4,05 m³. Ces valeurs moyennes sont quasiment identiques à celles de la domaniale de Longchamp qui avait été inventoriée en 1992.

-En 2012 sur les 34 parcelles inventoriées (385 ha), le capital de chêne sur pied est de 27 tiges/ha (de 30 cm et +) pour un volume de 139 m³/ha, soit un volume de l'arbre moyen de 5,20 m³.

En prenant le même échantillon, soit 33 parcelles inventoriées en 1993 et en 2012, soit 381 ha (qu'elles aient été ou non passées en coupes entre 1994 et 2013) on obtient les chiffres suivants :

- En 1993, le capital de chêne sur pied était de 31 tiges/ha (de 30 cm et +) pour un volume de 124 m³/ha, soit un volume de l'arbre moyen de 4,05 m³. Le diamètre moyen était de 59 cm.

- En 2012, le capital de chêne sur pied est de 28 tiges/ha (de 30 cm et +) pour un volume de 146 m³/ha, soit un volume de l'arbre moyen de 5,20 m³. Le diamètre moyen est de 66 cm.

• **Commentaire**

Le capital moyen de chêne est plutôt stable entre les deux inventaires ce qui signifie que le prélèvement lors des coupes dans (23 parcelles sur 33) a été inférieur ou égal à l'accroissement.

En ne comparant que les 10 parcelles qui n'ont pas été parcourues en coupes, soit 107 ha, nous obtenons pour le chêne les valeurs suivantes :

- En 1993, le capital de chêne sur pied était de 111 m³/ha, soit un volume de l'arbre moyen de 4,05 m³. Le diamètre moyen était de 62 cm.

- En 2012, le capital de chêne sur pied est de 157 m³/ha, soit un volume de l'arbre moyen de 5,20 m³. Le diamètre moyen est de 70 cm.

• **Commentaire**

A partir de cet échantillon de 10 parcelles, nous déduisons les données concernant **la production des chênes** :

parcelles	surface	vol chêne 30 et + 1993	vol chêne 30 et + 2012	accroissement en Volume sur 19 ans	G chêne 30 et +/-ha 1993	G chêne 30 et +/-ha 2012	accroissement en Surface terrière sur 19 ans	diamètre moyen 1993	diamètre moyen 2012	différence en cm	largeur de cerne
34	11,05 ha	1361 m3	2050 m3	3,3 m3/ha/an	8,4 m2/ha	12,2 m2/ha	0,20 m2/ha/an	59,3 cm	66,4 cm	7,0 cm	0,19 cm
37	10,70 ha	1206 m3	1670 m3	2,3 m3/ha/an	7,6 m2/ha	10,2 m2/ha	0,14 m2/ha/an	61,7 cm	69,8 cm	8,2 cm	0,21 cm
38	7,94 ha	588 m3	812 m3	1,7 m3/ha/an	4,7 m2/ha	6,5 m2/ha	0,09 m2/ha/an	70,6 cm	81,7 cm	11,1 cm	0,29 cm
42	15,31 ha	1835 m3	2578 m3	2,6 m3/ha/an	8,1 m2/ha	11,1 m2/ha	0,16 m2/ha/an	60,9 cm	68,2 cm	7,3 cm	0,19 cm
11	11,73 ha	1849 m3	2328 m3	2,1 m3/ha/an	10,7 m2/ha	13,1 m2/ha	0,13 m2/ha/an	60,8 cm	66,9 cm	6,1 cm	0,16 cm
109	12,42 ha	1113 m3	1767 m3	2,8 m3/ha/an	6,2 m2/ha	9,4 m2/ha	0,17 m2/ha/an	57,0 cm	66,6 cm	9,6 cm	0,25 cm
110	16,54 ha	1663 m3	2713 m3	3,3 m3/ha/an	6,9 m2/ha	10,7 m2/ha	0,20 m2/ha/an	59,1 cm	70,9 cm	11,8 cm	0,31 cm
28	6,16 ha	478 m3	705 m3	1,9 m3/ha/an	5,1 m2/ha	7,4 m2/ha	0,12 m2/ha/an	67,4 cm	74,2 cm	6,7 cm	0,18 cm
17	9,63 ha	1301 m3	1495 m3	2,1 m3/ha/an	7,7 m2/ha	10,1 m2/ha	0,13 m2/ha/an	64,9 cm	69,8 cm	4,9 cm	0,13 cm
29	6,14 ha	592 m3	825 m3	2,0 m3/ha/an	6,7 m2/ha	8,9 m2/ha	0,12 m2/ha/an	56,9 cm	64,9 cm	8,0 cm	0,21 cm
Moyennes	107,62 ha	111 m3/ha	157 m3/ha	2,4 m3/ha/an	7,2 m2/ha	10,0 m2/ha	0,15 m2/ha/an			8,1 cm	0,21 cm

- **Commentaire sur la production des chênes (en peuplement de TSF) :**

- La production des chênes est de **~ 2,4 m³/ha/an** (volume aménagement = grume et houpier).
- L'accroissement en surface terrière de chêne est de **~ 0,15 m²/ha/an**.

Ces valeurs sont peu élevées au regard de la production totale. Elles sont liées à la faible surface terrière moyenne des chênes : 7,2 m² (de 6 m² à 13 m²). Dans ces parcelles à faible densité de chênes, une partie de la production se reporte donc sur le taillis dont la production est de 3,5 m³/ha/an pour une production globale voisine de **6 m³/ha/an**.

- L'accroissement en diamètre des plus gros chênes inventoriés atteint en moyenne deux classes de diamètre (soit environ 0,21 cm sur le rayon par an). La dynamique de croissance des chênes reste donc élevée malgré l'âge et le diamètre atteint par ces arbres.

La croissance des chênes des TSF en conversion peut être supérieure à 2,1 mm sur le rayon, dès lors qu'on limitera un peu la concurrence du taillis par un furetage. Elle pourrait atteindre 2,5 mm (chiffre atteint par les plus gros chênes inventoriés), soit la limite couramment admise entre cerne fin et cerne large.

- **Valeurs de production dans les futaies**

- **production estimée entre 7 et 8 m³/ha/an**. Nous n'avons pas de donnée concernant la production (mesurée) en volume. Nous retiendrons les valeurs estimées pour la région naturelle (données ONF-BCA en bas de cette page) ;

- **accroissement en hauteur** des jeunes futaies de la forêt d'Auxonne :

Chêne pédonculé 10 à 41 ans : 0,65 m/an (50 parcelles mesurées).

Cette valeur correspond à celle de la **classe de fertilité de niveau 1** du guide "Chênaies continentales" (cf. plus loin : § 252 A). Elle est quasi identique à celle relevée en forêt domaniale de Longchamp (même région naturelle, mêmes types de stations). En outre, les résultats des mesures présentent une grande homogénéité.

Chêne sessile : nous ne disposons pas de mesure pour le Chêne sessile sur la forêt d'Auxonne. Toutefois les conditions stationnelles étant identiques pour les deux forêts, nous utiliserons les données de la forêt domaniale de Longchamp.

- 20 à 60 ans : 0,50 m/an,

- 60 ans et + : 0,40 m/an ;

- **accroissement en diamètre** : les valeurs que nous utiliserons pour nos prévisions sont aussi celles de la forêt domaniale de Longchamp : la production de **cernes larges de 2,5 à 3,2 mm** y est avérée pour le Chêne sessile.

- **accroissement en surface terrière** pour le Chêne sessile comprise entre 1 et 1,3 m²/ha/an dans ces conditions entre 30 et 40 ans.

- **Surfaces portant des peuplements de chêne de qualité élevée**

Pas de production significative de merrain ou de tranche de grande qualité. Toutefois les chênaies des parcelles 34 et 81 qui sont de très belle venue et en bon état sanitaire, méritent d'être mentionnées.

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	43			1389	1432

A - Volumes de bois produits

- Tableau synthétique de la production moyenne (source : ONF)

Types de peuplement	Surface concernée	Production en volume (m ³ /ha/an)
TSF et Taillis ⁽¹⁾	699 ha	6,0 m ³
Jeunes futaies (chênes) ⁽¹⁾	724 ha	7,0 m ³
Futaies d'Epicéa ⁽¹⁾	17 ha	8,0 m ³
Peupleraies	13 ha	12,0 m ³
Moyenne pondérée	1407 ha	6,8 m³

(1) production brute estimée pour la région naturelle (accroissement + recrutement) des tiges de Ø 7,5 cm et + à 1,3 m. Valeurs ONF DT BCA 2012

- Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés

Volumes commerciaux récoltés sur 20 ans (période : 1993-2012)												
Régénération		Amélioration de TSF en conversion		Préparation de TSF en conversion		Amélioration de futaies		Emprises et produits accidentels		Total		p.m. Volume récolté 5 dernières années
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	groupe REGE	autres groupes	prévu (hors PAE)	réalisé	
en m³ totaux récoltés au cours de l'aménagement												
59900	55243	46300	68931	318	5858	4431	14180	-	2987	110949	147199	28848
											Ecart	
											+ 33 %	
en m³ / ha / an récoltés au cours de l'aménagement (ha de surface en sylviculture de production)												
	1,9		2,4		0,2		0,5				5,16	4,0

- Analyse succincte du bilan des volumes récoltés

Les produits récoltés sont répartis dans les qualités de bois d'œuvre suivantes :

B ~ 1 %, C ~ 70 % et D ~ 30 %. Pas de bois de merrain.

Pas d'évolution importante à prévoir avant l'arrivée à maturité des futaies issues des conversions et transformations. Les coupes d'amélioration de futaies concernaient des éclaircies. Leur volume va fortement augmenter.

- **Analyse succincte du bilan des volumes récoltés**

- En régénération, le programme a été réalisé mais les volumes sont inférieurs aux prévisions. La différence provient d'une surestimation initiale des taillis.

- En préparation, 80 ha ont été parcourus en coupe sanitaire au lieu de 21 ha prévus. La récolte s'élève à 3697 m³ (volume aménagement), soit un prélèvement de 41 m³/ha, auquel s'ajoutaient 27 m³/ha de taillis. Le prélèvement reste élevé pour ce type d'intervention, en volume, comme en nombre de tiges (21 % des chênes ont été récoltés en coupe de préparation).

- En amélioration de TSF, 500 ha ont été parcourus (soit la totalité du groupe), conformément au programme. Toutefois, le prélèvement en volume aménagement (~100 m³/ha parcouru) fut quatre fois supérieur aux préconisations (25 m³/ha). Sur le groupe d'amélioration des TSF le prélèvement total (grumes, houppiers, taillis) correspond à 7 m³/ha/an.

- En amélioration de futaies, les éclaircies (de rang 1) réalisées, représentent 283 ha parcourus procurant un volume de 14180 m³ au lieu de 4400 m³ prévus. Le programme prévoyait une surface de seulement 244 ha qui concernaient les peuplements âgés de plus de 25 ans et les résineux.

Au total, ce sont ~ 147200 m³ (produits accidentels inclus) qui ont été exploités en 20 ans, soit 5,16 m³/ha/an. Le volume des taillis récoltés étant vraisemblablement sous estimé (d'environ 6000 m³), la récolte totale se situe aux environs de 153000 m³. Ce prélèvement reste inférieur à la production, qui est estimée à 191300 m³ sur 20 ans.

Annexe 4 : Volumes de bois martelés de 1994 à 2013

- **Qualités de bois exceptionnelles produites dans la forêt**

Pas de qualité exceptionnelle rencontrée sur cette forêt. Le caractère remarquable des peuplements tient à leur teneur en très gros bois (Ø >75 cm) qui représentent 30 % du nombre des chênes.

- **Modes de mobilisation habituellement utilisés (bois sur pied, bois façonné, affouage)**

Le volume des bois délivrés dans le cadre de l'affouage a représenté 50 % des bois récoltés.

Le volume délivré annuellement était de 2750 m³/an sur les 5 dernières années, partagé entre 350 à 420 affouagistes. La valeur des bois délivrés représente 5 % des recettes ligneuses.

B - Desserte forestière

- **Etat de la voirie forestière**

Type de desserte		Long. totales	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi-fonctionnel ? DFCI, touristique, pastoral, cynégét. ...
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières accessibles aux grumiers	revêtues	13,6 km	2,1 km	oui	très bon	-	oui
	empierrées	12,2 km			3,6 km en mauvais état ("Vieille Sommière")	-	oui
	terrain nat.					-	oui
Routes publiques (départementales) participant à la desserte		4,4 km			-	-	
Autres accès dont pistes et sommières		3,3 km			-	-	
Ancrages câbles		--					

La desserte est satisfaisante. L'empierrement de la sommière centrale appelée "Vieille Sommière" est en mauvais état (nombreux nids de poules).

- **Principales difficultés d'exploitation**

La Sommière Verte allant des parcelles 3/4 au nord à 26/28 au sud n'est pas empierrée. Sur le reste du massif, la desserte est suffisante sauf dans 5 parcelles (p. 17, 18, 22, 25 et 26) qui n'ont pas d'accès pour les grumiers.

L'accès en forêt dans les parcelles incluses dans le périmètre de sécurité du champ de tir de l'armée, n'est possible que le vendredi. Des exercices de tirs peuvent être pratiqués tous les autres jours ouverts de la semaine. Le cas échéant, les accès sont barrés. Le périmètre de sécurité est porté sur la carte des dessertes, des équipements et des éléments remarquables. Il couvre une surface de 180 ha.

Les sols étant majoritairement limoneux, le débardage est proscrit sur des périodes parfois longues (et pas seulement l'hiver - sauf par fort gel prolongé) tant que les limons ne sont pas ressuyés.

- **Schémas de desserte existants**

Néant.

- **Carte de la desserte** (*annexe 13*)

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		1432			1432

• **Statuts réglementaires et zonages existants**

STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire	
Forêt de protection (raison écologique)	Aucun de ces zonages sur cette forêt
Cœur de parc national	
Réserves naturelles nationale ou régionale	
Réserve biologique intégrale ou dirigée	
Biotope protégé par arrêté préfectoral	
Zones humides stratégiques	
Aire d'adhésion de parc national	
Parc naturel régional	
Natura 2000 Habitats (ZSC), Oiseaux (ZPS)	
ZNIEFF de type I	
Unité de conservation in situ des ressources génétiques	N° national 26001 5028 "La Saône d'Auxonne à St Jean de Losne" (présence de forêts alluviales inondables)
ZNIEFF de type II	

• **Synthèse des risques pesant sur la biodiversité**

Présence d'espèces invasives en plusieurs endroits :

- Renouée du Japon (parcelle 79 en bordure de sommière),
- Raisin d'Amérique (parcelle 29).

Signalons aussi de la Vigne vierge (*Ampelopsis quinquefolia*). Cette dernière est issue de déchets verts déposés en forêt.

Les forêts du Val de Saône ont été depuis longtemps assainies par un réseau dense de fossés. La contrepartie de ce drainage a été une homogénéisation des habitats et notamment la raréfaction des zones humides. Aujourd'hui le réseau de drainage est entretenu. Il n'y a plus de création de nouveaux drains.

• **Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières**

Espèces remarquables	Surface concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
Flore remarquable			
Hottonie des marais	Dans 11 mares : parcelles 9, 10, 20 (2 mares), 36, 46, 68, 72, 82 (3 mares)	Conservation des mares	oui
Cyprès chauve	P 93 et 74	Espèce non indigène mais remarquable	non
Faune remarquable			
Truite fario	Ruisseaux la Borne et la Brizotte	Conserver un rideau d'arbre (aulne principalement)	oui
Amphibiens	127 mares recensées dans 67 parcelles	Conserver les mares et zones humides existantes, voire restaurer celles qui sont asséchées	oui
Mésange bleue et Mésange charbonnière	150 nichoirs implantés en 2012 en forêt (hors champ de tir)	Taux d'occupation de 90%	oui

L'implantation de 150 nichoirs fut réalisée dans le cadre d'une étude destinée à comparer la dynamique des colonies et l'état des individus (morphologie, physiologie santé) de deux espèces de Mésange en milieu forestier et en milieu urbain. Ce projet est dirigé par l'Université de Bourgogne - laboratoire "Biogéosciences", dans le cadre d'une thèse de doctorat intitulée "*l'urbanisation des populations naturelles : conséquences immunoécologiques et écotoxicologiques chez les oiseaux*". En 2013, le dispositif fut complété par la pose de 35 nichoirs supplémentaires (hors périmètre du champ de tir).

Signalons aussi la présence de pics (protégés) en forêt d'Auxonne, dont le Pic noir.

- Habitats naturels d'intérêt communautaire

Habitats Dénomination phytosociologique	Prioritaire oui/non	Code Natura EUR 15	Code CORINE	Sensibilité Conséquences pour la gestion	groupes stationnels	Surface concernée (ha)
Habitats d'intérêt communautaire						
Hêtraies-chênaies continentales mésoneutrophiles à mésoacidiphiles à Paturin de Chaix ("Chênaies-hêtraies-charmaies")	non	9130-6	41-13	Chênaies mixtes banales Chêne pédonculé n'est pas dans son optimum écologique sauf en B3C. Sols sensibles au tassement.	B3A, B3C	ha
Chênaies (pédonculées) mésoneutrophiles à mésoacidiphiles à Stellaire holostée	non	9160-3	41-24	Habitat peu fréquent, souvent linéaire. Cortège arboré et herbacé varié. Sols sensibles au tassement.	B3F	ha
Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses	non	9190	41-51 ou 41-54	Milieu floristiquement banal. Chêne pédonculé présent spontanément mais peu performant. Sols sensibles au tassement	B3D	ha
Forêts mixtes de Chêne pédonculé, Ormes et Frênes riveraines des grands fleuves	non	91FO	44-4	Forêt relictuelles et menacées. Maintenir une fonction de production en conservant la combinaison d'essences indigènes	B3H	ha
Eaux stagnantes oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletta uniflorae</i> et/ou des <i>isoeto-Nanojuncetea</i> = mares forestières	non	3130	22.11 22.12 22.13 22.31 22.32	Elles hébergent une riche faune d'Amphibiens. Ne pas les combler (avec des rémanents notamment), ne pas les drainer.	B3L (pour les mares boisées d'aulne ou de saules)	-
Habitats d'intérêt prioritaire						
Aulnaies	oui	91EO	44-3	Habitat linéaire et moyennement fréquent à préserver du fait de la proximité de l'habitat aquatique associé. Milieu riche où le maintien des essences spontanées doit être préféré à la populiculture.	B3G, B3k	ha
Non décrit : ha						

Tous les habitats forestiers de la forêt communale d'Auxonne sont qualifiés d'**intérêt communautaire**

La forêt d'Auxonne abrite par ailleurs un réseau dense d'**environ 130 mares intra-forestières**. Elles ont été relevées au GPS lors des descriptions de peuplements ou par photo-interprétation. Elles figurent sur plusieurs cartes (*annexes 5 et 17*). La liste des amphibiens observés dans ces mares (en 2013) est la suivante :

- Sonneur à ventre jaune,
- Grenouille rousse,
- Salamandre tachetée,
- Triton (indifférencié).

Signalons également la présence de

- Couleuvre à collier (deux observations),
- Lézard des murailles (une observation).

Ces mares représentent un **habitat d'intérêt communautaire** (code EUR 15 = 3130) à protéger par des règles de gestion spécifiques (voir page 50). Leur concentration est plus élevée que dans les autres forêts du Val de Saône. Elles confèrent à cette forêt une valeur patrimoniale élevée. Elles font partie du réseau de mares présentes dans quasiment toutes les forêts de cette région.

Leur origine est anthropique. Certaines d'entre elles (les plus profondes) sont liées à des extractions d'argile ou de nodules métalliques.

Une étude est en cours de réalisation par un étudiant en BTS sur l'ensemble des mares et du réseau hydrique associé. L'inventaire sera étoffé d'une liste de prescriptions éventuelles.

- **Carte des statuts de protection réglementaire ou contractuelle sur la forêt**

Néant.

- **Carte des habitats naturels d'intérêt prioritaire et d'intérêt communautaire**

Les aulnaies sont portées sur la carte des éléments remarquables, celle des groupes stationnels et celle des peuplements.

Les mares sont indiquées sur la carte des éléments remarquables et sur la carte d'aménagement.

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		1432			1432

A - Accueil et paysages

- **Référence à l'Atlas Régional des Paysages** (DIREN Bourgogne 1997)

Le massif des Crochères (1384 ha) fait partie de l'entité 66 b intitulée "**Pays de Seurre**".

Type de paysage : "plaine à culture et bois".

Description : "Haute terrasse alluviale de la Saône. Paysage de plaine très marqué par la forêt où s'interpénètrent des clairières parsemées de cultures. Les vues sont larges, monotones et s'arrêtent sur les bosquets et les lisières.... Quelques zones maraîchères et quelques prairies s'intercalent. Dans ce paysage très plat, les restes de haies et de bosquets accrochent le regard".

Le massif de Chardenot (48 ha) appartient à l'entité 77b intitulée "**Saône Chalonnaise**".

Type de paysage : "vallée alluviale".

Description : "Paysage de vallée arborée, semi ouvert, qui se caractérise par un fond plat à grandes prairies inondables, enserrées entre des digues et des terrasses hautes, cultivées ou boisées qui dominent le lit majeur, arrêtent la vue. Par endroit, peupleraies et cultures entrecoupées de bosquets et de rangées de peupliers, se substituent aux prairies, cloisonnent la vallée, laissent découvrir la Saône par intermittence".

- **Réglementations, plans départementaux et études existantes**

Néant.

- **Description succincte des éléments paysagers singuliers et de la fréquentation.**

Rien à signaler de particulier.

La forêt fait partie du paysage local. Le taux de boisement y est plus élevé qu'ailleurs dans la région naturelle.

Le relief étant peu vallonné, ce sont surtout des lisières forestières qui sont visibles,

- depuis les routes (RN 5, RD 110a, RD 20 et 20b) qui la traversent ou la longent,
- depuis la périphérie est d'Auxonne et depuis le village de Villers-Rotin.

La fréquentation par les promeneurs et les affouagistes est faible mais régulière. Elle ne constitue pas en l'état une pression sur les écosystèmes

Plusieurs sorties avec les enfants des écoles d'Auxonne sont par ailleurs organisées chaque année.

- **Description succincte des équipements structurants**

Les sommières sont fréquentées par les promeneurs. La plus fréquentée est celle dite "des promeneurs" bordée par un alignement de thuyas adultes. Plusieurs d'entre elles sont interdites à la circulation

motorisée à l'inverse des sommières Marcel Patin, de l'Hermitage Saint Rémy, et des Fontaines, qui sont autorisées à la circulation motorisée.

- **Classements réglementaires**

Néant.

- **Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites**

Sites	Attraits du site	Fréquentation	Traditions et manifestations associées
Chêne "Napoléon" p. 20	Parc arboré en bord de forêt que l'empereur aurait visité	très faible	Plantation envisagée d'un chêne à l'emplacement de l'ancien "Chêne Napoléon" disparu
Sommières	Tranquillité du site : circulation motorisée interdite sur la plupart des sommières	faible mais en continu	-
Ilot de vieillissement p.78	Chêne de très gros diamètre (> 130 cm)		-

- **Equipements structurants existants par sites**

Sites	Equipements structurants existants	Impact sur le milieu Conflits d'usage	Etat général des équipements Adaptation
Maison forestière de Rainans	Parking et pavillon de chasse	néant	Bon état
Sentier botanique		néant	Mauvais état : panneaux dégradés, parcours peu attractif
Ancien chemin de la Dame Blanche	Ancien chemin bordé de fossés traversant les p. 87 et 88	néant	A restaurer (débroussailler) planter un alignement
Sommières des Promeneurs et du Roy	Deux alignements de Thuya (haut > 20 m)	néant	Dépérissement diffus, remplacement à envisager
Sentier du « Chêne Napoléon » dans les parcelles 16 à 24		néant	
3 Tables-bancs	P. 96, p.84 et MF de Rainans	-	P. 96 : équipement en mauvais état
5 Bancs	MF de Rainans, p. 103, p. 84, p.104, p. 94		

- **Sensibilités paysagères**

Les coupes réalisées (y compris les coupes rases) ne sont pas perçues par les habitants comme des perturbations de ce paysage.

Signalons la présence de nombreux déchets (déchets "verts" de jardins ou autre détritux) principalement aux abords des lignes de parcelles.

B - Ressource en eau potable

- **Captages d'eau potable non réglementés**

Néant.

- **Synthèse des risques liés à la gestion forestière sur la ressource en eau potable**

Pas de risque avéré. A contrario, la préservation du réseau de mares participe à la régulation des eaux de surface dans le massif.

- **Captages d'eau potable réglementés et périmètres impactant la forêt**

Néant.

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	332	1100			1432

Pas de risque recensé par les services de préfecture. Toutefois, sur 1100 ha du massif des Crochères l'enjeu est qualifié de "faible". Le risque est lié au "bassin versant" des deux cours d'eau dont les débordements provoquent parfois des inondations en périphérie d'Auxonne. La conservation et la restauration des mares, dont les trop-pleins se déversent dans ces cours d'eau, contribuent à réduire ce risque.

- **Classements réglementaires et zonages induits**

Néant.

- **Expertises réalisées**

Pas d'expertise. L'étude des mares et du réseau hydrographique (fossés, trop-pleins, ruisseaux) réalisée en 2013 dans le cadre d'un stage de BTS, confirme l'hypothèse de la participation des mares dans la régulation des eaux débouchant sur Auxonne.

- **Equipements et ouvrages de protection existants**

Une digue est d'ailleurs implantée entre les parcelles 38 et 39, constituant en cas de forte pluie une retenue d'eau appelée "bassin écrêteur".

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
Production (ligneuse et non ligneuse)	
<p><u>Points forts</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - conditions climatiques et stationnelles très favorables à une sylviculture dynamique d'essences sociales (Chêne sessile surtout, de feuillus précieux) en futaie régulière ; - peuplements de chêne produisant des cerne larges même sur le Chêne sessile ; - les jeunes futaies ont une croissance vigoureuse ; - forêt épargnée par les dernières tempêtes - importante disponibilité de peuplements mûrs. 	<p>Souhaits exprimés par le propriétaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ poursuivre la conversion en futaie et répondre à la demande forte en bois de feu dans le cadre de l'affouage ✓ valoriser les peuplements de Robinier existants <p>Objectifs de gestion retenus par le propriétaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ poursuivre la conversion en futaie régulière avec le Chêne sessile comme essence objectif ✓ produire des gros bois de qualité
<p><u>Points faibles</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la quasi totalité des TSF en conversion est vieillissante et constituée de (très) gros bois de Chêne pédonculé, peu denses traités en TSF classique avec récolte quasi totale du taillis ; - peu de mélange d'essences ; - incertitude à moyen terme sur la rapidité avec laquelle se produiront les effets du changement du macroclimat pour le Chêne pédonculé (dans les TSF ou dans les jeunes futaies), - mauvaise conformation de certaines jeunes futaies de Chêne pédonculé ; - grande sensibilité des sols au tassement ; <p>- peuplement d'Epicéa installé sur deux parcelles en relais de production présentant des signes de dépérissement pour cause de conditions stationnelles inadaptées.</p>	<p>Propositions de l'ONF :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ modifier la gestion des taillis en réalisant un furetage <p>Objectifs de gestion retenus par le propriétaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ mettre en place des relais de production à base de Robinier, de Douglas ✓ favoriser le mélange d'essences à différents stades d'intervention ✓ prolonger les TSF en conversion, en adaptant les niveaux de prélèvement dans le taillis et dans les futaies, en fonction de la densité de réserves des TSF ✓ appliquer une sylviculture dynamique des jeunes futaies de Chêne pédonculé ; prolonger si besoin la phase de compression pour certains peuplements mal conformés ✓ ouvrir des cloisonnements d'exploitation et rendre leur utilisation systématique ✓ faire respecter l'interdiction d'accéder sur les coupes lorsque le sol est humide ✓ régénérer les épicéas en fin de période
Fonction écologique	
<p><u>Points forts</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - peuplements composés principalement d'essences indigènes ; - présence d'environ 130 mares intra forestières. - présence de très gros bois en nombre intéressant pour les oiseaux, les insectes et les chiroptères liés aux vieux bois. <p><u>Points faibles</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - manque de connaissance sur la présence d'espèces remarquables ; - forêt actuellement sans îlot de vieux bois ; - sensibilité des sols au tassement. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ préserver les mares, les aulnaies et de leurs abords. les restaurer si besoin ✓ ✓ maintien d'arbres disséminés et sénescents portant des micro habitats ✓ mise en place d'îlots de vieux bois. <ul style="list-style-type: none"> ✓ continuer d'appliquer des techniques d'exploitation forestière et de travaux sylvicoles respectueuses des sols

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)	
- taille du massif apprécié par les promeneurs, sommières fermées à la circulation. - fréquentation faible mais régulière. - demande soutenue en bois de chauffage, facilitant la mobilisation de bois de faible valeur (+) mais susceptible d'orienter la sylviculture si la gestion des taillis n'est pas modifiée (-)	✓ maintien des infrastructures en état ✓ répondre à la demande dans le cadre d'une gestion durable et en limitant la part de l'affouage à un volume couvrant les seuls besoins domestiques des affouagistes
Protection contre les risques naturels	
pas de risque majeur	
Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt	
néant	

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	1389,15 ha	1399,83 ha
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)		
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)		
Futaie jardinée (dont conversion en futaie jardinée)		
Taillis simple		
Taillis fureté		
Taillis-sous-futaie		
Attente sans traitement défini		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Sous-total : surface en sylviculture de production	1389,15 ha	1399,83 ha
Hors sylviculture de production	43,32 ha	26,13 ha
Total : surface retenue pour la gestion	1432,47 ha	1429,96 ha

La conversion en futaie régulière des TSF sera poursuivie. Le traitement en taillis-sous-futaie classique n'est plus envisageable en raison,

- de l'absence de renouvellement lors des coupes de taillis-sous-futaie conduisant à un appauvrissement progressif en réserves de chênes ;
- de l'homogénéité des tiges de chêne non conforme à une gestion en taillis sous futaie ;
- de la régression par endroit des taillis de Charme remplacés par du Noisetier ;

Les essences en place ou les essences objectif retenues sont par ailleurs particulièrement adaptées au traitement en futaie régulière.

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs	Précisions	Surface en sylviculture de production	%	Age retenu	Diamètre retenu	Essences Associées et essences d'accompagnement (<i>suivant les groupes stationnels</i>)	Groupes stationnels concernés
Chêne pédonculé	Futaie régulière	48,29 ha	3%	100 ans	70 cm	Chêne pédonculé, Merisier, Aulne, Erables, Tilleul à petites feuilles, Ormes, Peuplier <i>Charme, Erable champêtre</i>	B3H
Chêne sessile	Futaie régulière	1313,98 ha	95%	140 ans	70 cm	Chêne pédonculé, Hêtre, Merisier, Erable sycomore, Tilleul à petites feuilles <i>Charme, Tremble, Bouleau, Aulne glutineux</i>	B3A (et B3C, B3H)
Chêne sessile	P. 34, 78p et 81 en îlot de vieillissement traité en futaie régulière	26,88 ha	2%	180 ans	90 cm	Chêne pédonculé, Hêtre, Merisier, Erable sycomore, Tilleul à petites feuilles <i>Charme, Tremble, Bouleau, Aulne glutineux</i>	B3A (et B3C)
Total surface en sylviculture de production		1389,15	100%	(1) épidémie de Chalara			

L'âge d'exploitabilité du Chêne sessile est fixé à 140 ans (sauf en îlot de vieillissement). Il diffère donc de celui préconisé dans le SRA (Schéma Régional d'Aménagement) qui ne prévoit pour le Chêne sessile dans ces conditions stationnelles, qu'une production de cernes fins en 155 ans pour un diamètre de 70 cm. L'âge d'exploitabilité que nous avons retenu est cohérent avec les observations rapportées pages 20 et 21 : la croissance est soutenue, produisant des **cernes larges** (supérieurs ou égaux à 2,5 mm).

Essences actuellement présentes <u>non adaptées ou transitoires</u> : critères d'exploitabilité retenus à court terme						
Essence non adaptée en place	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
Frêne commun	En futaie régulière	4,41 ha	50 ans	55 cm	CHP	B3H
Epicéa	Plantations de 1982	16,12 ha	45 ans	45 cm	-	B3F et B3D
Essences transitoires en place						
Chêne pédonculé	En futaie régulière sur le massif des Crochères	526,34 ha	-	70 cm	CHS	B3A et B3D
Douglas	En mélange avec CHP, p. 30 et 31	28,89 ha	55 ans	55 cm	-	B3A
Peuplier	En futaie régulière issues de régé nat ou de plantations	12,71 ha	25 ans	45 cm	Robinier, Frêne	B3H
Chêne rouge		40,43 ha	60 ans	60 cm	CHP, CHS	B3A
Robinier	Dans des TSF	27,19 ha	60 ans	50 cm	-	B3A, B3F
Total (transitoires ou inadaptées)		655,95 ha				

CHS = Chêne sessile, CHP = Chêne pédonculé.

Le **Chêne sessile** sera retenu comme essence objectif (à long terme) sur le massif des Crochères, y compris sur les quelques zones (limitées) occupées par des stations (B3C et surtout B3F) pourtant favorables au Chêne pédonculé. Nous souhaitons ainsi limiter le découpage des parcelles en unités de gestion morcelées et de faible surface.

Le **Chêne pédonculé** sera l'essence objectif du massif de Chardenot. Il est dominant également sur le massif des Crochères où est qualifié d'essence "transitoire". Face aux incertitudes liées à l'évolution du

climat et ses conséquences, l'aménagement prévoit de maintenir un âge et un diamètre d'exploitabilité conforme à la production de gros bois de qualité (à savoir 100 ans pour 70 cm de diamètre), y compris sur les zones où on lui préfère actuellement le Chêne sessile.

Le Frêne est menacé par l'épidémie de *Chalara fraxinea*.

L'Epicéa n'est pas adapté aux conditions stationnelles de cette forêt ni aux effets du réchauffement climatique attendu.

Ces essences seront remplacées par le Chêne sessile au fur et à mesure des régénérations ; elles ne seront pas éradiquées.

Le **Douglas** est déjà présent dans les parcelles 30A et 31A (28,89 ha). Il sera reconduit comme relais de production sur ces deux parcelles ainsi que sur les parcelles 61A et 64A, où il sera introduit en fin d'aménagement.

Peuplier, Chêne rouge et Robinier sont présents sur cette forêt. Les plantations existantes de Chêne rouge seront menées à leur terme. Il ne sera pas utilisé en régénération. Le **Robinier** sera traité en futaie par conversion directe dans les parcelles où il est déjà dominant.

Actuellement, seules les aulnaies, les chênaies sessiliflores du massif des Crochères et les chênaies pédonculées du massif de Chardenot (représentant 126 ha) sont en optimum stationnel (conformément au SRA).

- **Carte des essences objectif** (annexe 15)

2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

- **Synthèse des calculs de surface à régénérer**

Renouvellement suivi en surface futaie régulière, futaie par parquets)		Surface cible de l'aménagement	
Surface disponible (<i>S_d</i>)		650,83ha	
Contrainte de vieillissement (<i>S_v</i>)		68,33ha	
Surface d'équilibre (<i>S_e</i>)		200,36ha	
Futaie régulière : surface du groupe de régénération (<i>GR</i>)		248,04ha	
Futaie par parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler		-ha	Niveau prévu à mi-période
Surface à ouvrir (<i>S_o</i>)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	248,04ha	ha
Surface à terminer (<i>S_t</i>)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	248,04ha	ha
Groupe de reconstitution (<i>S_{rec}</i>)		-ha	ha
Surface de régénération acquise (<i>S_a</i>) y compris reconstitution		-ha	

Les parcelles 29c, 38, 39c et 40c classées en AMEFP (amélioration de futaie à petits bois) participent au renouvellement des TSF sans intégrer de groupe de régénération. Il s'agit de peuplements de Robinier qui feront l'objet d'une conversion directe. Il n'est en outre pas prévu de travaux sylvicoles dans ces parcelles (sauf ouverture de cloisonnements). La surface concernée s'élève à 26,02 ha, portant à **275,06 ha la surface convertie en futaie**.

Il ne devrait subsister que 386 ha de TSF à l'issue de cet aménagement. L'effort de régénération sur chacune des deux périodes suivantes sera donc inférieur à 200 ha.

- **Analyse détaillée de la surface disponible**

Surface disponible (Sd) : peuplements constitutifs	une période
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie (< 20 ans)	68,33 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	-
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères optimaux d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir	512,91 ha
Surface dont les peuplements n'atteindront pendant l'aménagement que les critères minimaux d'exploitabilité	69,59 ha
Total	650,83 ha

Tous les TSF en conversion et qui ne sont pas classés en îlot de vieillissement, font partie de la surface disponible !

Le détail des calculs de la contrainte de vieillissement (Sv) et de la surface disponible (Sd) sont en *annexe 16*.

- **Analyse détaillée de la contrainte de vieillissement**

Contrainte de vieillissement (Sv) : peuplements constitutifs	une période
Surface dont les peuplements ont déjà fait l'objet de la 1 ^{ère} coupe de renouvellement, et dont la coupe définitive devra être réalisée durant la période d'aménagement	-
Surface des peuplements dont la régénération, entamée ou non, doit être achevée au terme de la période d'aménagement compte tenu de leur faible durée de survie	68,33 ha
Surface des peuplements dont la régénération n'est pas entamée et qui atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	-
Total	68,33 ha

- **Surface à renouveler ou reconstituer de manière conditionnelle (S conditionnelle)**

Néant.

2.4 Classement des unités de gestion

2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

A - Constitution des groupes d'aménagement

La surface disponible étant égale à celle des TSF en conversion, le **groupe de régénération** a été constitué en tenant compte en priorité :

- de l'état sanitaire des peuplements,
- du nombre de chênes par hectare.

Les parcelles 30 et 31 seront régénérées en Douglas (déjà présent dans ces parcelles). Ce dernier s'est avéré très productif sur la forêt, constituant ainsi un relais de production intéressant. Sa sylviculture ne remet par ailleurs pas en cause la pérennité de l'habitat de hêtraie-chênaie-charmaie dans lequel il sera installé. Idem dans les parcelles 61 et 64 parties ouest, où il remplacera les épicéas sur respectivement 2,30 ha et 3,00 ha.

Aucun groupe d'amélioration des TSF en conversion n'a été créé. L'état de maturité avancé des TSF et leur faible niveau de capital ne permettent plus de réaliser des coupes d'amélioration qui induiraient des prélèvements plus élevés qu'en phase de préparation. En revanche **deux groupes de préparation** sont constitués en fonction du niveau d'urgence (estimée) de leur mise en régénération. Le groupe PREPA1 devrait être régénéré à partir de 2034...

Les groupes d'**améliorations de futaie** sont constitués en fonction de l'âge des peuplements :

- AMEFJ regroupe les jeunes peuplements avant la première éclaircie ;

- AMEFP et AMEFM seront parcourus en coupe d'amélioration produisant respectivement des petits bois et des bois moyens.

Deux parcelles (34 et 81) et une partie de la parcelle 78 (portant un chêne remarquable) composent le groupe « **îlot de vieillissement** » destiné à conserver des peuplements de belle qualité, riches en gros bois pour les périodes d'aménagement suivantes.

Les peuplements qui seront laissés hors sylviculture en évolution naturelle constituent le groupe HSNEN. Il est composé de **zones humides à préserver** (aulnaies, ripisylves) situées en bordure de parcelles et délimitées. **Attention, les aulnaies de talwegs et les mares seront aussi préservées (voire restaurées) bien qu'elle ne constituent pas d'unité de gestion spécifique** : le découpage et le suivi surfacique eurent été trop complexes...

- **Récapitulatif des groupes de gestion des unités surfaciques**

Le détail de la constitution de chaque groupe est en *annexe 14*.

- **Groupes de régénération**

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Surface totale	dont surface en sylviculture	Surface à ouvrir (So)	Surface à terminer (St)	Essence objectif	Surface par groupe
Régénération naturelle ou artificielle, résineuse (REGRT) ou feuillue (REGFT)	Unités de gestion ouvertes, à terminer						
	<i>néant</i>						
	Unités de gestion ouvertes, à ne pas terminer						
	<i>néant</i>						
	Unités de gestion à ouvrir et à terminer						
	REGRT	34,19	34,19	34,19	34,19	Douglas	248,04
	REGFT	11,94	11,94	11,94	11,94	Peuplier	
		201,91	201,91	201,91	201,91	Chêne sessile	
	Unités de gestion à ouvrir sans les terminer						
	<i>néant</i>						
Total		248,04	248,04	248,04	248,04		

Bien que la densité de semenciers soit supérieure au seuil minimal de 20 tiges/ha pour envisager une régénération naturelle, ce mode de régénération ne sera pas systématiquement retenu pour les raisons suivantes :

- la densité moyenne de chênes ne sera pas partout suffisante,
- le Chêne pédonculé est souvent dominant parmi les semenciers, alors qu'il n'est pas retenu comme essence objectif.

Autres groupes

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Surface	dont	Rotation	Surface
		totale (ha)	surface en sylviculture (ha)	(années)	par groupe (ha)
Amélioration de futaie régulière feuillue avant la 1 ^{ère} éclaircie	AMEFJ	94,74	94,74	-	701,30
Amélioration de futaie régulière feuillue à compter de la 1 ^{ère} éclaircie	AMEFP	376,72	376,72	5 à 8 ans	
Amélioration de futaie régulière feuillue à bois moyens	AMEFM	229,84	229,84	8 à 10 ans	
Amélioration de taillis sous futaie à parcourir en coupe de préparation	AMETP1	216,87	216,87	13 à 15 ans	412,93
	AMETP2	196,06	196,06		
Ilots de vieillissement	ILV	26,88	26,88	15 ans	26,88
Hors sylviculture en évolution naturelle (pas d'objectif de récolte de bois)	HSNEN	13,66	-	-	17,93
Hors sylviculture à vocation cynégétique (p.105y)	HSYCY	1,52	-	-	
Hors sylviculture à vocation d'accueil du public (p. 20h, 96h)	HSYAC	2,75	-	-	
Hors sylviculture en emprises diverses : sommières, MF, champs de tir, bassin écreteur	HSF	25,39	-	-	25,39
Total		1432,47	1389,15		1432,47

- **Carte d'aménagement** (annexe 17)

B - Constitution de divisions

Néant.

2.4.2 Classement des unités de gestion linéaires

Néant.

2.4.3 Classement des unités de gestion ponctuelles

Néant.

Les mares forestières ont une surface unitaire très faible et leur grand nombre alourdirait la gestion et leur suivi si elles faisaient l'objet d'UG ponctuelles. Elles sont toutefois indiquées sur les cartes d'aménagement et des éléments remarquables. Leur présence est aussi mentionnée dans le programme de coupes.

2.5 Programme d'actions pour la période 2014 - 2033

2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- **Principaux types d'actions envisageables**

(extrait du diagnostic foncier préalable à l'aménagement)

"La matrice cadastrale fait apparaître des parcelles boisées susceptibles de bénéficier du régime forestier. Elles sont limitrophes de la forêt existante, et sont soit déjà propriété de la commune d'Auxonne, soit en cours d'acquisition auprès de particulier. Dès que l'achat aura abouti, il serait opportun d'y proposer l'application du régime forestier. Ce sont les parcelles cadastrales suivantes :

Section	Numéro	Canton	Surface	Parcelle forestière
ZP	129	LA GUENOS	0 11 37	en cours d'acquisition, jouxte pille 27
ZD	180	ENTRE MARE BRULEE ET CHARD	1 01 00	en cours d'acquisition, jouxte pille 116
F-2	202	LA QUEUE DE L'ETANG	0 17 10	jouxte pille 91
ZD	174 b	CHAMP SERRURIER	0 40 33	jouxte pille 117
ZP	75	LA GUENOS	0 40 00	jouxte pille 27
TOTAL			2 09 80	

Par ailleurs, autour de la rivière de la Brizotte, l'échange suivant pourrait être fait entre un particulier et la commune d'Auxonne : parties des parcelles 21 038-D-365 et 21 038-D-355 appartenant à la commune d'Auxonne contre partie de la parcelle 21 038-D-352 appartenant à Monsieur Bruno MERY. En effet, les parcelles d'Auxonne se trouvent en partie dans le champ de cette personne, et inversement, une partie de la parcelle de M. Mery se trouve en nature de forêt, dans la forêt d'Auxonne.

Il conviendrait de se rapprocher des services du cadastre pour obtenir une révision des limites communales entre Flammerans et Auxonne. L'échange de propriété fait en 1974 a eu pour conséquence la rectification du cours de la rivière Brizotte. D'un état naturellement sinueux, le cours d'eau a été modifié en un tracé rectiligne. Ce tracé correspond désormais à la limite entre les deux propriétés. Avant l'échange le ruisseau correspondait à la limite communale. Après échange, cette limite communale s'est complexifiée par le redécoupage en ligne droite qui répartit de part et d'autre des petites parcelles cadastrales. C'est la raison pour laquelle, il serait souhaitable de réviser cette limite entre les 2 communes et de l'asseoir définitivement sur le « nouveau » cours d'eau rectiligne. Cette révision pourrait être accompagnée par un regroupement de parcelles cadastrales : les petites parcelles issues de l'échange seraient à regrouper avec la grande parcelle voisine du même propriétaire. Cela aboutirait réellement à une simplification définitive.

Plusieurs concessions doivent être régularisées :

- champ de tir de l'Armée, sur la parcelle cadastrée D 102,
- champ de tir utilisé par le club de tir local, sur une partie de la parcelle cadastrée AP 84,
- occupation des 2 maisons forestières communales".

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
FON 1	1	Entretien courant du parcellaire	toute la forêt	fauchage et élagage	10500 €/an	E
FON 2	2	Plaque de n° de parcelles (fourniture)	toute la forêt	~500 unités soit 1346 €	67 €/an	E
Coût moyen annuel FONCIER					10567 €/an	

- **Développement éventuel des revenus liés aux concessions**

Pas de modification prévue des recettes liées aux concessions.

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A - Documents de référence à appliquer

Pour les règles de culture générales, se référer aux guides de sylvicultures suivants :

- le "**Guide des sylvicultures des chênaies continentales**" (ONF *Thierry Sardin*, 2008). Les peuplements de chênaie correspondent à la classe de fertilité 1 : une "sylviculture dynamique" pour les Chênes sessile et pédonculé produisant du **cerne large** y sera appliqué.
- le "**Guide des sylvicultures des douglasaies françaises**" (ONF *Ariane Angelier*, 2007) en classe de fertilité 2 ;
- la **note de service 09-T-310 (ONF 17/12/2009) "Ilots de vieux bois"** ;
- les recommandations sylvicoles du **Schéma Régional d'Aménagement** ;
- le guide pratique : "Pour une exploitation forestière respectueuse des sols et de la forêt « **PROSOL** » - ONF – 2009 " ;
- le **Bulletin Technique n°31** (ONF, 1996) pour la sylviculture du Frêne ;
- la publication "**Forêt Entreprise**" n°177 (novembre 2007) pour la conduite des peuplements de Robinier. Rechercher une densité de 2500 tiges après dépressage et 800 tiges après la première éclaircie.

B - Coupes

- **Programme de coupes**

Le programme de coupes d'amélioration des futaies a été élaboré suivant les préconisations du "Guide Chênaies Continentales", y compris pour la gestion des retards d'éclaircies.

Le programme des coupes de préparation est élaboré en fonction de l'état sanitaire des peuplements et de l'urgence du passage en coupe pour contrôler le sous-étage. L'âge du taillis est donc déterminant dans l'ordre de passage en coupe.

Conformément à l'arrêté du 2 juillet 2004, les coupes pourront être anticipées ou ajournées de 5 ans au plus. Attention cependant à ne pas prendre de retard dans les éclaircies de jeunes futaies de chêne (sauf cas des parcelles mal conformées). La périodicité de 15 ans des coupes de préparation pourra être raccourcie mais pas rallongée.

Annexe 18 : Calculs de possibilité

Tous les détails utiles au remplissage des formulaires FORSAM ou nécessaires pour les consignes de martelage sont dans le tableau de calcul des possibilités en *annexe*. Chaque unité élémentaire (type de peuplement) à parcourir en coupe y est renseignée.

- **Règles de culture générales**

- Groupe de régénération : la **régénération artificielle de Chêne sessile** sera pratiquée dans toutes les parcelles, sauf dans les parcelles 41 et 42 qui seront régénérées naturellement.

En régénération artificielle

La totalité du peuplement sera récoltée en deux passages (espacés d'un an ou deux) :

- **année n**, récolte du bois d'industrie et des grumes de chênes de qualité médiocre (code coupe RCV dans le programme de coupe). **Conserver 2 à 3 m² de surface terrière de taillis** (soit environ 80 à 130 tiges/ha) qui limiteront la remontée du plan d'eau (Cf. guide "chênes" page 120) et permettront d'éviter les travaux lourds du sol comme le billonnage (Cf. guide "chênes" pages 133, 151 et 152). Ces tiges pourraient aussi permettre de matérialiser les cloisonnements d'exploitation...
- **année n+1 (ou n+2)**, récolte du bois d'œuvre restant (code coupe RA).

Des cloisonnements d'exploitation seront systématiquement implantés lors du passage en coupe de relevé de couvert (RCV).

En régénération naturelle

Le premier dégagement devra intervenir rapidement au profit du Chêne sessile pour faire face à la croissance plus rapide des semis de Chêne pédonculé qui seront inévitablement présents.

La régénération est prévue sur une période de 10 à 12 ans maximum entre la coupe d'ensemencement et la définitive. Un relevé de couvert, une secondaire et une définitive sont programmés à partir de 2016.

- Groupes de préparation (AMETP) et îlot de vieillissement (ILV) ; la densité des chênes est toujours inférieure à 30 tiges par hectare dans ces peuplements qui ne devraient pas être mis en régénération avant 40 ans, voire 60 ans. On se limitera donc à des prélèvements à caractère **sanitaire de très faible intensité** dans les chênes. La rotation de ces coupes est de **15 ans** en moyenne.

Le taillis ne sera pas récolté en totalité comme auparavant : on pratiquera un furetage dans le taillis et on récoltera les tiges de **Charme** et de divers qui concurrencent les houppiers de chênes.

Des **cloisonnements d'exploitation** seront implantés tous les 25 m environ pour limiter le tassement du sol. Les semenciers présents sur ces cloisonnements ne seront pas exploités pour ne pas entamer le capital sur pied déjà peu dense.

En programmant des passages en coupe tous les 15 ans,

- nous contrôlerons mieux la concurrence du taillis et des autres feuillus sur les chênes ;
- nous évitons à ces chênes le stress hydrique (lié à la remontée du plan d'eau) et le stress de mise en lumière (qui provoque l'apparition de gourmands) qui suivaient la coupe rase du taillis ;
- nous augmentons ainsi la durée de survie des chênes ;
- nous assurons un suivi plus efficace de l'évolution de la qualité des chênes.

- Groupe d'amélioration des futaies feuillues jeunes (AMEFP) :

Pour les chênes, la première éclaircie sera réalisée vers 14 m dans les parcelles qui auront bénéficié d'une phase de compression efficace. Pour le Chêne pédonculé, cette hauteur peut être atteinte vers 25 ans. Le choix de l'itinéraire sylvicole pour les deux chênes sera déterminé en fonction de la classe de fertilité (à priori, classe 1). Elle sera confirmée par les mesures qui seront prises avant les premières éclaircies.

Pour les peuplements mal conformés, la première éclaircie sera repoussée de 8 à 10 ans (soit 5 à 6 mètres de plus !).

Les rotations sont celles prévues par le guide "chênes" y compris dans les situations de rattrapage (Cf. page 245 du guide). Le cas échéant, nous avons retenu les rotations de **rattrapage de la classe 2** de fertilité.

- **Coupes conditionnelles**

Pas de coupe conditionnelle prévue.

- **Coupes programmables par années**

Tableaux pages suivantes

- **Volume présumé récoltable (hors coupes conditionnelles)**

Groupes	Surface terrière totale à récolter (hors taillis)		Volume bois fort total sur écorce à récolter**		Volume tige (seuil de précomptage 30 cm)	
	(seuil précomptage 20 cm)		(tige + houppier + taillis)			
	moyenne annuelle	durant aménagement	moyenne annuelle	durant aménagement	moyenne annuelle	durant aménagement
<i>Groupe de régénération</i>	162 m2/an	3235 m2	3024 m3/an	60482 m3	1753 m3/an	35069 m3
<i>Groupes d'amélioration de futaies</i>	281 m2/an	5614 m2	2525 m3/an	50506 m3	612 m3/an	12235 m3
<i>Groupes de préparation et autres groupes (ILV et HSYAC)</i>	74 m2/an	1478 m2	1396 m3/an	27918 m3	489 m3/an	9787 m3
Totaux	516 m2/an	10327 m2	6945 m3/an	138906 m3	2855 m3/an	57091 m3

- **Mode de suivi de la récolte**

Le calcul de surface terrière à récolter est obtenu à partir des coefficients de forme "FH" suivants appliqués au volume de "bois fort" des tiges de 20 et plus, hors taillis :

- 8 pour les chênes Ø 20/25,
- 11 pour les chênes Ø 30/35,
- 15 pour les chênes Ø de 40 et +,
- 12 pour les résineux,
- 11 à 12 pour les divers.

Coefficients de houppier retenus pour les calculs de possibilité :

- 45 % du volume bois fort des chênes de Ø 40 et plus,
- 30 % du volume bois fort des chêne de Ø 30/35 et des divers,
- 10 % à 15 % du volume bois fort des résineux.

En coupe de préparation, le prélèvement sera limité (coupe sanitaire stricte) et voisin de 10 m³/ha. Le prélèvement dans le taillis est estimé à 25 m³/ha (incluant l'ouverture de cloisonnement) et autant dans les petites futaies de Charme et divers qui concurrencent les chênes.

Le détail du calcul de possibilité est en *annexe 18*. Le commentaire sur les récoltes est page 58.

Année	Parcelle	UG	groupe	surface totale UG	surface à parcourir	type peuplement	Code coupe	observations
2014	6		AMEFM	13,47 ha	13,47 ha	F CHP P 2	A1	une mare, dépress 2006
2014	7	M	AMEFM	10,89 ha	8,50 ha	F CHP P 2	A2	partie nord, 2 mares
2014	13		AMEFM	12,07 ha	12,07 ha	F CHP P 2	A1	partie sud, dépress 2005
2014	35		AMEFM	4,62 ha	4,62 ha	F CHP P 2	A2	
2014	51	M	AMEFM	6,92 ha	6,92 ha	F CHP P 2	A2	partie ouest, 2 mares
2014	53		AMEFM	12,68 ha	12,68 ha	F CHP P 2	A1	une mare, dépress 2007
2014	64	M	AMEFM	9,01 ha	9,01 ha	F CHR M 1	A1	partie sud
2014	91		AMEFP	12,47 ha	3,95 ha	F CHP P 2	A1	partie sur billon non parcourue en 2014 dépress 2002
2014	94		AMEFP	13,97 ha	13,19 ha	F CHP P 2	A1	aulnaie exclue, dépress 2002
2014	16		AMEFM	6,09 ha	5,47 ha	F CHP P 2	A2	uniquement futaie chêne
2014	25	M	AMEFM	9,19 ha	8,69 ha	F CHP P 2	A2	aulnaie exclue
2014	17		AMETP1	9,63 ha	9,25 ha	C CHP G1	APR	aulnaie exclue, prochain passage 2027
2014	26	D	AMETP2	10,48 ha	10,48 ha	C CHP G1	APR	aulnaie exclue, une mare
2014	30	R	REGRT	14,41 ha	14,41 ha	C CHDOU G1	RA	2 mares
2014	37		REGFT	10,70 ha	10,70 ha	C CHP T1	RA	
2014	41		REGFT	10,57 ha	10,57 ha	C CHP G1	EMC	6 mares
2014	42		REGFT	15,31 ha	15,31 ha	C CHP T1	EMC	3 mares
2014	17 unités				169,29 ha			
2015	10		AMETP1	10,44 ha	10,44 ha	C CHP G1	APR	une mare
2015	61	R	REGRT	3,00 ha	3,00 ha	F EPI P 2	E2	diam. moyen 25 cm
2015	61	A	REGFT	8,42 ha	8,42 ha	F EPI P 2	E2	diam. moyen 25 cm
2015	64	R	REGRT	2,30 ha	2,30 ha	F EPI P 2	E2	diam. moyen 25 cm
2015	64	A	REGFT	3,25 ha	2,40 ha	F EPI P 2	E2	diam. moyen 25 cm, hors parquet feuillu
2015	84		AMEFM	7,14 ha	7,14 ha	F CHP P 2	A2	2 mares
2015	85		AMEFM	12,24 ha	12,24 ha	F CHP P 2	A2	3 mares
2015	114		AMEFM	3,12 ha	3,12 ha	F FRE M 1	A2	
2015	115	M	AMEFM	7,01 ha	7,01 ha	F CHP M 2	A2	
2015	116		AMEFM	14,00 ha	14,00 ha	F CHP M 2	A2	
2015	8	M	AMEFM	9,53 ha	9,53 ha	F CHP P 2	A1 et A2	
2015	9		AMETP2	10,60 ha	10,60 ha	C CHP G1	APR	une mare
2015	31	R	REGRT	14,48 ha	14,48 ha	C CHDOU G1	RA	3 mares
2015	13 unités				104,68 ha			
2016	11		AMETP2	11,73 ha	11,73 ha	C CHP G1	APR	prochain passage 2028
2016	42		REGFT	15,31 ha	15,31 ha	C CHP T1	RCV	3 mares
2016	98		AMETP1	12,81 ha	12,81 ha	C CHP T1	APR	2 mares, prochain passage 2033
2016	92		AMEFP	12,80 ha	12,80 ha	F CHP P 2	A1	5 mares, dépress 2002
2016	19	C	AMEFP	10,90 ha	7,52 ha	F CHP P 2	A2	Chêne pédonculé
2016	57		AMEFP	12,20 ha	12,20 ha	F CHP P 2	A1	dépress 2000
2016	58		AMEFM	14,51 ha	14,51 ha	F CHR P 2	A2	
2016	60		AMEFP	12,93 ha	12,93 ha	F CHP P 2	A1	dépress 1999
2016	61	M	AMEFM	2,38 ha	2,38 ha	F CHR P 2	A2	
2016	83		AMEFM	10,44 ha	10,44 ha	F CHP P 2	A2	
2016	115	A	REGFT	4,42 ha	4,42 ha	F PEU M 2	RA	
2016	117		AMEFM	12,22 ha	12,22 ha	F A.F M 1	APB	et extraction des peupliers
2016	119		REGFT	5,20 ha	4,25 ha	F PEU M 3	RA	rase sur peupliers adultes
2016	12		AMEFP	11,32 ha	11,32 ha	F CHP P 2	A1	
2016	14 unités				144,84 ha			

Année	Parcelle	UG	groupe	surface totale UG	surface à parcourir	type peuplement	Code coupe	observations
2017	66		AMEFP	11,17 ha	11,17 ha	F CHP P 2	A2	
2017	73		AMEFP	12,58 ha	11,78 ha	F CHP P 2	A2	aulnaie exclue
2017	77		AMEFM	11,15 ha	11,15 ha	F CHR P 2	A2	2 mares
2017	80		AMEFM	13,49 ha	13,18 ha	F CHP P 2	A2	aulnaie exclue
2017	89		AMEFM	15,63 ha	15,63 ha	F CHP P 2	A1	4 mares, dépress. 2003
2017	41		REGFT	10,57 ha	10,57 ha	C CHP G1	RCV	6 mares
2017	78	V	ILV	0,30 ha	0,30 ha	C CHP T1	AS	
2017	78	A	REGFT	10,93 ha	10,93 ha	C CHP T1	RA	
2017	105	B	AMETP1	14,58 ha	14,33 ha	C CHP T1	APR	aulnaie exclue, prochain passage 2032 une mare
2017	106		AMETP1	13,69 ha	13,69 ha	C CHP T1	APR	3 mares, prochain passage 2032
2017	110		AMETP1	16,54 ha	16,54 ha	C CHP T1	APR	prochain passage 2032
2017	113	D	AMETP2	1,20 ha	1,20 ha	C CHP G2	APR	
2017	12 unités				130,47 ha			
2018	27	D	AMETP2	1,85 ha	1,85 ha	C CHP T1	APR	une mare, prochain passage en 2033, ouvrir un cloisonnement
2018	29	C	AMEFP	2,65 ha	2,65 ha	C ROB P2	APB	
2018	38		AMEFP	7,94 ha	7,94 ha	C ROB P2	ACT	récolte des chênes et éclaircie taillis
2018	39	C	AMEFP	8,02 ha	8,02 ha	C ROB P2	ACT	récolte des chênes et éclaircie taillis
2018	40	C	AMEFP	7,41 ha	7,41 ha	C ROB P2	APB	
2018	40	D	AMETP2	6,15 ha	5,78 ha	C CHP G1	APR	0,37 ha non boisé
2018	109		REGFT	12,42 ha	12,42 ha	C CHP G1	RA	
2018	30	M	AMEFM	1,10 ha	1,10 ha	F CHP M 2	APB	
2018	44	C	AMEFP	12,57 ha	12,57 ha	F CHP P 2	A2	2 mares
2018	45		AMEFP	11,82 ha	11,82 ha	F CHP P 2	A2	3 mares
2018	54		AMEFP	11,18 ha	10,30 ha	F CHP P 2	A1	une mare, aulnaie exclue
2018	65		AMEFP	12,56 ha	12,56 ha	F CHP P 2	A2	
2018	82		AMEFM	10,94 ha	10,94 ha	F CHP P 2	A2	6 mares
2018	13 unités				105,36 ha			
2019	35		AMEFM	4,62 ha	4,62 ha	F CHP P 2	A3	
2019	50		AMEFP	11,33 ha	10,98 ha	F CHP P 2	A1	aulnaie exclue, mauvais élagage
2019	51	M	AMEFM	6,92 ha	6,92 ha	F CHP P 2	A3	partie ouest, 2 mares
2019	53		AMEFM	12,68 ha	12,68 ha	F CHP P 2	A2	une mare
2019	113	C	AMEFP	5,96 ha	5,96 ha	F CHP P 2	A2	
2019	6		AMEFM	13,47 ha	13,47 ha	F CHP P 2	A2	une mare
2019	7	M	AMEFM	10,89 ha	10,89 ha	F CHP P 2	A2	A2 sur partie sud et A3 sur partie nord 2 mares
2019	25	M	AMEFM	9,19 ha	8,69 ha	F CHP P 2	A3	aulnaie exclue
2019	67		AMETP1	17,20 ha	17,20 ha	C CHP G1	APR	une mare, prochain passage 2033
2019	9 unités				91,41 ha			
2020	28		REGFT	6,16 ha	6,16 ha	C CHP T1	RA	
2020	81		ILV	15,53 ha	15,53 ha	C CHP G1	AS	2 mares
2020	87		AMETP1	16,26 ha	16,26 ha	C CHP T1	APR	une mare, prochain passage 2033
2020	48		AMEFP	11,61 ha	11,61 ha	F CHP P 2	A1	mauvais élagage, dépress 2001
2020	61	R	REGRT	3,00 ha	3,00 ha	F EPI M 2	E3	
2020	61	A	REGFT	8,42 ha	8,42 ha	F EPI M 2	E3	
2020	64	M	AMEFM	9,01 ha	9,01 ha	F CHR M 1	A2	partie sud
2020	64	R	REGRT	2,30 ha	2,30 ha	F EPI M 2	E3	partie nord
2020	64	A	REGFT	3,25 ha	2,40 ha	F EPI M 2	E3	hors parquet feuillu
2020	84		AMEFM	7,14 ha	7,14 ha	F CHP P 2	A3	2 mares
2020	85		AMEFM	12,24 ha	12,24 ha	F CHP P 2	A3	3 mares
2020	91		AMEFP	12,47 ha	12,18 ha	F CHP P 2	A2	aulnaie exclue, A1 partie sur billon

Année	Parcelle	UG	groupe	surface totale UG	surface à parcourir	type peuplement	Code coupe	observations
2020	94		AMEFP	13,97 ha	13,19 ha	F CHP P 2	A2	aulnaie exclue
2020	8	M	AMEFM	9,53 ha	9,53 ha	F CHP P 2	APB	
2020	13		AMEFM	12,07 ha	8,29 ha	F CHP P 2	A2	partie nord
					3,78 ha	F CHP P 2	A2	partie sud
2020	16		AMEFM	6,09 ha	5,47 ha	F CHP P 2	A3	uniquement futaie chêne
2020	16 unités				146,51 ha			
2021	12		AMEFP	11,32 ha	11,32 ha	F CHP P 2	A2	
2021	43		AMEFP	5,83 ha	5,83 ha	F CHP P 2	A1	une mare, mauvais élagage
2021	49		AMEFP	11,35 ha	11,35 ha	F CHP P 2	A1	mauvais élagage, dépress 2000
2021	60		AMEFP	12,93 ha	12,93 ha	F CHP P 2	A2	
2021	23		REGFT	10,76 ha	10,76 ha	C CHP T1	RA	4 mares
2021	32	B	AMETP1	14,08 ha	14,08 ha	C CHP G1	APR	plusieurs mares
2021	33		AMETP2	10,35 ha	10,35 ha	C CHP G1	APR	
2021	34		ILV	11,05 ha	11,05 ha	C CHP G1	AS	5 mares
2021	8 unités				87,67 ha			
2022	41		REGFT	10,57 ha	10,57 ha	C CHP G1	RS	6 mares
2022	42		REGFT	15,31 ha	15,31 ha	C CHP T1	RS	3 mares
2022	103		AMETP2	11,57 ha	11,57 ha	C CHP G1	APR	
2022	92		AMEFP	12,80 ha	12,80 ha	F CHP P 2	A2	5 mares
2022	19	C	AMEFP	10,90 ha	7,52 ha	F CHP P 2	A3	
2022	57		AMEFP	12,20 ha	12,20 ha	F CHP P 2	A2	dépress 2000
2022	66		AMEFP	11,17 ha	11,17 ha	F CHP P 2	A3	
2022	73		AMEFP	12,58 ha	11,78 ha	F CHP P 2	A3	aulnaie exclue
2022	114		AMEFM	3,12 ha	3,12 ha	F FRE M 1	A2	
2022	9 unités				96,04 ha			
2023	19	C	AMEFP	10,90 ha	3,38 ha	F CHR G 1	ABM	nord et est diam. 45/50
2023	44	C	AMEFP	12,57 ha	12,57 ha	F CHP P 2	A3	2 mares
2023	45		AMEFP	11,82 ha	11,82 ha	F CHP P 2	A3	3 mares
2023	65		AMEFP	12,56 ha	12,56 ha	F CHP P 2	A3	
2023	80		AMEFM	13,49 ha	13,18 ha	F CHP P 2	A3	aulnaie exclue
2023	82		AMEFM	10,94 ha	10,94 ha	F CHP P 2	A3	6 mares
2023	89		AMEFM	15,63 ha	15,63 ha	F CHP P 2	A2	4 mares
2023	118		REGFT	2,32 ha	1,89 ha	F PEU M 2	RA	
2023	104		REGFT	15,02 ha	15,02 ha	C CHP G1	RA	une mare
2023	9 unités				96,99 ha			
2024	1		AMETP1	11,30 ha	11,30 ha	C CHP G1	APR	une mare
2024	2		AMETP1	10,48 ha	10,48 ha	C CHP G1	APR	une mare
2024	20	H	hsyac	1,68 ha	1,68 ha	C CHP G1	AS	mise en sécurité
2024	6		AMEFM	13,47 ha	13,47 ha	F CHP P 2	A3	une mare
2024	20	C	AMEFP	5,66 ha	5,66 ha	F CHS P 2	A1	partie est, une mare
2024	50		AMEFP	11,33 ha	10,98 ha	F CHP P 2	A2	mauvais élagage, aulnaie exclue
2024	52		AMEFP	16,90 ha	6,16 ha	F CHP P 2	A1	partie nord, 3 mares
2024	53		AMEFM	12,68 ha	12,68 ha	F CHP P 2	A3	une mare
2024	54		AMEFP	11,18 ha	10,30 ha	F CHP P 2	A2	une mare, aulnaie exclue
2024	58		AMEFM	14,51 ha	14,51 ha	F CHR P 2	A3	
2024	61	M	AMEFM	2,38 ha	2,38 ha	F CHR P 2	A3	
2024	83		AMEFM	10,44 ha	10,44 ha	F CHP P 2	A3	
2024	117		AMEFM	12,22 ha	10,55 ha	F A.F M 1	A3	
2024	13 unités				120,59 ha			

Année	Parcelle	UG	groupe	surface totale UG	surface à parcourir	type peuplement	Code coupe	observations
2025	48		AMEFP	11,61 ha	11,61 ha	F CHP P 2	A2	mauvais élagage
2025	77		AMEFM	11,15 ha	11,15 ha	F CHR P 2	A3	2 mares
2025	113	C	AMEFP	5,96 ha	5,96 ha	F CHP P 2	A3	
2025	115	M	AMEFM	7,01 ha	7,01 ha	F CHP M 2	A3	
2025	116		AMEFM	14,00 ha	14,00 ha	F CHP G 1	A3	
2025	8	M	AMEFM	9,53 ha	9,53 ha	F CHP P 2	A3 et A4	
2025	29	D	AMETP2	3,49 ha	3,49 ha	C CHP G1	APR	
2025	36		REGFT	12,72 ha	12,72 ha	C CHP G1	RA	3 mares
2025	47		AMETP1	10,31 ha	9,68 ha	C CHP T1	APR	aulnaie exclue
2025	9 unités				85,15 ha			
2026	22	D	AMETP2	13,23 ha	13,23 ha	C CHP G1	APR	une mare
2026	26	D	AMETP2	10,48 ha	10,48 ha	C CHP G1	APR	aulnaie exclue, une mare
2026	29	C	AMEFP	2,65 ha	2,65 ha	C ROB M2	ABM	
2026	27	A	REGFT	8,14 ha	8,14 ha	C CHP T1	RA	2 mares
2026	30	M	AMEFM	1,10 ha	1,10 ha	F CHP M 2	ABM	
2026	38		AMEFP	7,94 ha	7,94 ha	C ROB M2	ABM	
2026	39	C	AMEFP	8,02 ha	8,02 ha	C ROB M2	ABM	
2026	40	C	AMEFP	7,41 ha	7,41 ha	C ROB M2	ABM	
2026	41		REGFT	10,57 ha	10,57 ha	C CHP G1	RD	6 mares
2026	42		REGFT	15,31 ha	15,31 ha	C CHP T1	RD	3 mares
2026	43		AMEFP	5,83 ha	5,83 ha	F CHP P 2	A2	une mare, mauvais élagage
2026	49		AMEFP	11,35 ha	11,35 ha	F CHP P 2	A2	mauvais élagage
2026	91		AMEFP	12,47 ha	12,18 ha	F CHP P 2	A3	aulnaie exclue, A2 partie sur billon
2026	60		AMEFP	12,93 ha	12,93 ha	F CHP P 2	A3	
2026	94		AMEFP	13,97 ha	13,19 ha	F CHP P 2	A3	aulnaie exclue
2026	108		AMEFP	11,83 ha	10,62 ha	F CHP P 2	A1	mauvais élagage, dépress 2002, aulnaie exclue
2026	111		AMEFP	9,59 ha	9,04 ha	F CHP P 2	A1	mauvais élagage, dépress 2005, aulnaie exclue
2026	12		AMEFP	11,32 ha	11,32 ha	F CHP P 2	A3	
2026	13		AMEFM	12,07 ha	12,07 ha	F CHP P 2	APB	A2 partie nord, A3 partie sud
2026	19 unités				183,38 ha			
2027	35		AMEFM	4,62 ha	4,62 ha	F CHP P 2	A4	
2027	51	M	AMEFM	6,92 ha	6,92 ha	F CHP P 2	A4	partie ouest, 2 mares
2027	61	R	REGRT	3,00 ha	3,00 ha	F EPI M 2	E4	
2027	61	A	REGFT	8,42 ha	8,42 ha	F EPI M 2	E4	
2027	64	R	REGRT	2,30 ha	2,30 ha	F EPI M 2	E4	partie nord
2027	64	A	REGFT	3,25 ha	2,40 ha	F EPI M 2	E4	hors parquet feuillus côté sommière
2027	7	M	AMEFM	10,89 ha	10,89 ha	F CHP M 2	ABM	A3 partie sud et A4 partie nord, 2 mares
2027	25	M	AMEFM	9,19 ha	8,69 ha	F CHP P 2	A4	aulnaie exclue
2027	5		AMETP1	12,96 ha	12,96 ha	C CHP G1	APR	
2027	17		AMETP1	9,63 ha	9,25 ha	C CHP T1	APR	aulnaie exclue
2027	68		REGFT	13,99 ha	13,99 ha	C CHP T1	RA	2 mares
2027	11 unités				83,44 ha			
2028	4		REGFT	11,72 ha	11,72 ha	C CHP T1	RA	
2028	11		AMETP2	11,73 ha	11,73 ha	C CHP G1	APR	
2028	16		AMEFM	6,09 ha	5,47 ha	F CHP P 2	A4	Uniquement futaie chêne
2028	50		AMEFP	11,33 ha	10,98 ha	F CHP P 2	A3	mauvais élagage, aulnaie exclue
2028	56		AMEFP	13,23 ha	12,51 ha	F CHP P 2	A1	mauvais élagage, dépress 2008, aulnaie exclue
2028	57		AMEFP	12,20 ha	12,20 ha	F CHP P 2	A3	dépress 2000
2028	64	M	AMEFM	9,01 ha	9,01 ha	F CHR M1	A3	partie sud

Année	Parcelle	UG	groupe	surface totale UG	surface à parcourir	type peuplement	Code coupe	observations
2028	84		AMEFM	7,14 ha	7,14 ha	F CHP P 2	A4	2 mares
2028	85		AMEFM	12,24 ha	12,24 ha	F CHP P 2	A4	3 mares
2028	92		AMEFP	12,80 ha	12,80 ha	F CHP P 2	A3	5 mares
2028	10 unités				105,80 ha			
2029	112		AMEFP	6,35 ha	6,14 ha	F CHP P 2	A1	mauvais élagage, épress 2006, aulnaie exclue
2029	89		AMEFM	15,63 ha	15,63 ha	F CHP P 2	A3	4 mares
2029	46		REGFT	8,98 ha	8,98 ha	C CHP G1	RA	6 mares
2029	3 unités				30,75 ha			
2030	21		AMETP1	11,28 ha	11,28 ha	C CHP G1	APR	
2030	70		REGFT	17,43 ha	17,43 ha	C CHP G1	RA	une mare
2030	66		AMEFP	11,17 ha	11,17 ha	F CHP M 2	A4	
2030	69		AMEFP	11,95 ha	11,95 ha	F CHP P 2	A1	2 mares, 3 ^{ème} dégagt 2010
2030	19	C	AMEFP	10,90 ha	7,52 ha	F CHP P 2	A4	
2030	20	C	AMEFP	5,66 ha	5,66 ha	F CHS P 2	A2	partie est, une mare
2030	48		AMEFP	11,61 ha	11,61 ha	F CHP P 2	A3	mauvais élagage
2030	54		AMEFP	11,18 ha	10,30 ha	F CHP P 2	A3	une mare, aulnaie exclue
2030	73		AMEFP	12,58 ha	11,78 ha	F CHP P 2	A4	aulnaie exclue
2030	79		AMEFP	11,66 ha	11,66 ha	F CHP P 2	A1	2 mares, 2 ^{ème} dégagt 2008
2030	114		AMEFM	3,12 ha	3,12 ha	F FRE M 1	A3	
2030	11 unités				113,48 ha			
2031	95		AMEFJ	12,90 ha	12,90 ha	F CHP P 2	A1	une mare
2031	12		AMEFP	11,32 ha	11,32 ha	F CHP P 2	A4	
2031	43		AMEFP	5,83 ha	5,83 ha	F CHP P 2	A3	une mare, mauvais élagage
2031	44	C	AMEFP	12,57 ha	12,57 ha	F CHP P 2	A4	2 mares
2031	45		AMEFP	11,82 ha	11,82 ha	F CHP P 2	A4	3 mares
2031	49		AMEFP	11,35 ha	11,35 ha	F CHP P 2	A3	mauvais élagage
2031	65		AMEFP	12,56 ha	12,56 ha	F CHP P 2	A4	
2031	80		AMEFM	13,49 ha	13,18 ha	F CHP P 2	A4	aulnaie exclue
2031	82		AMEFM	10,94 ha	10,94 ha	F CHP P 2	A4	6 mares
2031	108		AMEFP	11,83 ha	10,62 ha	F CHP P 2	A2	mauvais élagage, aulnaie exclue
2031	111		AMEFP	9,59 ha	9,04 ha	F CHP P 2	A2	mauvais élagage, aulnaie exclue
2031	55		AMEFP	13,34 ha	13,34 ha	F CHP P 2	A1	mauvais élagage, dépress. 2005
2031	96	J	AMEFJ	10,90 ha	10,90 ha	F CHP P 2	A1	2 ^{ème} dégagt 2011
2031	9		AMETP2	10,60 ha	10,60 ha	C CHP G1	APR	une mare
2031	18	B	AMETP1	10,22 ha	10,22 ha	C CHP T1	APR	
2031	71		REGFT	13,02 ha	13,02 ha	C CHP T1	RA	2 mares
2031	97		AMETP2	12,10 ha	12,10 ha	C CHP G1	APR	
2031	17 unités				192,31 ha			
2032	3		AMETP1	10,02 ha	10,02 ha	C CHP G1	APR	
2032	38		AMEFP	7,94 ha	7,94 ha	C ROB M2	ABM	
2032	39	C	AMEFP	8,02 ha	8,02 ha	C ROB M2	ABM	
2032	40	C	AMEFP	7,41 ha	7,41 ha	C ROB M2	ABM	
2032	74		REGFT	12,37 ha	12,37 ha	C CHP G1	RA	
2032	90		AMETP1	11,88 ha	11,88 ha	C CHP T1	APR	
2032	93		AMETP2	12,13 ha	12,13 ha	C CHP G1	APR	
2032	105	B	AMETP1	14,58 ha	14,33 ha	C CHP T1	APR	aulnaie exclue, une mare
2032	106		AMETP1	13,69 ha	13,69 ha	C CHP T1	APR	3 mares
2032	110		AMETP1	16,54 ha	16,54 ha	C CHP T1	APR	
2032	6		AMEFM	13,47 ha	13,47 ha	F CHP P 2	A4	une mare
2032	51	C	AMEFP	5,04 ha	5,04 ha	F CHP P 2	A1	partie est, mauvais élagage

Année	Parcelle	UG	groupe	surface totale UG	surface à parcourir	type peuplement	Code coupe	observations
2032	52		AMEFP	16,90 ha	10,74 ha	F CHP P 2	A2	partie sud, mauvais élagage
2032	53		AMEFM	12,68 ha	12,68 ha	F CHP P 2	A4	une mare
2032	58		AMEFM	14,51 ha	14,51 ha	F CHR P 2	A4	
2032	61	M	AMEFM	2,38 ha	2,38 ha	F CHR P 2	A4	
2032	83		AMEFM	10,44 ha	10,44 ha	F CHP P 2	A4	
2032	63		AMEFP	13,80 ha	13,80 ha	F CHP P 2	A1	mauvais élagage, nettoyage 2011
2032	72		AMEFJ	11,50 ha	11,50 ha	F CHP P 2	A1	2 mares, 1 ^{er} dégagt 2010
2032	19 unités				208,89 ha			
2033	8	M	AMEFM	9,53 ha	9,53 ha	F CHP M 2	A4 et A5	
2033	56		AMEFP	13,23 ha	12,51 ha	F CHP P 2	A2	mauvais élagage, aulnaie exclue
2033	62		AMEFP	13,74 ha	13,74 ha	F CHP P 2	A1	mauvais élagage, dépress 2008
2033	77		AMEFM	11,15 ha	11,15 ha	F CHR P 2	A4	2 mares
2033	113	C	AMEFP	5,96 ha	5,96 ha	F CHP P 2	A4	
2033	27	D	AMETP2	1,85 ha	1,85 ha	C CHP G1	APR	une mare
2033	29	C	AMEFP	2,65 ha	2,65 ha	C ROB M2	ABM	
2033	40	D	AMETP2	6,15 ha	5,78 ha	C CHP G1	APR	
2033	61	R	REGRT	3,00 ha	3,00 ha	F EPI M 1	RA	
2033	61	A	REGFT	8,42 ha	8,42 ha	F EPI M 1	RA	
2033	64	R	REGRT	2,30 ha	2,30 ha	F EPC M2	RA	
2033	64	A	REGFT	3,25 ha	3,25 ha	F EPC M2	RA	y compris parquet feuillu
2033	67		AMETP1	17,20 ha	17,20 ha	C CHP G1	APR	une mare
2033	87		AMETP1	16,26 ha	16,26 ha	C CHP T1	APR	2 mares
2033	98		AMETP1	12,81 ha	12,81 ha	C CHP T1	APR	2 mares
2033	99		AMETP2	12,13 ha	12,13 ha	C CHP T1	APR	2 mares
2033	100		AMETP2	11,60 ha	11,60 ha	C CHP T1	APR	
2033	17 unités				150,14 ha			

dépress. = dépressage (Cf. lexique en fin d'annexes)

C - Desserte

- **Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière**

L'entretien des routes est assuré par le propriétaire, soit par ses services techniques, soit par des entreprises sous-traitantes. Pas de dépense prévue dans le cadre de cet aménagement.

- **Guide technique de référence**

Le document suivant est à consulter lors d'une création/rénovation de desserte : "Routes forestières ; Recommandations Techniques" (ONF 2000).

D – Travaux sylvicoles

Les travaux sylvicoles portent sur les parcelles du groupe de régénération (REGFT et REGRT) et celles du groupe d'amélioration "jeunesse" de futaie de feuillus (AMEFJ), Les parcelles 41 et 42 qui comptent le plus de semenciers seront régénérées naturellement ; les autres le seront par plantation.

Ces travaux seront exécutés en cohérence avec les normes d'Itinéraires Techniques de Travaux Sylvicoles (ITTS) en vigueur. Les travaux seront toutefois soumis annuellement à l'approbation du propriétaire et chaque intervention sera adaptée en nature et en intensité, en fonction du développement des semis (ou des plants) et de la végétation concurrente.

- **Tableau récapitulatif**

Récapitulatif tous travaux sylvicoles	Surface à travailler	Coût unitaire	Coût total indicatif
Nouveau groupe de régénération	195,88 ha	5348 €/ha	1047479 €
Ancien groupe de régénération	129,07 ha	3925 €/ha	506571 €
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)			1554050 €
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)			77702 €/an
Détail coûts fonctionnement/coûts investissement (I/E) :			
	Investissement (régé.)		1199341 €
	Fonctionnement (amélio.)		354708 €
			1554050 €

- **Tableau détaillé des travaux par parcelle** Cf. page suivante.
- **Remarques**

Concernant la préparation du terrain :

Nous avons intégré dans nos prévisions un passage de **broyeur avant la plantation sur les bandes plantées**.

Il n'est pas prévu de travail du sol par **billonnage**. Cette technique, utilisée jusqu'à maintenant modifie profondément les horizons, crée une semelle de labour et limite le développement du recru ligneux. Elle ne semble donc pas adaptée à la préservation du sol, bien qu'elle permette d'obtenir un taux de reprise des plants très élevé. Le cover crop, utilisé pour l'entretien des cloisonnements jusqu'à maintenant, réduit encore le recru ligneux qui accompagne naturellement les plants. Le manque de concurrence qui en résulte aboutit à une mauvaise conformation des chênes faute d'une végétation d'accompagnement suffisante pour obtenir une tige élaguée.

Le maintien sur pied de brins de taillis ou de petites futaie, permettra de minimiser la remontée du plan d'eau. Lors de la coupe de relevé de couvert, on réservera donc 2 à 3 m² de taillis et de petites futaies.

L'entretien des drains superficiels qui parcourent les parcelles reste indispensable si on veut éviter le billonnage. Ces drains peu profonds permettent d'évacuer plus rapidement l'eau des premiers horizons au printemps. Coût du curage : 1 €/m, inclus dans les prévisions (Cf. tableau ci-dessous).

L'emploi d'engin **chenillé** est vivement recommandé, pour les travaux du sol comme pour l'entretien des cloisonnements

Tableau détaillé des travaux par parcelle :

Groupe	UG	zone	Départ				Passage dans les classes : 1 = toute la durée ; 0,5 = demi période...						curage drains	TOTAL			
			surf	norme	classe de départ	Année de début des travaux	Durée des travaux	classe 1	Travaux préparatoires REGE	Modalité plantation CH	classe 2	classe 3			classe 4	classe 5	classe 6
regft	4		11,72	3chs01	1	2030	3 ans	1	Broyage	avec feuillus précieux	0,5					500	47873
regft	23		10,76	3chs01	1	2024	9 ans	1	Broyage	avec feuillus précieux	1	0,5				500	60405
regft	27a	est	5,84	3chs01	1	2026	7 ans	1	Broyage	avec feuillus précieux	1					500	28603
regft	28	est	5,81	3chs01	1	2022	11 ans	1	Broyage	avec feuillus précieux	1	1				500	37317
regrt	30a		14,41	3dou1	1	2016	17 ans	1	Broyage		1	1	1	0,5			90979
regrt	31a		14,48	3dou1	1	2017	16 ans	1	Broyage		1	1	1	0,5			91421
regft	36		12,72	3chs01	1	2027	6 ans	1	Broyage	avec feuillus précieux	1					500	61604
regft	37		9,02	3chs01	1	2016	17 ans	1	Broyage	avec feuillus précieux	1	1	1				67108
regft	41		10,57	1chx01	1	2017	16 ans	1	Broyage		1	1	0,5			1100	53808
regft	42		15,31	1chx01	1	2016	17 ans	1	Broyage		1	1	0,5				76057
regft	46		8,98	3chs01	1	2031	2 ans	1	Broyage	avec feuillus précieux						400	29856
regft	68		13,99	3chs01	1	2029	4 ans	1	Broyage	avec feuillus précieux	0,5					500	57032
regft	70		17,43	3chs01	1	2032	1 ans	1	Broyage	avec feuillus précieux						900	58095
regft	78a		10,93	3chs01	1	2019	14 ans	1	Broyage	avec feuillus précieux	1	1	0,5			500	75795
regft	104		15,02	3chs01	1	2025	8 ans	1	Broyage	avec feuillus précieux	1	0,5				600	84204
regft	109		12,42	3chs01	1	2020	13 ans	1	Broyage	avec feuillus précieux	1	1				600	79218
regft	118		2,32	3PEU1-SI	1	2024	9 ans	1					1	1	1		16606
regft	119		4,15	3PEU1-SI	1	2017	16 ans	1					1	1	1		29705
amefj	20j		1,00	3chs01	1	2014	19 ans	1	Broyage	avec feuillus précieux	1	1	1				7439,9
amefp	59		13,06	3chp01	4	2014	19 ans						1	1			34844
amefp	69		11,95	3chp01	4	2014	19 ans						1	1			31882
amefj	72		11,50	3chp01	3	2014	19 ans					1	1	1			39462
amefj	75		14,53	3chs01	2	2014	19 ans				1	1	1				60558
amefj	76		19,21	3chs01	2	2014	19 ans				0,5	1	1				65419
amefp	79		11,66	3chp01	4	2014	19 ans						1	1			31109
amefj	86		11,32	3chs01	1	2014	19 ans	1	Broyage	avec feuillus précieux	1	1	1				84220
amefj	88		11,04	3chs01	1	2015	18 ans	1	Broyage	avec feuillus précieux	1	1	1				82136
amefj	95	nord	2,90	3chp01	3	2014	19 ans					0,25	1	1			8290,7
amefj	95	sud	10,00	3chp01	4	2014	19 ans						1	1			26680
amefj	96j		10,90	3chp01	3	2014	19 ans					0,25	1	1			31161
amefj	20j	Rob.	2,34														3370
regft	27a	Rob.	2,30														1518
regft	28	Rob.	0,35														277
Totaux			330 ha														1554050 €

Concernant les essences plantées :

Il est prévu de planter quelques **fruitiers** dans les régénérations (Alisier torminal, Merisier). Densité préconisée : 20 à 25 plants protégés par hectare.

Concernant le calendrier des travaux de régénération :

Le début des travaux est prévu deux ans après l'année de martelage de la coupe définitive. Les parcelles d'Epicéa 61R, 61A, 64R et 64A seront récoltées en 2033. Les travaux de régénération (plantation de Douglas sur 61R et 64R et de Chêne sessile sur 61A et 64A) débuteront sur la période d'aménagement suivante.

Concernant le Robinier dans les régénérations :

- parcelle 20J en totalité (3,34 ha) en Robinier (déjà présent) ;
- parcelle 27A, parties ouest, soit 0,9 ha et 1,40 ha de part et d'autre de la piste, idem ;
- parcelle 28 partie ouest (0,35 ha), idem.

Sur ces zones de Robinier (essence objectif transitoire), il n'y est prévu en travaux sylvicoles que l'ouverture (270 €/ha) et l'entretien (3 à 4 passages à 130 €/ha) des cloisonnements. La parcelle 20J atteindra aussi le stade du dépressage (650 €/ha). Total estimé à 6605 € sur 20 ans. Le coût de la régénération (naturelle) de Robinier s'élèvera 1140 €/ha.

Concernant la parcelle 27D :

Nous prévoyons l'ouverture d'un cloisonnement d'exploitation pour permettre la sortie des bois qui seront récoltés lors des coupes sanitaires prévues en 2018 puis en 2033. Passage du broyeur dans la "souille" de Noisetier. Contourner la mare proche du périmètre à l'est. Coût estimé 100 €.

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

A - Biodiversité courante

Les actions de préservation de la biodiversité sont intégrées dans la gestion courante de la forêt. Elles sont intégrées dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service), notamment l'instruction INS-09-T-71 "Conservation de la biodiversité dans la gestion courante des forêts publiques".

Elles sont mises en œuvre lors des coupes, des travaux sylvicoles ou lors de l'entretien ou la réalisation d'équipements. Ces actions spécifiques sont les suivantes :

- conservation des essences pionnières à l'échelle du massif notamment lors des martelages et des travaux sylvicoles. L'abandon de la technique du billonnage va dans ce sens ;
- mise en place d'**îlot de vieux bois** dispersés sur la forêt : 2 parcelles et une partie de parcelle sont classées en îlot de vieillissement ;
- conservation des **zones humides** classées en évolution naturelle sans sylviculture (six zones), ainsi que des linéaires d'aulnaies (2700 mètres recensés) ;
- repérage et conservation des arbres indispensables à la survie de certaines espèces (en plus des îlots de vieux bois cités plus haut), si possible au moins deux arbres par hectare :
 - **arbres morts** (au moins un arbre par hectare) **ou sénescents**,
 - **arbres à cavités** ou (vieux arbres ou très gros arbres) susceptibles d'abriter des micros habitats utilisés par les pics, la Sittelle, les chouettes, les chiroptères... ;
 - arbres portant des **nids de rapaces** ou de grands échassiers. Nous n'en avons pas relevés lors des études de terrain, ce qui ne signifie pas qu'il n'y en ait pas ;
 - arbres portant certaines **lianes**, dont les lierres ou des plantes épiphytes. Les arbres à Lierre servent de refuge et de garde-manger à de nombreux oiseaux et insectes ;
 - chênes porteurs de gui (très rare) ;
- conserver du bois mort au sol et quelques souches hautes ;
- préserver des **clairières**, raisonner l'entretien des accotements et des cloisonnements en respectant les périodes sensibles de certaines espèces (préférer une fauche tardive) ; préserver des zones "refuges" dans certaines parcelles en travaux (autour des mares notamment) ;
- garantir ou rétablir l'**équilibre faune-flore**. La densité de sangliers doit rester compatible avec la capacité d'accueil du biotope, dont les mares font partie. Si la pression de cet animal augmentait, des dégâts sur la faune d'amphibiens (liée aux mares) et sur l'avifaune nicheuse au sol, seraient à déplorer,
- favoriser le **mélange des essences** ;
- respecter **des sols fragiles** par l'utilisation et la mise en place systématique des cloisonnements d'exploitation, l'emploi d'engin chenillé pour le broyage, le travail du sol ;
- préserver les **mares intraforestières**. (Cf. page suivante). Restaurer tout ou partie de celles qui ont été asséchées (ou réduites par l'existence d'un trop-plein), afin de maintenir un réseau de milieux humides sur le massif ; ne pas recourir aux herbicides pour "l'entretien" des sommières (lesquelles sont bordées de fossés) ou pour lutter contre la végétation concurrente dans les régénérations proches des mares ;
- utiliser du matériel adapté pour permettre le franchissement des cours d'eau ;
- **arracher le Raisin d'Amérique** parcelle 29 ;
- ne pas travailler le sol, y compris en surface (comme le fait parfois un broyeur à axe horizontal) dans les zones occupées par la Renouée du Japon.

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Observations
Ilots de vieillissement	26, 88 ha (2% de la surface)
Maintien de zones humides et de leur fonctionnalité	aulnaies et mares seront préservées
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités...)	
Conservation de bois mort au sol	le brûlage des restes de houppiers n'est pas pratiqué
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces	
Privilégier, chaque fois que possible, des peuplements mélangés	introduire quelques feuillus divers lors des plantations
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées	parcelles 41 et 42
Non introduction d'espèces génétiquement modifiées	
Maintien en évolution naturelle des ouvertures de moins de 0,5 hectare issues de perturbations (chablis)	p. 40 : les peupliers ne seront pas remplacés
Maintien de lisières externes et internes diversifiées	les alignements d'arbre en bordure se sommières seront renouvelés
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	préférer une fauche tardive des bordures

B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

- **Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable**

Mares

- Restaurer des mares :

L'étude en cours (dans le cadre d'un stage de BTS) nous indique qu'environ **un tiers des mares** nécessite une intervention pour fermer ou pour rehausser le trop-plein. Le coût de réalisation est estimé à 50000 € en 20 ans, autofinancé à 20 % (le reste sur des fonds publics).

Le document définitif (livrable en 2014) comprendra la liste des mares à restaurer ainsi que l'ordre de priorité. Elle fournira un éventail de mesures de restauration (comme le reprofilage, le lissage du fond, des travaux sur les canaux d'alimentation, etc.) dans le but,

- d'accroître la diversité des profils (donc des habitats),
- d'augmenter le volume d'eau retenu.

- Préserver les mares existantes :

Lors du marquage des coupes, on veillera à ce que la mare ne soit pas mise brutalement et totalement en lumière : le contrôle de la végétation ligneuse doit "équilibrer, d'une part un ensoleillement favorable à la diversification.... et d'autre part un ombrage suffisant limitant une colonisation végétale trop importante". On conservera donc des arbres qui bordent une partie des mares lors des coupes de régénération.

Ne pas entasser de rémanents dans les mares même temporairement sèches.

Ne pas ouvrir de trop-plein.

Cours d'eau

- Utiliser des kits de franchissement lors des exploitations (notamment des parcelles où sont indiquées des aulnaies), en référence à la directive de 2009 sur la biodiversité.
- Conserver les aulnaies (intérêt entomologique notamment).
- Remettre en eau les anciens méandres de la Brizotte au niveau des sous-parcelles 7N et 8N en supprimant notamment les « bouchons » artificiels afin que l'eau puisse s'y accumuler à l'occasion des périodes de fort débit. Pas de travaux d'installation de vannage prévu.

Préserver des arbres à cavités (Cf. page précédente) et les aires de rapace.

C - Documents techniques de référence

"Les mares forestières de Bourgogne/Valorisation et retour d'expériences" élaboré par le réseau "Mares de Bourgogne".

D – Réserves biologiques et réserves naturelles

Néant.

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

A - Accueil et paysage

La prise en compte du paysage correspondant à de bonnes pratiques sylvicoles est intégrée dans les documents de référence ONF.

La sylviculture qui est mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) s'efforcera de limiter l'impact de la gestion forestière sur le paysage local :

- les coupes de régénération, qui ont un impact plus marqué que les autres coupes, seront peu nombreuses le long des axes de circulation qui traversent la forêt. Seules les parcelles 64 (de part et d'autre de la RD 79), 37 et 28 (le long de la RD 20b) sont concernées. En périmètre de la forêt, seule la coupe de la parcelle 4 sera visible depuis Flammerans. L'aulnaie (classée en évolution naturelle) bordant les parcelles 30R et 31A visibles depuis Peintre (39), permettra de maintenir la continuité du paysage durant la régénération ;

- les autres coupes n'auront pas d'impact sur le paysage, qu'il soit perçu depuis les voies de circulation ou par les riverains de la forêt.

- **Actions localisées à mener sur les sites, itinéraires et équipements structurants**

Entretien des équipements existants :

- tables et bancs,
- sentier botanique,
- sentier du Chêne Napoléon,
- remplacement des thuyas dépérissants le long de la sommière des Promeneurs par un mélange d'essences (ornementales ou non) adaptées aux conditions stationnelles : ces essences devront être calcifuges et tolérer les sols limoneux temporairement engorgés.

Restauration du chemin de la Dame Blanche (Cf. page 54).

- **Objectifs de l'accueil et organisation générale de l'accueil, des circulations et des fréquentations**

Pas de modification sensible prévue de la fréquentation et de l'organisation de la circulation.

- **Schéma d'accueil du public**

Néant.

- **Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage**

Sans objet.

- **Principes paysagers et clauses techniques applicables aux actions forestières (coupes et travaux)**

L'impact des coupes sur le paysage étant limité, nous ne prévoyons pas d'action spécifique.

- **Carte du schéma d'accueil du public**

Néant.

B - Ressource en eau potable

Sans objet.

C – Chasse – Pêche

- **Etat des lieux**

La pêche est pratiquée dans les deux cours d'eau de la forêt.

Le droit de chasse est loué à une société de chasse communale agréée (ACCA d'Auxonne) qui pratique essentiellement la chasse à tir en battue et accessoirement la chasse à courre sur chevreuil (quelques jours par an à partir de la saison 2013/2014)

- **Déséquilibre sylvo-cynégétique**

On observe une augmentation significative des dégâts au sol provoqués par les sangliers dans les lignes de parcelles, le long desquelles est réalisé un agrainage diffus. Il n'y a toutefois pas encore de signes apparents de déséquilibre sylvo-cynégétique au sein des peuplements (abrouissements, frottis, écorçage, consommation de graines ou de semis, sol retourné...) de nature à perturber le déroulement des régénérations ou qui mettraient en cause l'état boisé, la qualité des bois ou la vie dans les mares.

Le niveau de population ne doit cependant pas augmenter pour préserver cet équilibre.

- **Principales caractéristiques des activités de chasse**

Modes de chasse pratiqués	Prélèvement actuel par espèces	Observations
A tir en battue	25 Chevreuils	attribution : 30 animaux
	117 Sangliers	attribution : 115 animaux

Sont également prélevés en moyenne : 15 renards, 200 pigeons et 15 bécasses.

- **Programme d'actions Chasse - Pêche**

Chasse

Le locataire de la Chasse sollicite du conseil municipal l'autorisation d'installer des miradors de tir. L'objectif est d'améliorer la sécurité (limitation de l'angle de tir et obligation de réaliser des tirs fichants). Pas d'autre action spécifique prévue. Rappelons que la réalisation du plan de chasse et du programme des coupes (qui procurent des zones de gagnages et des zones de refuge), contribue au maintien de cet équilibre.

Pêche

Le classement en évolution naturelle sans sylviculture (HSNEN) d'aulnaies, bordant la Brizotte et la Borne, est favorable à la préservation des cours d'eau (ombrage, insectes, impact de l'enracinement sur les berges...) et au maintien de la truite Fario.

D - Pastoralisme

Sans objet.

E – Affouage et droits d'usage

- **Etat des lieux**

La demande de bois de feu au titre de l'affouage est très forte (~2500 à 3000 m³/an suivant les années). Cette demande a toujours été très soutenue : en 1897 elle concernait 1430 foyers.

La baisse légère constatée récemment, est le résultat d'un contrôle plus strict de la domiciliation des affouagistes. L'application du nouvel article du code forestier (L 243-1) interdisant la vente des produits de l'affouage, devrait réduire encore le nombre de demandeurs.

- **Programme d'actions Affouage**

Pas d'action spécifique. Le programme de coupes s'efforce de proposer un volume régulier. Il se trouve que le volume de bois délivrable (estimé dans nos calculs de possibilité - Cf. programme de coupes en *annexe 18*) pour la période 2014-2033, serait même **supérieur à la demande actuelle**. Le volume délivrable (estimée à 4700 m³/an) proviendra,

- des coupes de TSF en conversion (relevés de couvert, coupes de préparation, ouverture de cloisonnements),
- et surtout des éclaircies (~2500 m³/an) dans les jeunes futaies qui représenteront plus de 1500 ha parcourus en 20 ans.

F - Richesses culturelles

- **Etat des lieux** (*source DRAC-SRA)

Richesses culturelles	Description succincte Statut de protection	Localisation	Précautions à prendre par la gestion forestière
Ancien aqueduc souterrain	Ouvrage en pierre (enfoui) signalé par des prospections ponctuelles le long du tracé (identiques à des trous de bombe)	p. 44, 32, 41	-
Ancien moulin à eau et un ancien étang	?	p. 16	Pas de travaux lourds au sol : préserver les ruines (ancien puits, pont, muret...)
Bornes remarquables armoirées		p. 17 (deux bornes) et p. 24 dans une mare!	Signaler ces bornes lors des travaux d'exploitation (abattage et débardage)
Une centaine de mares forestières	Usages anciens possibles : abreuvoirs, zones d'extraction, moyen de drainage...	massif des Crochères	Ne pas les combler, ni les drainer (cf. £ 253B, page 51)
Ancien chemin de la "Dame Blanche"	Intérêt local. Chemin bordé de fossés ; l'emprise bien visible ne comporte aucun chêne.	p. 87 et 88	Conserver l'emprise du chemin lors de la régénération de la p. 88
*Motte castrale		"enclave" privée bordée par la p. 120	La commune n'est pas propriétaire
*Indices d'occupation 2ème Age du fer	Pas de classement particulier. Valeur scientifique moyenne d'après la carte archéologique de Bourgogne	p. 117	Eviter le travail du sol profond
*Indices d'occupation Néolithique et Age du fer		p. 115, 116	

- **Programme d'actions Richesses culturelles**

- La restauration du chemin de la Dame Blanche est envisagée : débroussaillage de l'emprise, plantation d'un alignement d'arbres de part et d'autre, vraisemblablement du Tilleul à petites feuilles. Le gestionnaire veillera à la préservation de toute découverte avant que celle-ci ne soit formellement identifiée par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

- La remise en eau partielle de l'ancien étang de la Bruyère (parcelle 16 - territoire du Jura) pourrait être envisageable.

L'intérêt de cette restauration serait multiple : outre la préservation du patrimoine culturel, elle participerait à la régulation du débit de la Borne contiguë et à l'amélioration de la biodiversité liée aux milieux humides.

- **Documents techniques de référence**

Le "Rendez-Vous Technique" n°14 (ONF- automne 2006) présente un dossier pratique sur la « forêt et le patrimoine archéologique ».

2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

Pas de risque majeur identifié par les services de la préfecture.

La fermeture du trop plein des mares prévue page 47 contribuerait à réduire le risque d'inondation sur Auxonne

2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A – Incendies de forêts

Pas de risque avéré.

Pas de contrainte réglementaire,

- au titre de l'article L. 132-1 du code forestier (« ... bois situés dans les régions particulièrement exposées aux incendies de forêts... » ;
- pas de plan départemental (ou régional) de protection des forêts contre les incendies, définissant des priorités par massif forestier, au titre de l'article L. 133-1 du code forestier ;
- pas de plan de prévention de risques d'incendie de forêts (PPRif) ou de plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier (PIDAF).

- **Equipements structurants dédiés à la défense des forêts contre les incendies (DFCI)**

Pas d'équipement spécifique.

- **Plan d'actions pour la défense des forêts contre les incendies** (y compris études)

Néant.

B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

L'équilibre ne semble pas remis en cause pour l'instant. On ne dispose pas de comptage de gibier pour ce massif mais les densités de chevreuils et de sangliers sont en augmentation sensible en plaine depuis quelques années. L'équilibre sylvo-cynégétique étant une priorité et l'utilisation des protections individuelles devant rester réservée aux feuillus précieux, on veillera à enrayer l'augmentation de ces populations. Il conviendra notamment de demander l'augmentation des attributions du plan de chasse en cas de dégâts significatifs sur la régénération ou dans les mares et de s'efforcer d'obtenir la réalisation de ces plans de chasse.

C – Crises sanitaires

- **Crises sanitaires subies par la forêt**

Essences concernées	Période	Contextes stationnels	Causes ayant initié la crise (préciser si connues ou supposées)	Dégâts subis (volumes, surfaces impactées)
Chêne pédonculé	Depuis 2003	Groupes B3A (et B3C moindrement) = stations sur sol limoneux	Canicule et sécheresse de 2003 ont provoqué des dépérissements confirmant l'inadaptation de cette essence aux stations limoneuses de plateformes plio-quaternaires	Sur le massif des Crochères: dépérissements diffus dans les TSF
Frêne commun	Depuis 2007	Tous	Epidémie de Chalara fraxinea	Sur la forêt : mortalité ses semis et rejets de souche, dessèchement des pousses de l'année.

- **Actions envisagées**

Concernant le Chêne pédonculé : les parcelles présentant le plus de signes de dépérissement, seront régénérées pendant cet aménagement.

L'application d'une sylviculture dynamique sur les jeunes futaies (diamètre d'exploitabilité de 70 cm recherché à 100 ans !) permet de réduire le risque de dépérissement et d'arriver plus rapidement au stade du renouvellement.

Les régénérations seront conduites en Chêne sessile.

Concernant le Frêne : la plantation de Frêne (mêlé à du Chêne pédonculé) sera menée à terme en travaillant au profit des autres essences nobles présentes afin qu'elles se substituent au Frêne.

D - Tassement des sols

Référence : note de service NDS-09-T-297 du 10/06/09 et guide pratique : "Pour une exploitation forestière respectueuse des sols et de la forêt « PROSOL » - ONF– 2009".

Toutes les parcelles qui seront concernées par des coupes ou des travaux devront être cloisonnées au préalable, au motif que les sols de la forêt sont tous composés majoritairement de limons, parfois très purs au moins en surface. Ils présentent une sensibilité forte au tassement (irréversible). Lorsque le sol est humide, le passage d'engin est alors proscrit. Sur sol "frais", les travaux et exploitations mécanisés restent possibles à condition de rouler sur les rémanents, précautions qui ne seront plus nécessaires quand le sol devient sec sur 50 cm de profondeur ou s'il est gelé. Pour les travaux sylvicoles motorisés et les travaux du sol, l'emploi d'un tracteur chenillé serait préférable, surtout pour les passages répétés de broyeur (même "léger") dans les cloisonnements.

- **Carte de la sensibilité des sols au tassement**

Pas de carte : toute la forêt est concernée.

2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A – Certification PEFC

La commune est adhérente à PEFC sous le n°10-21-1/213 (validité au 31/12/2016).

B – Autres actions

Pas d'autre action envisagée.

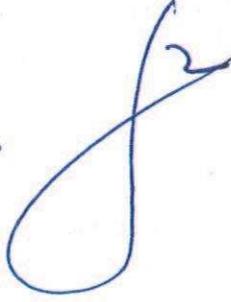
2.5.8 Analyse Natura 2000 et compatibilité de l'aménagement avec le DOCOB

Sans objet : pas de zone classée en Natura 2000 sur la forêt.

2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par les articles L. 122-7 (§ 2°) et L. 122-8 du code forestier

Sans objet.

Signatures et mention des consultations réglementaires

	date	nom, fonction	signature
Document			
Rédigé le :	18/10/2013	par : A. PÉTEY Aménageur	
Vérifié le :	13/12/2013	par : J. Toffard Responsable aménagement	
Proposé le :	16/12/2013	par : Olivia ROUSSET Directeur d'agence	

Annexes

Annexe 1 : Carte de situation de la forêt

Annexe 2 : Carte du parcellaire cadastral

Annexe 3 : Correspondance parcellaire forestier/parcellaire cadastral

Annexe 4 : Plan parcellaire forestier

Annexe 5 : Carte des éléments remarquables

Annexe 6 : Carte des groupes stationnels

Annexe 7 : Carte des peuplements

Annexes 8 et 8bis : Tableaux descriptifs des peuplements

Annexe 9 : Typologie des peuplements utilisée

Annexe 10 : Répartition des types de peuplements par parcelles

Annexe 11 : Résultats des inventaires en plein

Annexe 12 : Volumes de bois martelés de 1994 à 2013

Annexe 13 : Carte des dessertes et des équipements

Annexe 14 : Classement des Unités de Gestion

Annexe 15 : Carte des essences objectif

Annexe 16 : Détail du calcul des surfaces disponibles

Annexe 17 : Carte d'aménagement

Annexe 18 : Calculs des possibilités en volume

Annexe 19 : Recettes et dépenses passées

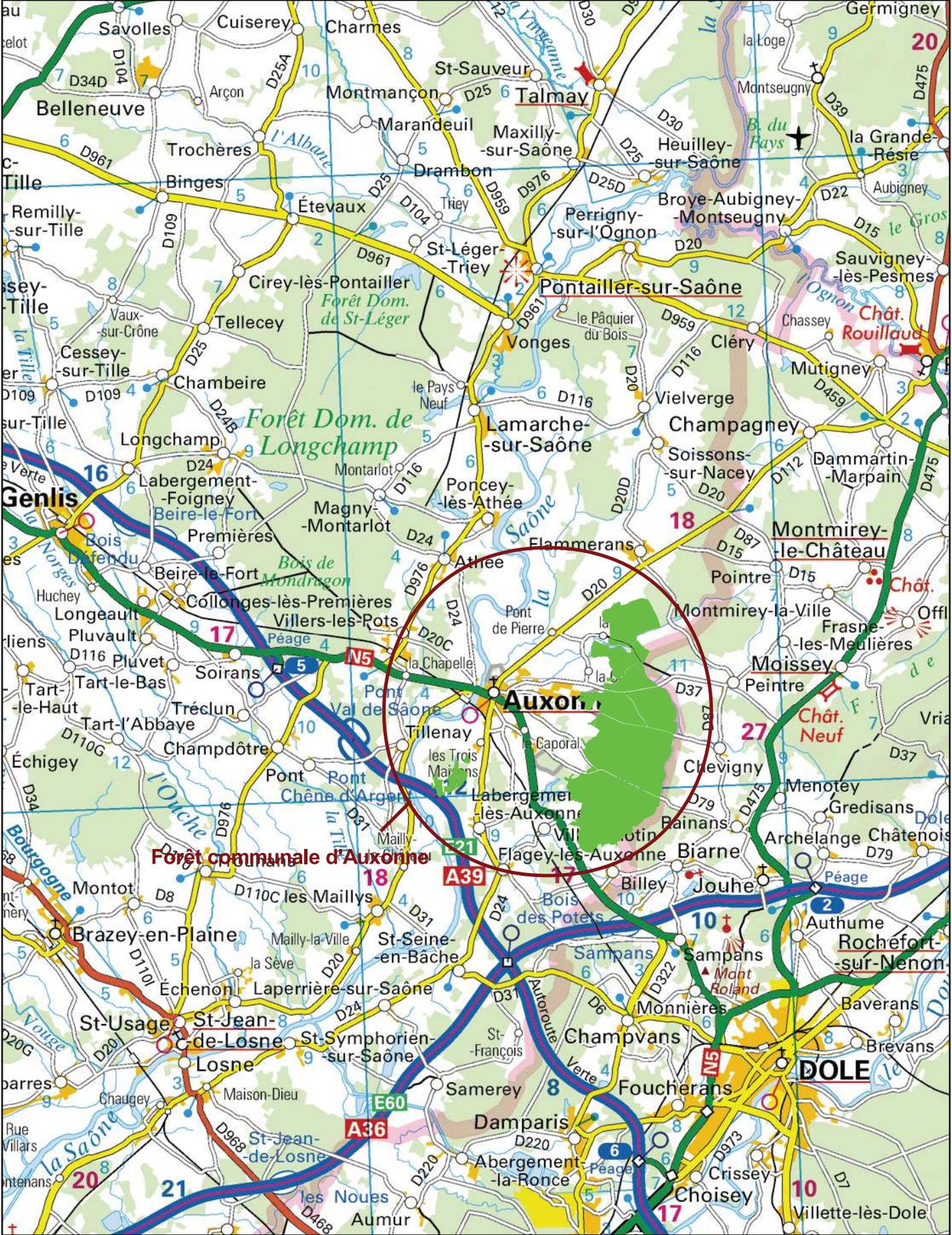
Lexique

Forêt communale d'Auxonne

Situation



Agence Bourgogne Est



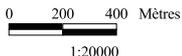
éd. : ONF - SIG - Bourgogne Est - J. Perfettini-Derenne 09/2012 - Fond de carte : ScanReg© IGN 2003 PARIS, 2010 - reproduction interdite - licence n°2009-DPGC04-12

Annexe 2 :

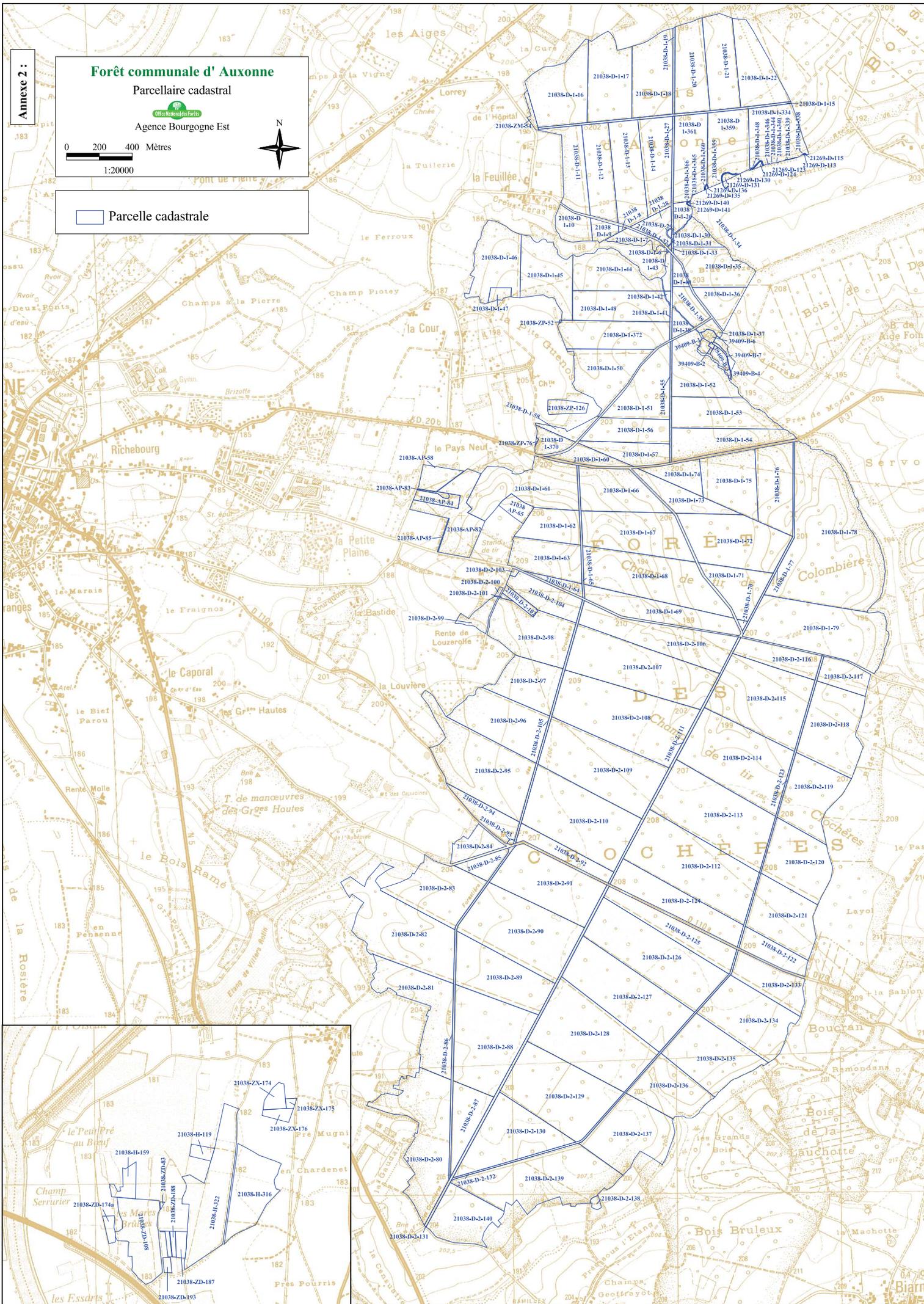
Forêt communale d'Auxonne

Parcellaire cadastral

Agence Bourgogne Est



 Parcelle cadastrale



Parcelles forestières		Références cadastrales				
Numéro	Surface	Commune	Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface
1	11,30	AUXONNE	D	121	LES CROCHERES	0,2977
		AUXONNE	D	122	LES CROCHERES	11,0016
2	10,48	AUXONNE	D	120	LES CROCHERES	0,2536
		AUXONNE	D	121	LES CROCHERES	10,2241
3	10,02	AUXONNE	D	120	LES CROCHERES	10,0164
4	11,72	AUXONNE	D	118	LES CROCHERES	11,7205
5	12,96	AUXONNE	D	116	LES CROCHERES	0,2470
		AUXONNE	D	117	LES CROCHERES	12,7156
6	13,47	AUXONNE	D	116	LES CROCHERES	12,8753
		AUXONNE	ZM	54	LES AIGES	0,5915
7	11,70	AUXONNE	D	115	LES CROCHERES	0,0183
		AUXONNE	D	1334	LES CROCHERES	11,0656
		AUXONNE	D	1338	LES CROCHERES	0,0063
		AUXONNE	D	1339	LES CROCHERES	0,0085
		AUXONNE	D	1340	LES CROCHERES	0,0040
		AUXONNE	D	1344	LES CROCHERES	0,0010
		AUXONNE	D	1346	LES CROCHERES	0,0082
		AUXONNE	D	1348	LES CROCHERES	0,0413
		AUXONNE	D	1359	LES CROCHERES	0,3927
		FLAMMERANS	D	113	LA PETITE PRAIRIE	0,0050
FLAMMERANS	D	115	LA PETITE PRAIRIE	0,0062		
FLAMMERANS	D	123	LA PETITE PRAIRIE	0,0412		
FLAMMERANS	D	124	LA PETITE PRAIRIE	0,1030		
8	10,37	AUXONNE	D	115	LES CROCHERES	0,1295
		AUXONNE	D	1355	LES CROCHERES	0,0510
		AUXONNE	D	1359	LES CROCHERES	9,8324
		AUXONNE	D	1360	LES CROCHERES	0,0024
		AUXONNE	D	1361	LES CROCHERES	0,0284
		FLAMMERANS	D	130	LA PETITE PRAIRIE	0,0510
		FLAMMERANS	D	131	LA PETITE PRAIRIE	0,2595
		FLAMMERANS	D	135	LA CORNE CHAPOUTOT	0,0064
FLAMMERANS	D	136	LA CORNE CHAPOUTOT	0,0077		
9	10,60	AUXONNE	D	115	LES CROCHERES	0,1557
		AUXONNE	D	1359	LES CROCHERES	0,2438
		AUXONNE	D	1360	LES CROCHERES	0,0119
		AUXONNE	D	1361	LES CROCHERES	10,1781
		AUXONNE	D	1365	LES CROCHERES	0,0040
		FLAMMERANS	D	135	LA CORNE CHAPOUTOT	0,0016
		FLAMMERANS	D	136	LA CORNE CHAPOUTOT	0,0065
10	10,44	AUXONNE	D	114	LES CROCHERES	10,2615
		AUXONNE	D	115	LES CROCHERES	0,1805
11	11,73	AUXONNE	D	18	LES CROCHERES	0,1010
		AUXONNE	D	113	LES CROCHERES	11,4331
		AUXONNE	D	115	LES CROCHERES	0,2003
12	11,32	AUXONNE	D	19	LES CROCHERES	1,5553
		AUXONNE	D	112	LES CROCHERES	9,5538
		AUXONNE	D	115	LES CROCHERES	0,2088
13	12,07	AUXONNE	D	19	LES CROCHERES	0,0822
		AUXONNE	D	110	LES CROCHERES	3,7000
		AUXONNE	D	111	LES CROCHERES	7,8110
		AUXONNE	D	112	LES CROCHERES	0,1348
		AUXONNE	D	115	LES CROCHERES	0,3100
		AUXONNE	ZM	54	LES AIGES	0,0276
14	8,60	AUXONNE	D	113	LES CROCHERES	0,0823
		AUXONNE	D	114	LES CROCHERES	0,1161
		AUXONNE	D	126	LES CROCHERES	1,4657
		AUXONNE	D	128	LES CROCHERES	2,9720
		AUXONNE	D	129	LES CROCHERES	0,1004
		AUXONNE	D	132	LES CROCHERES	0,0578
		AUXONNE	D	134	LES CROCHERES	2,9297
		AUXONNE	D	135	LES CROCHERES	0,7868
		AUXONNE	D	1366	LES CROCHERES	0,0305
		FLAMMERANS	D	140	LA CORNE CHAPOUTOT	0,0240
		FLAMMERANS	D	141	LA CORNE CHAPOUTOT	0,0305
15	13,35	AUXONNE	D	134	LES CROCHERES	0,3235
		AUXONNE	D	135	LES CROCHERES	8,4707
		AUXONNE	D	136	LES CROCHERES	4,5564
16	8,37	AUXONNE	D	137	LES CROCHERES	0,9238
		AUXONNE	D	139	LES CROCHERES	3,4138
		AUXONNE	D	140	LES CROCHERES	1,1370
		PEINTRE	B	1	MOULIN DES BRUYERES	0,4600
		PEINTRE	B	2	MOULIN DES BRUYERES	0,0670
		PEINTRE	B	3	MOULIN DES BRUYERES	0,9630
		PEINTRE	B	4	MOULIN DES BRUYERES	0,1860
		PEINTRE	B	5	MOULIN DES BRUYERES	0,0850
PEINTRE	B	6	MOULIN DES BRUYERES	0,4900		

Parcelles forestières		Références cadastrales				
Numéro	Surface	Commune	Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface
17	9,63	AUXONNE	D	144	LES CROCHERES	9,6276
18	10,86	AUXONNE	D	148	LES CROCHERES	10,8582
19	11,43	AUXONNE	D	145	LES CROCHERES	11,4260
20	12,72	AUXONNE	D	146	LES CROCHERES	11,6675
		AUXONNE	D	147	LES CROCHERES	1,0498
21	11,28	AUXONNE	D	1372	LES CROCHERES	11,2712
		AUXONNE	ZP	52	LA GUENOS	0,0100
22	13,86	AUXONNE	D	138	LES CROCHERES	1,3053
		AUXONNE	D	152	LES CROCHERES	12,5515
23	10,76	AUXONNE	D	151	LES CROCHERES	10,7635
24	11,35	AUXONNE	D	150	LES CROCHERES	11,3460
25	10,06	AUXONNE	D	153	LES CROCHERES	10,0597
26	10,68	AUXONNE	D	153	LES CROCHERES	0,5233
		AUXONNE	D	154	LES CROCHERES	10,1610
27	9,99	AUXONNE	D	156	LES CROCHERES	6,7370
		AUXONNE	D	158	LES CROCHERES	1,4057
		AUXONNE	ZP	126	LA GUENOS	1,8515
28	6,16	AUXONNE	D	156	LES CROCHERES	0,4589
		AUXONNE	D	157	LES CROCHERES	5,7030
29	6,14	AUXONNE	D	1370	LES CROCHERES	2,6108
		AUXONNE	D	160	LES CROCHERES	3,4943
		AUXONNE	ZP	76	LA LOUVIERE	0,0400
30	16,63	AUXONNE	D	178	LES CROCHERES	16,6293
31	14,91	AUXONNE	D	178	LES CROCHERES	14,9069
32	14,31	AUXONNE	D	178	LES CROCHERES	14,3088
33	10,35	AUXONNE	D	176	LES CROCHERES	10,3462
34	11,05	AUXONNE	D	175	LES CROCHERES	10,6390
		AUXONNE	D	176	LES CROCHERES	0,4073
35	4,62	AUXONNE	D	174	LES CROCHERES	3,8371
		AUXONNE	D	175	LES CROCHERES	0,7854
36	12,72	AUXONNE	D	172	LES CROCHERES	7,4777
		AUXONNE	D	173	LES CROCHERES	5,2399
37	10,70	AUXONNE	D	166	LES CROCHERES	10,6979
38	7,94	AUXONNE	D	161	LES CROCHERES	7,9439
39	9,67	AUXONNE	D	161	LES CROCHERES	7,7569
		AUXONNE	AP	65	CHAMPS ROUGEOT	1,9090
40	13,56	AUXONNE	AP	58	LE VANNOIS	2,7175
		AUXONNE	AP	82	LE BAIVOT	10,0313
		AUXONNE	AP	84	LE BAIVOT	0,7045
		AUXONNE	AP	85	LE BAIVOT	0,1090
41	10,57	AUXONNE	D	172	LES CROCHERES	10,5612
		AUXONNE	D	173	LES CROCHERES	0,0072
42	15,31	AUXONNE	D	166	LES CROCHERES	0,5471
		AUXONNE	D	167	LES CROCHERES	14,7634
43	5,83	AUXONNE	D	161	LES CROCHERES	0,1707
		AUXONNE	D	162	LES CROCHERES	5,6608
44	13,12	AUXONNE	D	179	LES CROCHERES	13,1234
45	11,82	AUXONNE	D	179	LES CROCHERES	11,8166
46	8,98	AUXONNE	D	170	LES CROCHERES	0,2331
		AUXONNE	D	171	LES CROCHERES	8,5745
		AUXONNE	D	172	LES CROCHERES	0,1751
47	10,31	AUXONNE	D	167	LES CROCHERES	0,2902
		AUXONNE	D	168	LES CROCHERES	10,0219
48	11,61	AUXONNE	D	167	LES CROCHERES	0,5294
		AUXONNE	D	168	LES CROCHERES	11,0841
49	11,35	AUXONNE	D	162	LES CROCHERES	0,6439
		AUXONNE	D	163	LES CROCHERES	9,1770
		AUXONNE	D	164	LES CROCHERES	1,5272
50	11,33	AUXONNE	D	169	LES CROCHERES	11,3260
51	11,96	AUXONNE	D	2116	LES CROCHERES	6,9180
		AUXONNE	D	2117	LES CROCHERES	5,0466
52	16,90	AUXONNE	D	2118	LES CROCHERES	16,8040
		AUXONNE	D	2119	LES CROCHERES	0,0950
53	12,68	AUXONNE	D	2115	LES CROCHERES	12,6789
54	11,18	AUXONNE	D	2115	LES CROCHERES	11,1823
55	13,34	AUXONNE	D	2119	LES CROCHERES	13,3400
56	13,23	AUXONNE	D	2114	LES CROCHERES	13,2333
57	12,20	AUXONNE	D	2114	LES CROCHERES	12,1959
58	14,51	AUXONNE	D	2120	LES CROCHERES	14,3070
		AUXONNE	D	2121	LES CROCHERES	0,1983
59	13,06	AUXONNE	D	2113	LES CROCHERES	13,0623
60	12,93	AUXONNE	D	2113	LES CROCHERES	12,9275
61	13,80	AUXONNE	D	2121	LES CROCHERES	13,8047
62	13,74	AUXONNE	D	2112	LES CROCHERES	13,7428
63	13,80	AUXONNE	D	2112	LES CROCHERES	13,8050

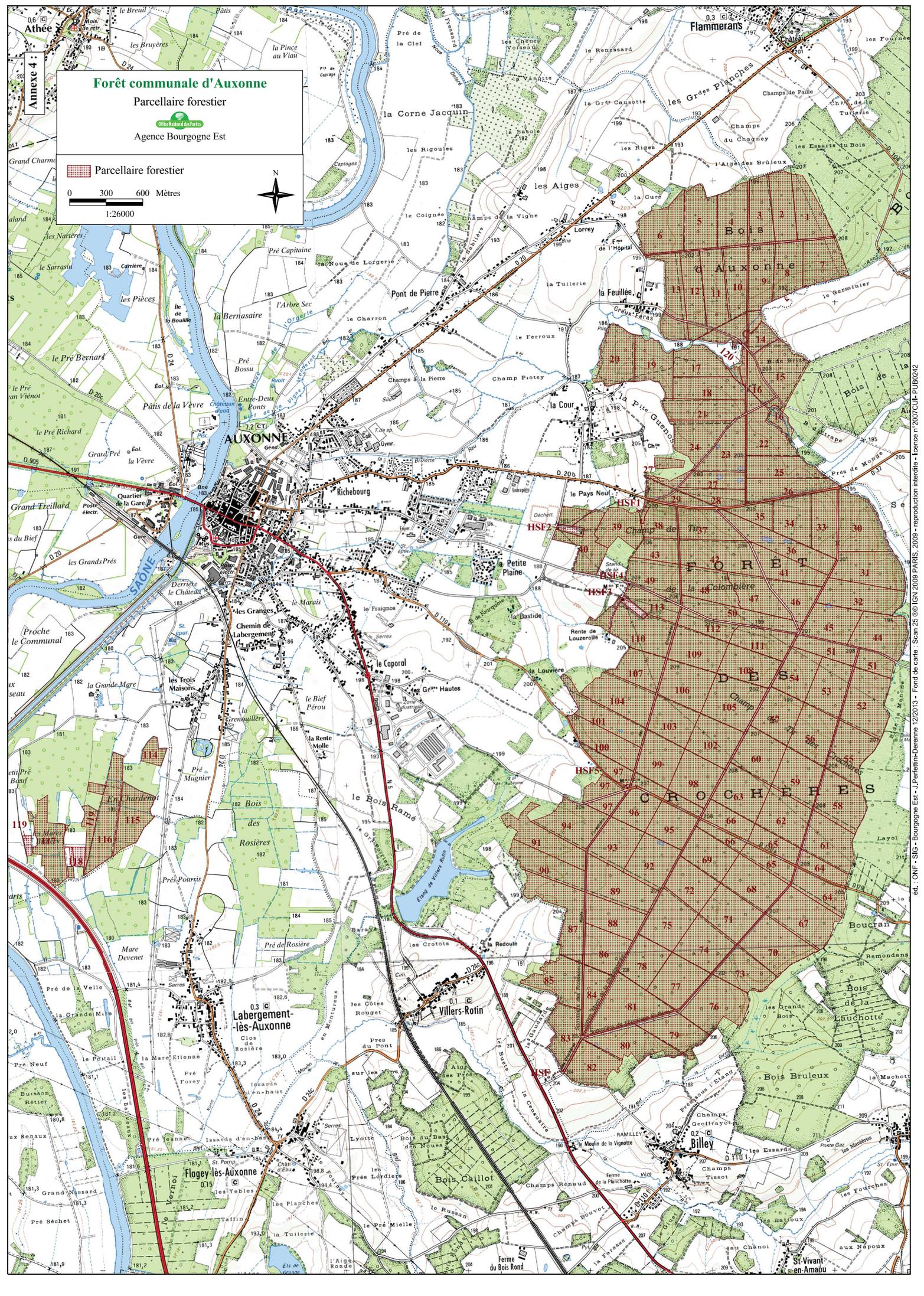
Parcelles forestières		Références cadastrales				
Numéro	Surface	Commune	Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface
64	14,56	AUXONNE	D	2122	LES CROCHERES	5,5552
		AUXONNE	D	2133	LES CROCHERES	8,7245
		AUXONNE	D	2134	LES CROCHERES	0,2856
65	12,56	AUXONNE	D	2124	LES CROCHERES	6,3157
		AUXONNE	D	2125	LES CROCHERES	6,2441
66	11,17	AUXONNE	D	2124	LES CROCHERES	7,3352
		AUXONNE	D	2125	LES CROCHERES	3,8103
		AUXONNE	D	2131	LES CROCHERES	0,0282
67	17,20	AUXONNE	D	2134	LES CROCHERES	17,2024
68	13,99	AUXONNE	D	2125	LES CROCHERES	0,1347
		AUXONNE	D	2126	LES CROCHERES	13,8567
69	11,95	AUXONNE	D	2125	LES CROCHERES	0,2774
		AUXONNE	D	2126	LES CROCHERES	11,5011
		AUXONNE	D	2131	LES CROCHERES	0,1765
70	17,43	AUXONNE	D	2135	LES CROCHERES	16,9460
		AUXONNE	D	2136	LES CROCHERES	0,4891
71	13,02	AUXONNE	D	2127	LES CROCHERES	12,7319
		AUXONNE	D	2128	LES CROCHERES	0,2839
72	11,50	AUXONNE	D	2127	LES CROCHERES	11,1974
		AUXONNE	D	2128	LES CROCHERES	0,0926
		AUXONNE	D	2131	LES CROCHERES	0,2126
73	12,58	AUXONNE	D	2136	LES CROCHERES	12,3359
		AUXONNE	D	2137	LES CROCHERES	0,2461
74	12,37	AUXONNE	D	2128	LES CROCHERES	12,2352
		AUXONNE	D	2129	LES CROCHERES	0,1308
75	14,53	AUXONNE	D	2128	LES CROCHERES	14,1603
		AUXONNE	D	2131	LES CROCHERES	0,3656
76	19,21	AUXONNE	D	2137	LES CROCHERES	18,8509
		AUXONNE	D	2139	LES CROCHERES	0,3589
77	11,15	AUXONNE	D	2129	LES CROCHERES	11,1533
78	11,23	AUXONNE	D	2129	LES CROCHERES	10,8884
		AUXONNE	D	2131	LES CROCHERES	0,3461
79	11,66	AUXONNE	D	2138	LES CROCHERES	0,3820
		AUXONNE	D	2139	LES CROCHERES	11,2793
80	13,49	AUXONNE	D	2139	LES CROCHERES	13,4869
81	15,53	AUXONNE	D	2130	LES CROCHERES	15,0914
		AUXONNE	D	2131	LES CROCHERES	0,4370
82	10,94	AUXONNE	D	2139	LES CROCHERES	0,3839
		AUXONNE	D	2140	LES CROCHERES	10,5540
83	10,44	AUXONNE	D	280	LES CROCHERES	10,4357
84	7,14	AUXONNE	D	287	LES CROCHERES	7,1354
85	12,24	AUXONNE	D	280	LES CROCHERES	12,2393
86	11,32	AUXONNE	D	288	LES CROCHERES	11,3183
87	16,26	AUXONNE	D	281	LES CROCHERES	16,2630
88	11,04	AUXONNE	D	288	LES CROCHERES	11,0378
89	15,63	AUXONNE	D	289	LES CROCHERES	15,6299
90	11,88	AUXONNE	D	282	LES CROCHERES	11,8772
91	12,47	AUXONNE	D	282	LES CROCHERES	12,1243
		AUXONNE	D	283	LES CROCHERES	0,3435
92	12,80	AUXONNE	D	290	LES CROCHERES	12,7984
93	12,13	AUXONNE	D	290	LES CROCHERES	12,1290
94	13,97	AUXONNE	D	283	LES CROCHERES	13,9690
95	12,90	AUXONNE	D	2110	LES CROCHERES	0,1758
		AUXONNE	D	291	LES CROCHERES	9,9971
		AUXONNE	D	292	LES CROCHERES	2,7310
96	11,97	AUXONNE	D	2110	LES CROCHERES	0,2086
		AUXONNE	D	291	LES CROCHERES	9,0161
		AUXONNE	D	292	LES CROCHERES	2,7456
97	12,10	AUXONNE	D	284	LES CROCHERES	3,8797
		AUXONNE	D	285	LES CROCHERES	2,9148
		AUXONNE	D	294	LES CROCHERES	5,0130
		AUXONNE	D	295	LES CROCHERES	0,2946
98	12,81	AUXONNE	D	2110	LES CROCHERES	12,8090
99	12,13	AUXONNE	D	2110	LES CROCHERES	12,1328
100	11,60	AUXONNE	D	295	LES CROCHERES	11,6003
101	11,30	AUXONNE	D	295	LES CROCHERES	11,3031
102	12,80	AUXONNE	D	2109	LES CROCHERES	12,8031
103	11,57	AUXONNE	D	2109	LES CROCHERES	11,5694
104	15,02	AUXONNE	D	296	LES CROCHERES	15,0180
105	16,10	AUXONNE	D	2108	LES CROCHERES	15,7907
		AUXONNE	D	2109	LES CROCHERES	0,3081
106	13,69	AUXONNE	D	2108	LES CROCHERES	13,4277
		AUXONNE	D	2109	LES CROCHERES	0,2598
107	10,05	AUXONNE	D	297	LES CROCHERES	10,0460
108	11,83	AUXONNE	D	2107	LES CROCHERES	11,8315
109	12,42	AUXONNE	D	2107	LES CROCHERES	12,4241

Parcelles forestières		Références cadastrales				
Numéro	Surface	Commune	Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface
110	16,54	AUXONNE	D	2100	LES CROCHERES	0,0932
		AUXONNE	D	2101	LES CROCHERES	0,1309
		AUXONNE	D	298	LES CROCHERES	14,1250
		AUXONNE	D	299	LES CROCHERES	2,1915
111	9,59	AUXONNE	D	2106	LES CROCHERES	9,5943
112	6,35	AUXONNE	D	2106	LES CROCHERES	6,3503
113	7,16	AUXONNE	D	2104	LES CROCHERES	7,1630
114	3,12	AUXONNE	ZX	174	PRE MUNIER	1,6900
		AUXONNE	ZX	175	PRE MUNIER	0,3477
		AUXONNE	ZX	176	PRE MUNIER	1,0777
115	11,43	AUXONNE	H	316	EN CHARDENOT	11,4259
116	15,05	AUXONNE	H	119	PRE DE CHARDENOT	1,0500
		AUXONNE	H	322	EN CHARDENOT	13,9961
117	12,22	AUXONNE	H	159	LES MARES BRULEES	1,8902
		AUXONNE	ZD	83	ENTRE MARE BRULEES ET CHA	0,0650
		AUXONNE	ZD	108	LES MARES BRULEES	10,2701
118	2,32	AUXONNE	ZD	187	ENTRE MARE BRULEE ET CHAR	1,0380
		AUXONNE	ZD	188	ENTRE MARE BRULEE ET CHAR	0,8510
		AUXONNE	ZD	193	ENTRE MARE BRULEE ET CHAR	0,4350
119	4,15	AUXONNE	H	322	EN CHARDENOT	3,1953
		AUXONNE	ZD	174a	CHAMP SERRURIER	0,9537
120	4,03	AUXONNE	D	16	PRES DE LA MOTTE	0,0192
		AUXONNE	D	17	LES CROCHERES	1,9815
		AUXONNE	D	142	LES CROCHERES	0,2008
		AUXONNE	D	143	LES CROCHERES	0,9639
		AUXONNE	D	144	LES CROCHERES	0,6139
		AUXONNE	D	148	LES CROCHERES	0,2468
HSF	21,95	AUXONNE	D	115	LES CROCHERES	0,8199
		AUXONNE	D	116	LES CROCHERES	0,3117
		AUXONNE	D	117	LES CROCHERES	0,2764
		AUXONNE	D	118	LES CROCHERES	0,2285
		AUXONNE	D	119	LES CROCHERES	0,6360
		AUXONNE	D	120	LES CROCHERES	0,2098
		AUXONNE	D	121	LES CROCHERES	0,1639
		AUXONNE	D	122	LES CROCHERES	0,0525
		AUXONNE	D	127	LES CROCHERES	0,9006
		AUXONNE	D	130	LES CROCHERES	0,0518
		AUXONNE	D	131	LES CROCHERES	0,0130
		AUXONNE	D	133	LES CROCHERES	0,0747
		AUXONNE	D	141	LES CROCHERES	0,6217
		AUXONNE	D	155	LES CROCHERES	0,8916
		AUXONNE	D	165	LES CROCHERES	0,9012
		AUXONNE	D	177	LES CROCHERES	1,3946
		AUXONNE	D	2105	LES CROCHERES	1,8774
		AUXONNE	D	2111	LES CROCHERES	2,4898
		AUXONNE	D	2123	LES CROCHERES	2,0799
		AUXONNE	D	2131	LES CROCHERES	1,7830
		AUXONNE	D	2132	LES CROCHERES	2,5783
		AUXONNE	D	286	LES CROCHERES	2,5665
		AUXONNE	D	287	LES CROCHERES	0,1928
AUXONNE	D	288	LES CROCHERES	0,3909		
AUXONNE	D	289	LES CROCHERES	0,1938		
AUXONNE	D	290	LES CROCHERES	0,1818		
AUXONNE	D	291	LES CROCHERES	0,0428		
AUXONNE	ZM	54	LES AIGES	0,0249		
HSF1	0,57	AUXONNE	D	161	LES CROCHERES	0,5750
HSF2	1,33	AUXONNE	AP	83	LE BAIVOT	0,2630
		AUXONNE	AP	84	LE BAIVOT	1,0635
HSF3	1,27	AUXONNE	D	2102	LES CROCHERES	1,2684
HSF4	0,18	AUXONNE	D	2103	ROUTE DE CHEVIGNY	0,1785
HSF5	0,09	AUXONNE	D	293	CHEMIN DE RAINANS	0,0939
Total	1432,47					1432,4743
Dont concessions :						
		0				
Dont hors surface forestière :						
		25,39				
						1407,0843

Référence cadastrale	Lieu-dit	Parties	Surf. totale
21038-D-1-6	PRES DE LA MOTTE	1	0,0192
21038-D-1-7	LES CROCHERES	1	1,9815
21038-D-1-8	LES CROCHERES	1	0,1010
21038-D-1-9	LES CROCHERES	2	1,6375
21038-D-1-10	LES CROCHERES	1	3,7000
21038-D-1-11	LES CROCHERES	1	7,8110
21038-D-1-12	LES CROCHERES	2	9,6886
21038-D-1-13	LES CROCHERES	2	11,5154
21038-D-1-14	LES CROCHERES	2	10,3776
21038-D-1-15	LES CROCHERES	8	2,0230
21038-D-1-16	LES CROCHERES	3	13,4340
21038-D-1-17	LES CROCHERES	2	12,9920
21038-D-1-18	LES CROCHERES	2	11,9490
21038-D-1-19	LES CROCHERES	1	0,6360
21038-D-1-20	LES CROCHERES	3	10,4798
21038-D-1-21	LES CROCHERES	3	10,6857
21038-D-1-22	LES CROCHERES	2	11,0541
21038-D-1-26	LES CROCHERES	1	1,4657
21038-D-1-27	LES CROCHERES	1	0,9006
21038-D-1-28	LES CROCHERES	1	2,9720
21038-D-1-29	LES CROCHERES	1	0,1004
21038-D-1-30	LES CROCHERES	1	0,0518
21038-D-1-31	LES CROCHERES	1	0,0130
21038-D-1-32	LES CROCHERES	1	0,0578
21038-D-1-33	LES CROCHERES	1	0,0747
21038-D-1-334	LES CROCHERES	1	11,0656
21038-D-1-338	LES CROCHERES	1	0,0063
21038-D-1-339	LES CROCHERES	1	0,0085
21038-D-1-34	LES CROCHERES	2	3,2532
21038-D-1-340	LES CROCHERES	1	0,0040
21038-D-1-344	LES CROCHERES	1	0,0010
21038-D-1-346	LES CROCHERES	1	0,0082
21038-D-1-348	LES CROCHERES	1	0,0413
21038-D-1-35	LES CROCHERES	2	9,2575
21038-D-1-355	LES CROCHERES	1	0,0510
21038-D-1-359	LES CROCHERES	3	10,4689
21038-D-1-36	LES CROCHERES	1	4,5564
21038-D-1-360	LES CROCHERES	2	0,0143
21038-D-1-361	LES CROCHERES	2	10,2065
21038-D-1-365	LES CROCHERES	1	0,0040
21038-D-1-366	LES CROCHERES	1	0,0305
21038-D-1-37	LES CROCHERES	1	0,9238
21038-D-1-370	LES CROCHERES	1	2,6108
21038-D-1-372	LES CROCHERES	1	11,2712
21038-D-1-38	LES CROCHERES	1	1,3053
21038-D-1-39	LES CROCHERES	1	3,4138
21038-D-1-40	LES CROCHERES	1	1,1370
21038-D-1-41	LES CROCHERES	1	0,6217
21038-D-1-42	LES CROCHERES	1	0,2008
21038-D-1-43	LES CROCHERES	1	0,9639
21038-D-1-44	LES CROCHERES	2	10,2415
21038-D-1-45	LES CROCHERES	1	11,4260
21038-D-1-46	LES CROCHERES	1	11,6675
21038-D-1-47	LES CROCHERES	1	1,0498
21038-D-1-48	LES CROCHERES	2	11,1050
21038-D-1-50	LES CROCHERES	1	11,3460
21038-D-1-51	LES CROCHERES	1	10,7635
21038-D-1-52	LES CROCHERES	1	12,5515
21038-D-1-53	LES CROCHERES	2	10,5830
21038-D-1-54	LES CROCHERES	1	10,1610
21038-D-1-55	LES CROCHERES	1	0,8916
21038-D-1-56	LES CROCHERES	2	7,1959
21038-D-1-57	LES CROCHERES	1	5,7030
21038-D-1-58	LES CROCHERES	1	1,4057
21038-D-1-60	LES CROCHERES	1	3,4943

Référence cadastrale	Lieu-dit	Parties	Surf. totale
21038-D-1-61	LES CROCHERES	4	16,4465
21038-D-1-62	LES CROCHERES	2	6,3047
21038-D-1-63	LES CROCHERES	1	9,1770
21038-D-1-64	LES CROCHERES	1	1,5272
21038-D-1-65	LES CROCHERES	1	0,9012
21038-D-1-66	LES CROCHERES	2	11,2450
21038-D-1-67	LES CROCHERES	3	15,5830
21038-D-1-68	LES CROCHERES	2	21,1060
21038-D-1-69	LES CROCHERES	1	11,3260
21038-D-1-70	LES CROCHERES	1	0,2331
21038-D-1-71	LES CROCHERES	1	8,5745
21038-D-1-72	LES CROCHERES	3	18,2140
21038-D-1-73	LES CROCHERES	2	5,2471
21038-D-1-74	LES CROCHERES	1	3,8371
21038-D-1-75	LES CROCHERES	2	11,4244
21038-D-1-76	LES CROCHERES	2	10,7535
21038-D-1-77	LES CROCHERES	1	1,3946
21038-D-1-78	LES CROCHERES	3	45,8450
21038-D-1-79	LES CROCHERES	2	24,9400
21038-D-2-100	LES CROCHERES	1	0,0932
21038-D-2-101	LES CROCHERES	1	0,1309
21038-D-2-102	LES CROCHERES	1	1,2684
21038-D-2-103	ROUTE DE CHEVIGNY	1	0,1785
21038-D-2-104	LES CROCHERES	1	7,1630
21038-D-2-105	LES CROCHERES	1	1,8774
21038-D-2-106	LES CROCHERES	2	15,9446
21038-D-2-107	LES CROCHERES	2	24,2556
21038-D-2-108	LES CROCHERES	2	29,2184
21038-D-2-109	LES CROCHERES	4	24,9404
21038-D-2-110	LES CROCHERES	4	25,3262
21038-D-2-111	LES CROCHERES	1	2,4898
21038-D-2-112	LES CROCHERES	2	27,5478
21038-D-2-113	LES CROCHERES	2	25,9898
21038-D-2-114	LES CROCHERES	2	25,4292
21038-D-2-115	LES CROCHERES	2	23,8612
21038-D-2-116	LES CROCHERES	1	6,9180
21038-D-2-117	LES CROCHERES	1	5,0466
21038-D-2-118	LES CROCHERES	1	16,8040
21038-D-2-119	LES CROCHERES	2	13,4350
21038-D-2-120	LES CROCHERES	1	14,3070
21038-D-2-121	LES CROCHERES	2	14,0030
21038-D-2-122	LES CROCHERES	1	5,5552
21038-D-2-123	LES CROCHERES	1	2,0799
21038-D-2-124	LES CROCHERES	2	13,6509
21038-D-2-125	LES CROCHERES	4	10,4665
21038-D-2-126	LES CROCHERES	2	25,3578
21038-D-2-127	LES CROCHERES	2	23,9293
21038-D-2-128	LES CROCHERES	4	26,7720
21038-D-2-129	LES CROCHERES	3	22,1725
21038-D-2-130	LES CROCHERES	1	15,0914
21038-D-2-131	LES CROCHERES	7	3,3490
21038-D-2-132	LES CROCHERES	1	2,5783
21038-D-2-133	LES CROCHERES	1	8,7245
21038-D-2-134	LES CROCHERES	2	17,4880
21038-D-2-135	LES CROCHERES	1	16,9460
21038-D-2-136	LES CROCHERES	2	12,8250
21038-D-2-137	LES CROCHERES	2	19,0970
21038-D-2-138	LES CROCHERES	1	0,3820
21038-D-2-139	LES CROCHERES	4	25,5090
21038-D-2-140	LES CROCHERES	1	10,5540
21038-D-2-80	LES CROCHERES	2	22,6750
21038-D-2-81	LES CROCHERES	1	16,2630
21038-D-2-82	LES CROCHERES	2	24,0015
21038-D-2-83	LES CROCHERES	2	14,3125
21038-D-2-84	LES CROCHERES	1	3,8797

Référence cadastrale	Lieu-dit	Parties	Surf. totale
21038-D-2-85	LES CROCHERES	1	2,9148
21038-D-2-86	LES CROCHERES	1	2,5665
21038-D-2-87	LES CROCHERES	2	7,3282
21038-D-2-88	LES CROCHERES	3	22,7470
21038-D-2-89	LES CROCHERES	2	15,8237
21038-D-2-90	LES CROCHERES	3	25,1092
21038-D-2-91	LES CROCHERES	3	19,0560
21038-D-2-92	LES CROCHERES	2	5,4766
21038-D-2-93	CHEMIN DE RAINANS	1	0,0939
21038-D-2-94	LES CROCHERES	1	5,0130
21038-D-2-95	LES CROCHERES	3	23,1980
21038-D-2-96	LES CROCHERES	1	15,0180
21038-D-2-97	LES CROCHERES	1	10,0460
21038-D-2-98	LES CROCHERES	1	14,1250
21038-D-2-99	LES CROCHERES	1	2,1915
21038-H-119	PRE DE CHARDENOT	1	1,0500
21038-H-159	LES MARES BRULEES	1	1,8902
21038-H-316	EN CHARDENOT	1	11,4259
21038-H-322	EN CHARDENOT	2	17,1914
21038-AP-58	LE VANNOIS	1	2,7175
21038-AP-65	CHAMPS ROUGEOT	1	1,9090
21038-AP-82	LE BAIVOT	1	10,0313
21038-AP-83	LE BAIVOT	1	0,2630
21038-AP-84	LE BAIVOT	2	1,7680
21038-AP-85	LE BAIVOT	1	0,1090
21038-ZD-83	ENTRE MARE BRULEES	1	0,0650
21038-ZD-108	LES MARES BRULEES	1	10,2701
21038-ZD-187	ENTRE MARE BRULEE	1	1,0380
21038-ZD-188	ENTRE MARE BRULEE	1	0,8510
21038-ZD-193	ENTRE MARE BRULEE	1	0,4350
21038-ZD-174a	CHAMP SERRURIER	1	0,9537
21038-ZM-54	LES AIGES	3	0,6440
21038-ZP-52	LA GUENOS	1	0,0100
21038-ZP-76	LA LOUVIERE	1	0,0400
21038-ZP-126	LA GUENOS	1	1,8515
21038-ZX-174	PRE MUNIER	1	1,6900
21038-ZX-175	PRE MUNIER	1	0,3477
21038-ZX-176	PRE MUNIER	1	1,0777
21269-D-113	LA PETITE PRAIRIE	1	0,0050
21269-D-115	LA PETITE PRAIRIE	1	0,0062
21269-D-123	LA PETITE PRAIRIE	1	0,0412
21269-D-124	LA PETITE PRAIRIE	1	0,1030
21269-D-130	LA PETITE PRAIRIE	1	0,0510
21269-D-131	LA PETITE PRAIRIE	1	0,2595
21269-D-135	LA CORNE CHAPOUTO	2	0,0080
21269-D-136	LA CORNE CHAPOUTO	2	0,0142
21269-D-140	LA CORNE CHAPOUTO	1	0,0240
21269-D-141	LA CORNE CHAPOUTO	1	0,0305
39409-B-1	MOULIN DES BRUYERE	1	0,4600
39409-B-2	MOULIN DES BRUYERE	1	0,0670
39409-B-3	MOULIN DES BRUYERE	1	0,9630
39409-B-4	MOULIN DES BRUYERE	1	0,1860
39409-B-5	MOULIN DES BRUYERE	1	0,0850
39409-B-6	MOULIN DES BRUYERE	1	0,4900
39409-B-7	MOULIN DES BRUYERE	1	0,6442
Total		289	1432,4743



Annexe 4

Forêt communale d'Auxonne

Parcellaire forestier

Agence Bourgogne Est

Parcellaire forestier

0 300 600 Mètres

1:26000



Forêt communale d'Auxonne

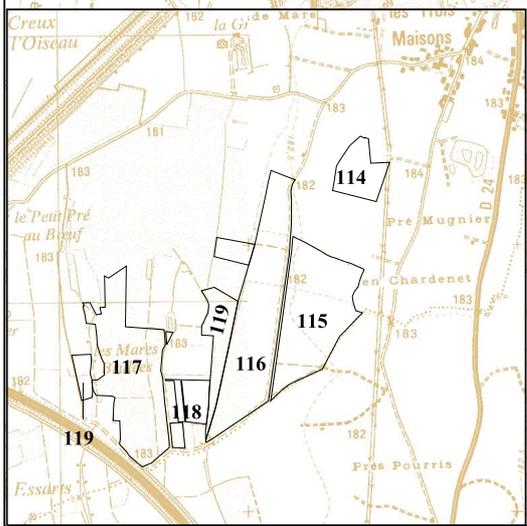
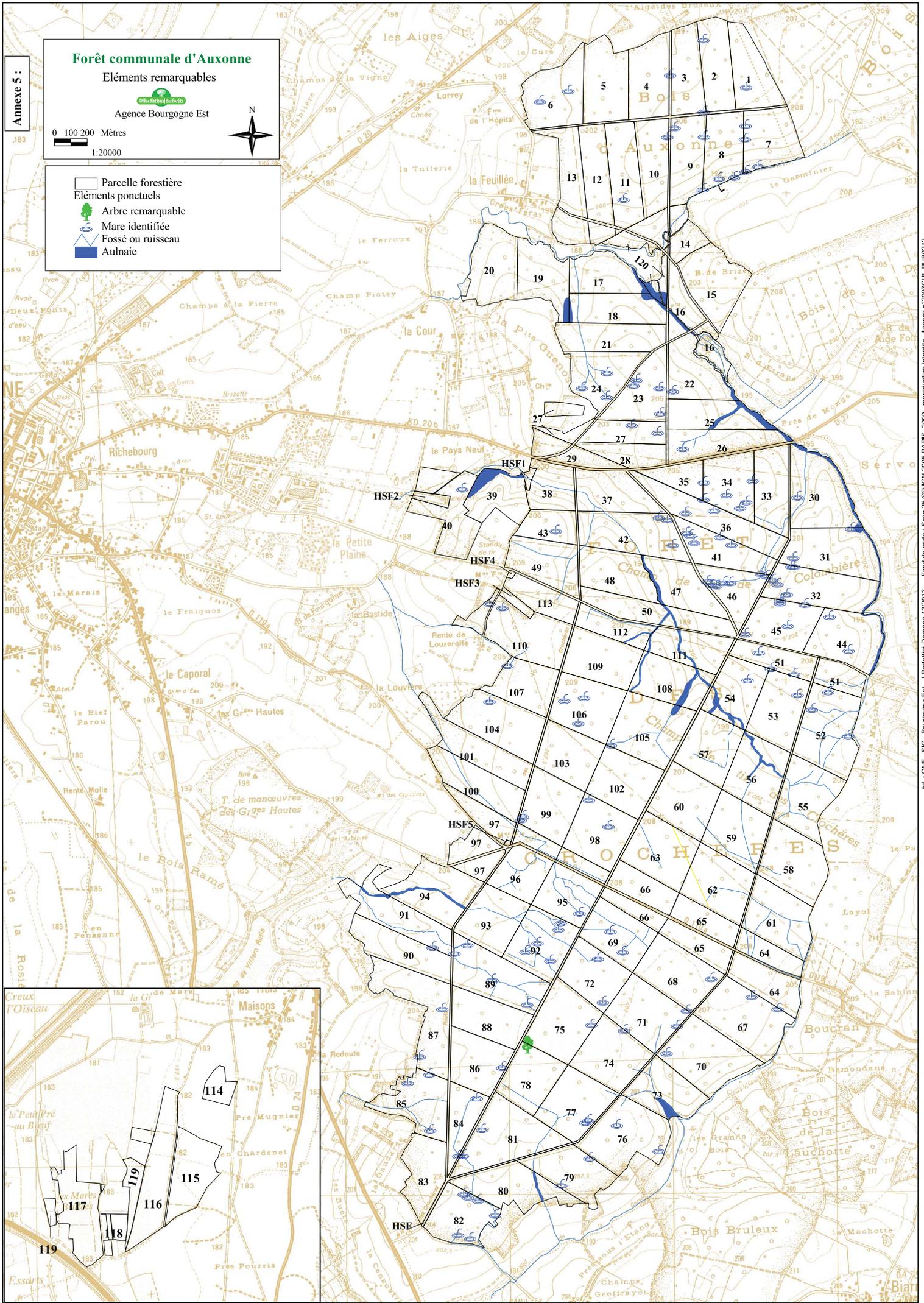
Éléments remarquables



Agence Bourgogne Est



-  Parcelle forestière
-  Arbre remarquable
-  Mare identifiée
-  Fossé ou ruisseau
-  Aulnaie



Forêt communale d'Auxonne

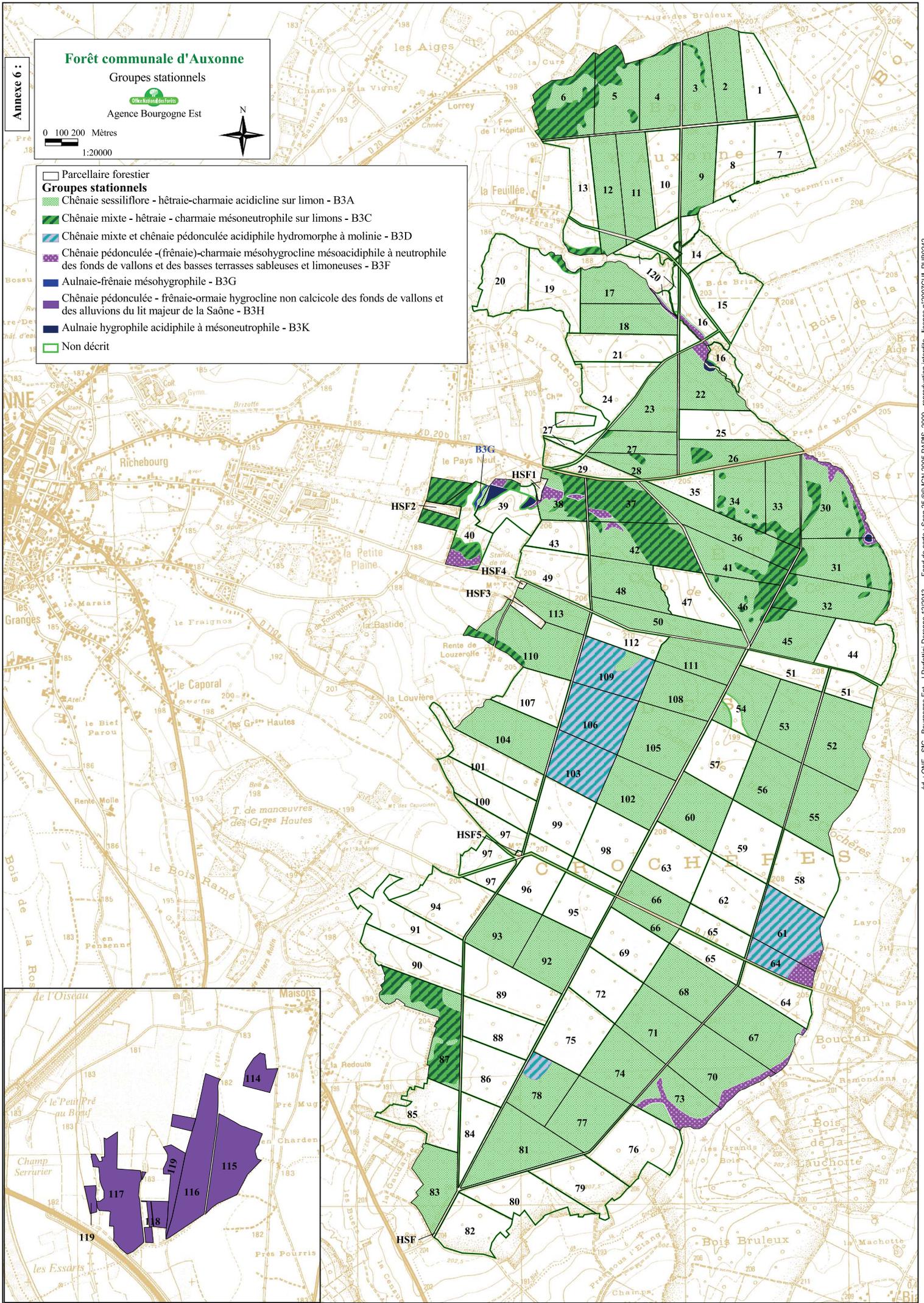
Groupes stationnels

Office National des Forêts
Agence Bourgogne Est

0 100 200 Mètres
1:20000



- Parcelle forestier
- Groupes stationnels**
- Chênaie sessiliflore - hêtraie-charmaie acidophile sur limon - B3A
- Chênaie mixte - hêtraie - charmaie mésoneutrophile sur limons - B3C
- Chênaie mixte et chênaie pédonculée acidophile hydromorphe à molinie - B3D
- Chênaie pédonculée - (frênaie)-charmaie mésohygrocline mésoacidophile à neutrophile des fonds de vallons et des basses terrasses sableuses et limoneuses - B3F
- Aulnaie-frênaie mésohygrophile - B3G
- Chênaie pédonculée - frênaie-ormeaie hydrocline non calcicole des fonds de vallons et des alluvions du lit majeur de la Saône - B3H
- Aulnaie hygrophile acidophile à mésoneutrophile - B3K
- Non décrit



Forêt communale d'Auxonne

Types de peuplements

Taillis sous futaie



Chêne pédonculé à gros bois à capitaliser



Chêne pédonculé à gros bois à capital correct



Chêne pédonculé à très gros bois à capitaliser



Feuillus en mélange à bois moyens à capitaliser



Feuillus en mélange à gros bois à capitaliser



Chêne pédonculé et Douglas mélangés à gros bois

Futaie régulière



Chêne pédonculé au stade semis



Chêne pédonculé non commercialisable (< 3m)



Chêne pédonculé à petits bois



Chêne pédonculé à bois moyens à capital correct



Chêne pédonculé à gros bois à capital correct



Chêne pédonculé à gros bois à décapitaliser



Chêne rouge à petits bois



Chêne rouge à bois moyens à capital correct



Chêne rouge à gros bois



Chêne sessile au stade semis



Chêne sessile non commercialisable (< 3m)



Epicéa à petits bois



Frêne à petits bois à capitaliser



Frêne à bois moyens à capitaliser



Peuplier à petits bois



Peuplier à bois moyens à capital correct



Peuplier à gros bois à capital correct

Taillis simple



Aulne glutineux



Peuplier



Robinier



Vide non boisé temporairement



Culture à gibier

Forêt communale d'Auxonne

Peuplements

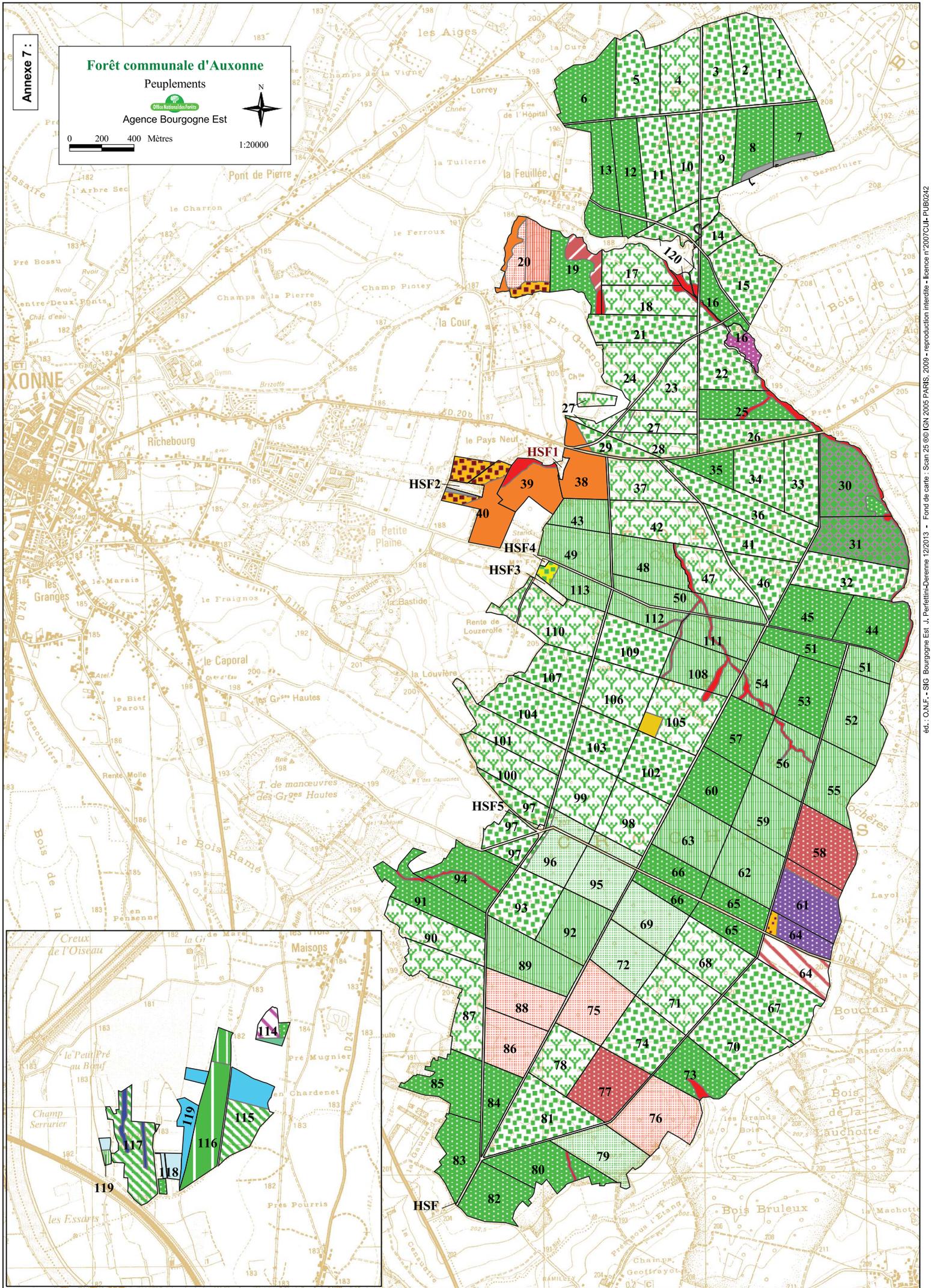


Agence Bourgogne Est



0 200 400 Mètres

1:20000



Parcelle	UG	essence principale	calibre	Capital	surface SIG	dernier passage en coupe	Nbre de chênes /ha (inventorié 2012 ou estimé)	surface terrière chêne 2012 (estimée)	surface terrière chêne 2012 (inventaire)	diamètre dominant chêne 2012 (estimé)	diamètre dominant chêne 2012 (inventaire)	diamètre dominant chêne 1993 (inventaire)	variation 1993-2012	âge taillis	Sous étage
1		CHP	G	1	11,30 ha	1999	29	10,1 m2		64 cm		56 cm		14	noisetier
2		CHP	G	1	10,48 ha	1999	29	11,5 m2		67 cm		59 cm		14	noisetier
3		CHP	G	1	10,02 ha	2007	25	11,1 m2		67 cm		59 cm		6	noisetier
4		CHP	TG	1	11,72 ha	2000	25	10,4 m2		68 cm		60 cm		13	
5		CHP	G	1	12,96 ha	2002	26	10,4 m2		65 cm		57 cm		11	
9		CHP	G	1	10,60 ha	2004	27		12,2 m2		66 cm	60 cm	7 cm	9	
10		CHP	G	1	10,44 ha	2004	20	8,7 m2		67 cm		59 cm		9	
11		CHP	G	1	11,73 ha	1977	37		13,1 m2		67 cm	61 cm	6 cm	36	
14		CHP	G	1	8,60 ha	2012	37		9,7 m2		58 cm	52 cm	6 cm	0	
15		CHP	G	1	13,35 ha	2012	30		8,6 m2		61 cm	50 cm	10 cm	0	
16		CHP	G	1	0,62 ha										
17		CHP	TG	1	9,63 ha	1976	26		10,1 m2					37	
18	B	CHP	TG	1	10,22 ha	2006	24	11,8 m2		68 cm		60 cm	5 cm	7	
21		CHP	G	1	11,28 ha	2005	26	9,9 m2		64 cm		56 cm		8	
22	D	CHP	G	1	13,23 ha	2011	24	10,5 m2		62 cm		54 cm		26	
23		CHP	TG	1	10,76 ha	1996	26		9,9 m2		69 cm	63 cm	6 cm	17	noisetier
24		CHP	TG	3	11,35 ha	2011	37	17,3 m2		69 cm		61 cm		2	robinier
26	D	CHP	G	1	10,48 ha	1987	23		7,8 m2		66 cm	61 cm	5 cm	0	robinier
27		CHP	TG	1	9,99 ha	1995	21		8,8 m2			73 cm	8 cm	18	noisetier et robinier
28		CHP	TG	1	6,16 ha	1992	17		7,4 m2		74 cm	67 cm	7 cm	21	
29	D	CHP	G	1	6,14 ha	1992	27		8,9 m2		65 cm	57 cm	8 cm	21	robinier
30	A	CHDOU	G	1	14,41 ha	1998	25		6,4 m2		58 cm	62 cm		15	noisetier
31	A	CHDOU	G	1	14,48 ha	1997	27		8,4 m2		63 cm	58 cm	5 cm	16	noisetier
32	B	CHP	G	1	14,08 ha	1996	28	10,3 m2		64 cm		56 cm		17	noisetier
33		CHP	G	1	10,35 ha	1996	42		12,7 m2		62 cm	56 cm	6 cm	17	
34		CHP	G	1	11,05 ha	1990	35		12,2 m2		66 cm	59 cm	7 cm	23	noisetier
36		CHP	G	1	12,72 ha	1998	26		8,6 m2		65 cm			15	noisetier à l'est et robinier à l'ouest
37		CHP	TG	1	10,70 ha	1989	27		10,2 m2			70 cm	8 cm	24	présence de robinier
38		ROB			7,94 ha	1989	12		6,5 m2		82 cm	71 cm	11 cm	24	robinier
39	C	ROB			8,02 ha	2009	9		3,9 m2		73 cm	65 cm	8 cm	34	robinier
40		CHP			13,56 ha	2009	26		6,6 m2		57 cm	50 cm	7 cm	34	robinier
41		CHP	G	1	10,57 ha	1998	31		9,9 m2		64 cm	58 cm	6 cm	15	noisetier à l'est et robinier à l'ouest
42		CHP	TG	1	15,31 ha	1989	30		11,1 m2		68 cm	61 cm	7 cm	24	présence de robinier
46		CHP	G	1	8,98 ha	1998	25		7,7 m2		63 cm	59 cm	4 cm	15	noisetier
47		CHP	TG	1	10,31 ha	2000	26		10,6 m2		72 cm	62 cm	10 cm	13	
67		CHP	G	1	17,20 ha	1995	31		10,1 m2		64 cm	58 cm	6 cm	18	noisetier
68		CHP	TG	1	13,99 ha	2002	24	10,1 m2		69 cm		61 cm		11	
70		CHP	G	1	17,43 ha	2003	25	9,7 m2		66 cm		58 cm		10	noisetier
71		CHP	TG	1	13,02 ha	2003	22	9,2 m2		68 cm		60 cm		10	
74		CHP	G	1	12,37 ha	2004	23	9,6 m2		67 cm		59 cm		9	
78		CHP	TG	1	11,23 ha	2008	26		9,4 m2			68 cm	5 cm	> 30	noisetier en partie
81		CHP	G	1	15,53 ha	2008	35		12,2 m2		67 cm	61 cm	6 cm	38	
87		CHP	TG	1	16,26 ha	2008	28		10,9 m2		70 cm	64 cm	6 cm	34	
88		CHP			11,04 ha		34				67 cm	64 cm	3 cm		
90		CHP	TG	1	11,88 ha	2004	28	11,3 m2		69 cm		61 cm		9	
93		CHP	G	1	12,13 ha	2007	28	13,3 m2		67 cm		59 cm		6	
97		CHP	G	1	12,10 ha	2006	23	12,2 m2		65 cm		57 cm		7	
98		CHP	TG	1	12,81 ha	2008	33		12,5 m2		70 cm	63 cm	7 cm	30	
99		CHP	TG	1	12,13 ha	2008	29	13,4 m2		69 cm		61 cm		5	
100		CHP	TG	1	11,60 ha	2008	28	13,2 m2		68 cm		60 cm		5	
101		CHP	TG	2	11,30 ha	2009	34	15,8 m2		70 cm		62 cm		3	
102		CHP	G	1	12,80 ha	2009	32	13,8 m2		66 cm		58 cm		2	
103		CHP	G	1	11,57 ha	2009	32		11,3 m2		67 cm	55 cm	13 cm	29	noisetier
104		CHP	G	1	15,02 ha	2010	42	13,8 m2		60 cm		52 cm		29	
105	B	CHP	TG	1	15,02 ha	2006	23		8,4 m2		68 cm	55 cm	13 cm	28	
106		CHP	TG	1	13,69 ha	-	31		11,7 m2		69 cm	61 cm	8 cm	28	noisetier
107		CHP	G	1	10,05 ha	2011	31	12,5 m2		64 cm		56 cm		2	
109		CHP	G	1	12,42 ha	1993	27		9,4 m2		67 cm	57 cm	10 cm	27	noisetier
110		CHP	TG	1	16,54 ha	2000	27		10,7 m2		71 cm	59 cm	12 cm	27	robinier
113	D	CHP	TG	2	1,20 ha	2012	215		77,8 m2		68 cm	56 cm	12 cm		
120		CHP	G	1	4,03 ha	1976 (pie 17) et 2012 (pie 14)	22		7,7 m2		67 cm				
					686,60 ha		31 t/ha	11,7 m2	11,5 m2	66 cm	67 cm	59 cm	8 cm	17 ans	

Parcelle	repère sommier	type peuplement	surface	mode régénération ou type peuplement	essence principale initiale	conformation	année mise en régé	hauteur mesurée (juin 2013)	accroisse- ment moyen	observations	année réalisation éclaircie
6		F CHP P		plant 1978	CHP		1978	21 m	0,60 m/an	dépressée 2006	
6		F CHP P	13,47 ha	régé 1967	CHP		1967	24 à 25 m	0,54 m/an		
7	nord	F CHP P		plantation	CHP		1978	19 m	0,54 m/an		2008 (A1)
7	sud	F CHP P	11,70 ha	plantation	CHP		1973	22 m	0,55 m/an		2013 (A1)
8	nord	F CHP P	7,00 ha	plantation	CHP		1988	16,2 m	0,65 m/an	dépressée 1997	
8	sud	F CHP P	3,62 ha	plantation	CHP		1973	21 m	0,53 m/an	et parquet de 1949 (0,8 ha) anciennement peupliers	2008 (A1)
8		VBO	0,25 ha								
12	ouest	F CHP P		régé nat	CHP		1980	18 m	0,55 m/an		
12	sud	F CHP P		plantation	CHP		1983	18 m	0,60 m/an		
12	est	F CHP P	11,32 ha	plantation	CHP		1987				
13	nord	F CHP P	8,37 ha	plantation	CHP		1984	17 à 19 m	0,62 m/an	dépressée 2005	
13	sud	F CHP P	3,70 ha	régé nat	CHP		1972	26 à 27 m	0,66 m/an	dépressée 2005	
16	nord	F CHP P	0,92 ha	plantation	CHP			21 à 25 m			2009 (A1)
16	milieu	F CHP P	4,55 ha	plantation et semis artificiel	CHP		1960 à 1970	24 m	0,56 m/an		2009 (A1)
16	"moulin"	F FRE P	2,28 ha	plantation	FRE		1990	17 m	0,74 m/an	"moulin des bruyères"	2009 (A1)
19		F CHP P	10,00 ha	plantation	CHP		1984	18 à 20 m	0,69 m/an		2009 (A1)
19	nord et est	F CHR G	3,38 ha		CHR					diam. 45/50	
19	est	TS AUL	1,43 ha		AUL						2009 (A1)
20	est	F CHS E	5,55 ha	plantation	CHS		2001	8 à 9 m	0,75 m/an	nettoyement 2008	
20	ouest	F CHS S	3,17 ha		CHS		2014				
20	rideau	TS AUL	2,30 ha		Rob						
25	milieu	F CHP P		régé nat	CHP		1962	22	0,43 m/an		2007 (A1)
25	est	F CHP P		plantation	CHP		1972	22 à 26	0,63 m/an		2007 (A1)
25	pointe	F CHP P	10,06 ha	semis artificiel	CHP		1968	23 m	0,51 m/an		2007 (A1)
35		F CHP P	4,62 ha	régé nat	CHP		1968	22 à 23 m	0,50 m/an		2007 (A1)
43		F CHP E	5,83 ha	plantation	CHP	mauvais élagage	1992	13 m	0,60 m/an	dépress ?	
44		F CHP P	13,12 ha	plantation	CHP		1985	19,5	0,70 m/an	dépressée 2003	2012
45		F CHP P	11,82 ha	plantation	CHP		1984	20 m	0,67 m/an		2013
48		F CHP E	11,61 ha	plantation	CHP	mauvais élagage	1990	16 m	0,68 m/an	dépressée 2001	
49		F CHP E	11,35 ha	plantation	CHP	mauvais élagage	1990	14,5	0,63 m/an	dépressée 2000	
50		F CHP E	11,33 ha	plantation	CHP	mauvais élagage	1991	16 m	0,73 m/an	dépressée 2001	
51	est	F CHP E	5,04 ha	plantation	CHP	mauvais élagage	2002	8 m	0,71 m/an	dépressée 2012	2008 (A1)
51	ouest	F CHP P	6,92 ha	plantation	CHP		1972	21,5 m	0,52 m/an		2008 (A1)
52	sud	F CHP E		plantation	CHP	mauvais élagage	2005	5 m	0,63 m/an	dépressée 2012	
52	nord	F CHP E	16,90 ha	plantation	CHP		2002	7 m	0,67 m/an		
53		F CHP P	12,68 ha	plantation	CHP		1982	22 m	0,71 m/an	dépressée 2007	
54		F CHP E	11,18 ha	plantation	CHP		1997	11 m	0,69 m/an	dépressée 2008	
55		F CHP E	13,34 ha	plantation	CHP	mauvais élagage	1995	9 m	0,50 m/an	dépressée 2005	
56		F CHP E	13,23 ha	plantation	CHP	mauvais élagage	1997	11 m	0,69 m/an	dépressée 2008	
57		F CHP P	12,20 ha	plantation	CHP		1987	14,5 m	0,56 m/an	dépressée 2000	
58		F CHR P	14,51 ha	plantation	CHR		1982	21 à 22 m	0,69 m/an		2010 (A1)
59		F CHP E	13,06 ha	plantation	CHP	mauvais élagage	2003	5,9 à 6,4 m	0,60 m/an	3 ^{ème} dégaqt. 2009	
60		F CHP P	12,93 ha	plantation	CHP		1988	15 m	0,60 m/an	dépressée 1999	
61		F EPI P	11,70 ha	plantation	EPI		1982	21 à 22 m	0,69 m/an	diam. 25	2007 (E1)
61		F CHR P	2,38 ha	plantation	CHR		1982			CHR en regarnis	2010 (A1)
62		F CHP E	13,74 ha	plantation	CHP	mauvais élagage	1998	8 m	0,53 m/an	dépressée 2008	
63		F CHP E	13,80 ha	plantation	CHP	mauvais élagage	1999	8,5 m	0,61 m/an	nettoyement 2011	
64	nord	F EPI P	5,56 ha	plantation	EPI		1982	21 à 22 m	0,69 m/an	diam. 25	2008 (A1)
64	sud	F CHR M	9,01 ha	plantation	CHR		1982	22 à 23 m	0,73 m/an		
65		F CHP P	12,56 ha	plantation	CHP		1985	18 m	0,63 m/an	dépressée 1999	2012 (A1)
66		F CHP P	11,17 ha	plantation	CHP		1986	16 m	0,59 m/an		2012 (A1)
69		F CHP S	11,95 ha	plantation	CHP		2004	3,5 à 4 m	0,44 m/an	3 ^{ème} dégaqt. 2010	
72		F CHP S	11,50 ha	plantation	CHP		2009	1,5 à 2,5 m	0,63 m/an	1 ^{er} dégaqt. 2010	
73		F CHP P	12,58 ha	plantation	CHP		1986	15,6 à 18,6 m	0,62 m/an	dépressée 1999	2012 (A1)
75		F CHS S	14,53 ha	plantation	CHS		2012				
76		F CHS S	19,21 ha	plantation	CHS		2010	1 m			
77		F CHR P	11,15 ha	plantation	CHR		1982	21 m	0,68 m/an	dépressée 2002	2011 (A1)
79		F CHP S	11,66 ha	plantation	CHP		2005	5 à 6 m	0,69 m/an	2 ^{ème} dégaqt. 2008	
80		F CHP P	13,49 ha	plantation	CHP		1982	19 m	0,61 m/an	début en régé nat (1977)+ qlq CHR 1984	2012 (A1)
82		F CHP P	10,94 ha	plantation	CHP		1982	18 à 19 m	0,60 m/an		2012 (A1)
83		F CHP P	10,44 ha	plantation	CHP		1972	20,5 à 26,4 m	0,63 m/an		2007 (A1)
84		F CHP P	7,14 ha	régé nat	CHP		1975	19,5 m	0,51 m/an		2009 (A1)
85		F CHP P	12,24 ha	plantation	CHP		1981	18 à 19 m	0,58 m/an	dépressée 1997	2010 (A1)
86		F CHS S	11,32 ha	plantation	CHS		2014				
88		F CHS S	11,04 ha	plantation	CHS		2015			définitive vendue	
89		F CHP E	15,63 ha	plantation	CHP		1993	11 à 12 m	0,58 m/an	dépressée 2003	
91	sud	F CHP P	12,47 ha	régé nat	CHP		1984	13 à 14 m	0,48 m/an	dépressée 2002	
91	nord	F CHP P		plantation	CHP		1990	16 m	0,70 m/an	dépressée 2003	
92		F CHP E	12,80 ha	plantation	CHP		1992	11,2 à 12,7 m	0,57 m/an	dépressée 2004	
94	nord	F CHP P	6,96 ha	plant et régé nat	CHP		1985	13 à 15 m	0,50 m/an	dépressée 2005	
94	sud	F CHP P	6,11 ha	plant et régé nat	CHP		1989	16 m	0,67 m/an	dépressée 2006	
95	nord	F CHP S	10,00 ha	plantation	CHP		2007	2,5 à 3 m	0,50 m/an	3 ^{ème} dégaqt. prévu 2013	
95	sud	F CHP S	2,90 ha	plantation	CHP		2005	3,5 m			
96		F CHP S	11,97 ha	plantation	CHP		2008	1 à 3 m		2 ^{ème} dégaqt. 2011	
108		F CHP E	11,83 ha	plantation	CHP	mauvais élagage	1994	12 m	0,63 m/an	dépressée 2002	
111		F CHP E	9,59 ha	plantation	CHP	mauvais élagage	1994	12 m	0,63 m/an	dépressée 2005	
112		F CHP E	6,35 ha	plantation	CHP	mauvais élagage	1995	10,5 m	0,58 m/an	dépressée 2006	
113		F CHP P	5,96 ha	plantation	CHP		1986	17 m	0,63 m/an		2013 (A1)
114		F FRE M	3,12 ha	plantation	FRE		<1967				2004 et 1993 (A1)
115		F CHP M	7,43 ha	plantation	CHP		<1942				2004 (A1)
115		F PEU M	4,00 ha	plantation	Peu						
116		F PEU M	1,00 ha	plantation	Peu		<1942				2005 (A1)
116		F CHP G	14,00 ha	plantation	CHP		<1942				2005 (A1)
117		F A.F M	10,97 ha	plantation	A.F		<1967				1995 (A1)
117		F PEU M	1,25 ha	plantation	Peu					300 tiges	
118		F CHP P	0,43	plantation	CHP		1980				
118		F PEU P	1,89	plantation	PEU		1999				
119		F PEU M 2	3,20	plantation	PEU		1999				
119		F PEU M 2	1,05	plantation	PEU		1980				
119		F CHP E	0,47	plantation	CHP		1986				
119		F PEU P	0,48	plantation	PEU		1999				

Principe : un code peuplement est formé de la concaténation de 4 identifiants (structure - composition - calibre - capital)

<u>Structures</u>	Nom	Identifiant
Vide non boisé et destiné à le rester (au moins à moyen terme)	Vide non boisable	VNB
Vide temporairement non boisé	Vide boisable	VBO
Taillis non productif ou Taillis sous futaie à réserves de très faible hauteur dominante	Taillis et TSF à faible potentiel	T
Mélange futaie taillis et conversion/transformation non souhaitable	Taillis sous futaie	S
Mélange futaie taillis et conversion/transformation souhaitable (y compris les taillis productifs)	Taillis sous futaie en conversion	C
Futaie issue de conversion ou transformation, à structure régulière	Futaie régulière	F
Futaie issue de conversion ou transformation, à structure irrégulière	Futaie irrégulière	I

Remarques

Le type VNB est un milieu naturel. Les emprises artificielles (routes, lignes edf...) sont hors cadre et non décrites comme peuplements
 Le type T correspond à un type de formation boisée où la production de bois d'oeuvre paraît irréaliste
 La très faible hauteur dominante est à apprécier au cas par cas selon la station (souvent barre entre 12 et 18 m)

Composition

Prendre en compte la **surface terrière de l'étage dominant, toutes essences confondues**

et la part de chaque essence au sein de cette valeur

G de l'essence dominante > 75 %

CHX chêne indifférencié **CHS** chêne sessile **CHP** chêne pédonculé

HET hêtre

uniquement en futaie :

MER merisier **PEU** peuplier **FRE** frêne **ERA** grands érables **CHR** chêne rouge

DOU douglas **EPC** épicéa **S.P** sapin pectiné **P.N** pin noir d'Autriche **P.S** pin sylvestre **CED** cèdre divers **MEL** mélèze divers **S.N** Sapin de Nordmann

G de l'essence dominante entre 50 et 75 %

CHH chêne dominant et hêtre 20-50 % **CFR** chêne dominant et frêne 20-50 %

HCH hêtre dominant et chêne 20-50 % **FED** frêne et/ou érable dominant et feuillus divers 20-50 %

Pas d'essence à plus de 50 %

Taillis

CHM chêne 30-50 % **HEM** hêtre 30-50 %

A.F Toutes essences confondues

Pas d'essence à plus de 30 %

F.M Feuillus en mélange **FRM** Feuillus et résineux en mélange **R.M** Résineux en mélange

Pour les peuplements par bandes, soit décrire l'ensemble soit séparément bandes et interbandes
 tout dépendra du contexte (largeur des B-IB, nombre de parcelles, objectifs, et travail de saisie SIG...)

Calibre

Evaluation de l'importance relative des catégories **PB** (Petits Bois) **BM** (Bois moyens) **GB** (Gros Bois) et **TGB** (Très gros bois)

avec diam en cm PB : 17,5 (12,5 en futaie) à 27,5 BM : 27,5 à 47,5 GB : 47,5 à 67,5 TGB : 67,5 et plus

en ne prenant en compte que les essences **objectifs principales et associées de l'étage dominant**

Petits bois prépondérants	P	Régénération en cours	R
Bois Moyens prépondérants	M	Semis ou plantations inférieurs à 3 m	S
Gros bois prépondérants	G	Futaies non commercialisables	E
Très Gros Bois prépondérants	T	(classes 4 à 6 de la BDR)	
Pas de prépondérance d'un produit seul (irrégulier)	I		

Sous-types pour le calibre I (% en nombre)

si % GB+TGB < 20 %	PB/BM
si 20 % < % GB+TGB < 50 % et % BM < 25 %	PB/GB
si 20 % < % GB+TGB < 50 % % BM > 25 % et % PB < 25 %	BM/GB
si 20 % < % GB+TGB < 50 % % BM > 25 % et % PB > 25 %	IR

Précisions pour calibres G et T (% en nombre)

G si % GB+TGB > 50 % et % GB > % TGB

T si % GB+TGB > 50 % et % GB < % TGB

Capital

Prendre en compte la **surface terrière** des tiges de plus de 17,5 cm de diamètre (12,5 en futaie)

	Code
Peuplement clair à capitaliser	1
Peuplement à capital correct	2
Peuplement trop chargé à décapitaliser	3

Suffixes possibles

Pour les VNB : **P** (pelouses) **L** (landes et fruticées) **E** (éboulis rochers et équivalent) **M** (marécageux) **A** (Autres)

Pour les TSF : **X** (impénétrable)

Forêt : Auxonne

Parcelle : 17

Surface : 9,63 ha

Diamètre	Chêne		Frêne		Hêtre		Merisier		Fruitiers		Orme		Erable Sycomore		Peuplier		Douglas		Autres Résineux		Charme		Tremble		Bouleau		Aulne		Robinier		Tilleul		Erable Champêtre		Totaux		
	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	
30	3	2,3						9	6,8																										12	9,0	
35	8	9,0						4	4,5																										12	13,6	
40	8	12,6								1	1,6																							3	4,7	86	135,9
45	9	18,9																															1	2,1	24	50,4	
50	12	32,4																															1	2,7	15	40,5	
55	28	94,6																															1	3,4	32	108,2	
60	30	123,9																															1	4,1	32	132,2	
65	30	148,5																															1	5,0	31	153,5	
70	33	193,1																																	33	193,1	
75	27	184,4																																	27	184,4	
80	24	189,1																																	24	189,1	
85	17	153,0																																	17	153,0	
90	7	71,4																																	7	71,4	
95	8	91,8																																	8	91,8	
100	3	38,5																																	3	38,5	
105	4	57,0																																	4	57,0	
110	1	15,8																																	1	15,8	
115	1	17,3																																	1	17,3	
120	1	19,0																																	1	19,0	
125																																					
130	1	22,5																																	1	22,5	
Total	255	1495,1						13	11,3	1	1,6																										
Total par ha	26,5	155,3						1,3	1,2	0,1	0,2																										

% des chênes

CHP : 80

CHS : 20

Volume taillis

90 m³/ha

Répartition taillis

FD : 70

FT : 30

Nb de mares

Date de l'inventaire

29/03/2012

volume moyen chêne

5,9 m³

Surf. terrière arbre

0,4 m²

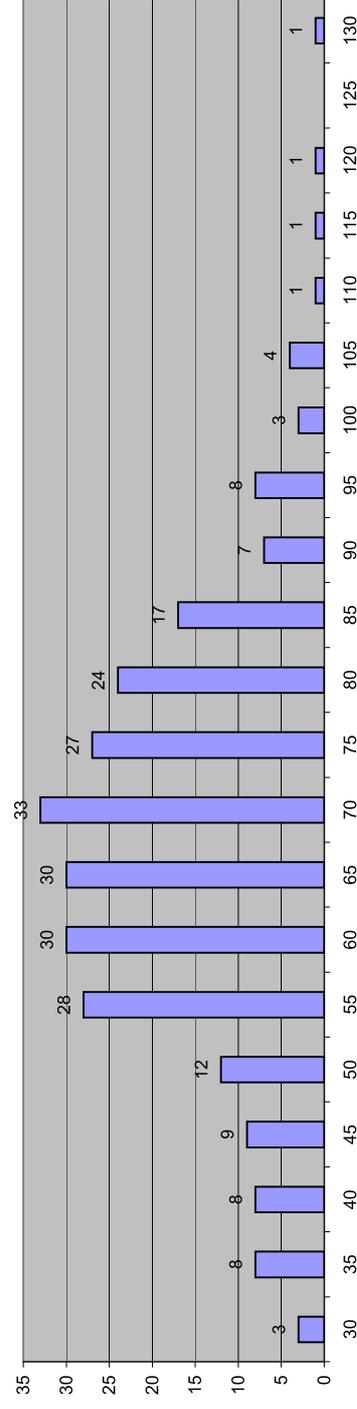
Surf. terrière/ha

10,1 m²/ha

Diamètre moyen

70 cm

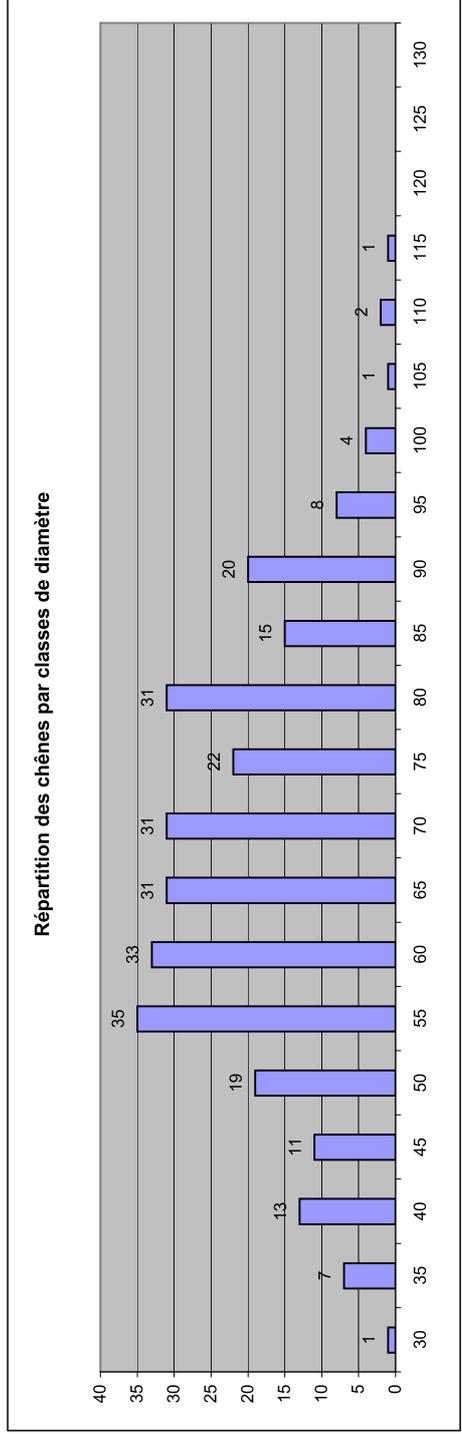
Répartition des chênes par classes de diamètre



Diamètre	Chêne		Frêne		Hêtre		Merisier		Fruitiers		Orme		Erable Sycomore		Peuplier		Douglas		Autres Résineux		Charme		Tremble		Bouleau		Aulne		Robinier		Tilleul		Erable Champêtre		Totaux			
	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol		
30	1	0,8	3	2,3			4	3,0	1	0,8																												
35	7	7,9	3	3,4	1	1,1																													9	6,8		
40	13	20,5																															11	12,4				
45	11	23,1					1	2,1																									71	112,2				
50	19	51,3																															35	73,5				
55	35	118,3																															31	83,7				
60	33	136,3																															40	135,2				
65	31	153,5																															33	136,3				
70	31	181,4																															31	153,5				
75	22	150,3																															22	150,3				
80	31	244,3																															31	244,3				
85	15	135,0																															15	135,0				
90	20	204,0																															20	204,0				
95	8	91,8																															8	91,8				
100	4	51,3																															4	51,3				
105	1	14,3																															1	14,3				
110	2	31,5																															2	31,5				
115	1	17,3																															1	17,3				
120																																						
125																																						
130																																						
Total	285	1632,8	6	5,6	1	1,1	5	5,1	1	0,8																									396	1834,6		
Total par ha	26,5	151,7	0,6	0,5	0,1	0,1	0,5	0,5	0,1	0,1																									36,8	170,5		

% des chênes CHP : 80 CHS : 20
 Volume taillis 40 m3/ha
 Répartition taillis FD : 100 FT :
 Nb de mares 5
 Date de l'inventaire 29/03/2012

volume moyen chêne 5,7 m3
 Surf. terrière arbre moyen 0,4 m2
 Surf. terrière/ha 9,9 m2/ha
 Diamètre moyen 69 cm



Forêt : Auxonne

Parcelle : 26

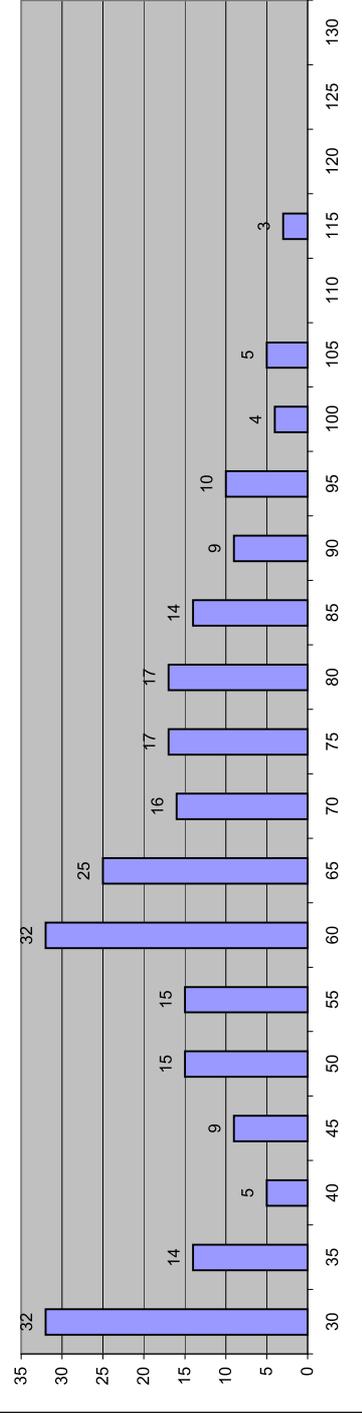
Surface : 10,68 ha

Diamètre	Chêne		Frêne		Hêtre		Merisier		Fruitiers		Orme		Erable Sycomore		Peuplier		Douglas		Autres Résineux		Charme		Tremble		Bouleau		Aulne		Robinier		Tilleul		Erable Champêtre		Totaux				
	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol					
30	32	24,0	4	3,0			16	12,0					1	0,8																			53	39,8					
35	14	15,8	1	1,1			9	10,2			1	1,1	8	9,0																			33	37,3					
40	5	7,9	2	3,2			8	12,6			1	1,6	8	12,6																			203	320,7					
45	9	18,9					2	4,2					2	4,2																				45	94,5				
50	15	40,5					2	5,4					3	8,1																				37	99,9				
55	15	50,7	1	3,4			1	3,4																										27	91,3				
60	32	132,2																																41	169,3				
65	25	123,8																																26	128,7				
70	16	93,6																																16	93,6				
75	17	116,1	1	6,8																														18	122,9				
80	17	134,0																																17	134,0				
85	14	126,0																																14	126,0				
90	9	91,8																																9	91,8				
95	10	114,8																																10	114,8				
100	4	51,3																																4	51,3				
105	5	71,3																																5	71,3				
110																																							
115	3	52,0																																3	52,0				
120																																							
125																																							
130																																							
Total	242	1264,6	9	17,5			38	47,8				2	2,7	22	34,7																			55	104,3				
Total par ha	22,7	118,4	0,8	1,6			3,6	4,5				0,2	0,3	2,1	3,3																		5,1	9,8		8	14,4	561	1839,1

% des chênes CHP : 80 CHS : 20
 Volume taillis 60 m3/ha
 Répartition taillis FD : 80 FT : 20
 Nb de mares 1
 Date de l'inventaire 19/04/2012

volume moyen chêne 5,2 m3
 Surf. terrière arbre moyen 0,3 m2
 Surf. terrière/ha 7,8 m2/ha
 Diamètre moyen 66 cm

Répartition des chênes par classes de diamètre



Forêt : Auxonne

Parcelle : 27

Surface : 9,99 ha

Diamètre	Chêne		Frêne		Hêtre		Merisier		Fruitières		Orme		Erable Sycomore		Peuplier		Douglas		Autres Résineux		Charme		Tremble		Bouleau		Aulne		Robinier		Tilleul		Erable Champêtre		Totaux			
	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol				
30	1	0,8	3	2,3	2	1,5	7	5,3																														
35	4	4,5	2	2,3			6	6,8																														
40	3	4,7	3	4,7			4	6,3																														
45	4	8,4	3	6,3			1	2,1																														
50	19	51,3	5	13,5																																		
55	17	57,5	1	3,4																																		
60	19	78,5																																				
65	25	123,8																																				
70	24	140,4																																				
75	17	116,1																																				
80	13	102,4																																				
85	18	162,0																																				
90	17	173,4																																				
95	11	126,3																																				
100	8	102,6																																				
105	3	42,8																																				
110	4	63,0																																				
115																																						
120																																						
125																																						
130																																						
Total	207	1358,4	17	32,4	2	1,5	18	20,5						5	10,1																							
Total par ha	20,7	136,0	1,7	3,2	0,2	0,2	1,8	2,0					0,5	1,0																								

% des chênes

CHP : 80

Volume taillis
80 m³/ha

CHS : 20

Répartition taillis
Nb de mares

FD : 90

FT : 10

4

Date de l'inventaire

29/03/2012

volum

6,6 m³

Surf. terrière arbre

0,4 m²

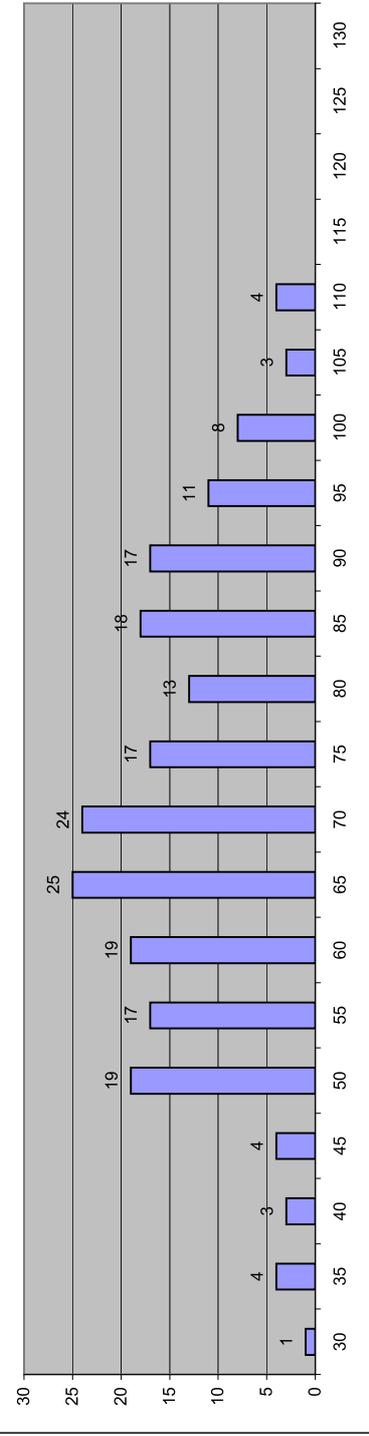
Surf. terrière/ha

8,8 m²/ha

Diamètre moyen

73 cm

Répartition des chênes par classes de diamètre



Diamètre	Chêne		Frêne		Hêtre		Merisier		Fruitiers		Orme		Erable Sycomore		Peuplier		Douglas		Autres Résineux		Charme		Tremble		Bouleau		Aulne		Robinier		Tilleul		Erable Champêtre		Totaux			
	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol				
30	2	1,5	3	2,3																														9	6,8			
35	2	2,3						2	2,3																									4	4,5			
40	2	3,2	1	1,6					1	1,6				1	1,6																			70	110,6			
45	7	14,7	4	8,4																															48	100,8		
50	11	29,7																																	29	78,3		
55	2	6,8	4	13,5																															12	40,6		
60	7	28,9																																	9	37,2		
65	6	29,7																																	6	29,7		
70	13	76,1																																	13	76,1		
75	7	47,8	1	6,8																															8	54,6		
80	13	102,4																																	13	102,4		
85	10	90,0																																	10	90,0		
90	9	91,8																																	9	91,8		
95	5	57,4																																	5	57,4		
100	6	77,0																																	6	77,0		
105	2	28,5																																	2	28,5		
110																																						
115	1	17,3																																	1	17,3		
120																																						
125																																						
130																																						
Total	105	705,0	13	32,6				5	4,5	1	1,6		2	2,3																					1	2,1	254	1003,5
Total par ha	17,0	114,4	2,1	5,3				0,8	0,7	0,2	0,3		0,3	0,4																				0,2	0,3	41,2	162,9	

% des chênes CHP : 90 CHS : 10

Volume taillis 50 m3/ha

Répartition taillis FD : 90 FT : 10

Nb de mares

Date de l'inventaire 27/03/2012

volume moyen chêne 6,7 m3

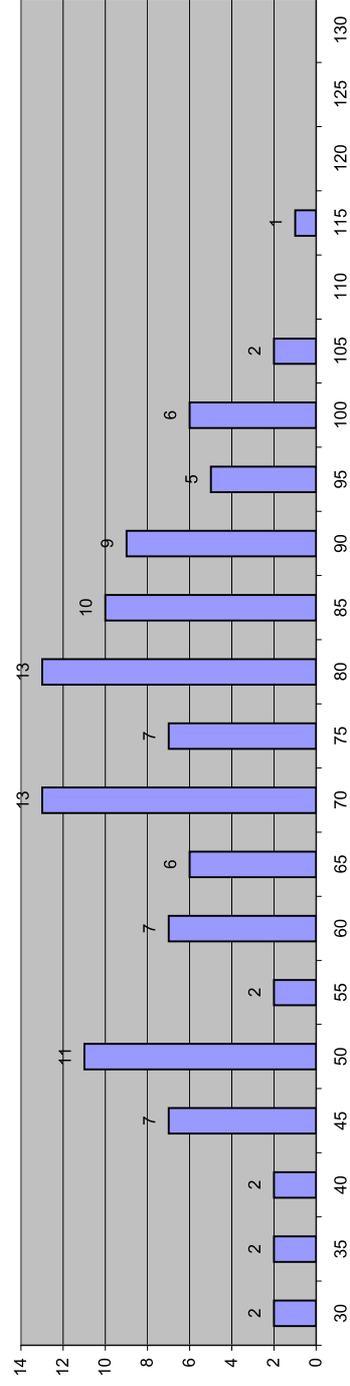
Surf. terrière arbre

moyen 0,4 m2

Surf. terrière/ha 7,4 m2/ha

Diamètre moyen 74 cm

Répartition des chênes par classes de diamètre



Forêt : Auxonne

Parcelle : 30

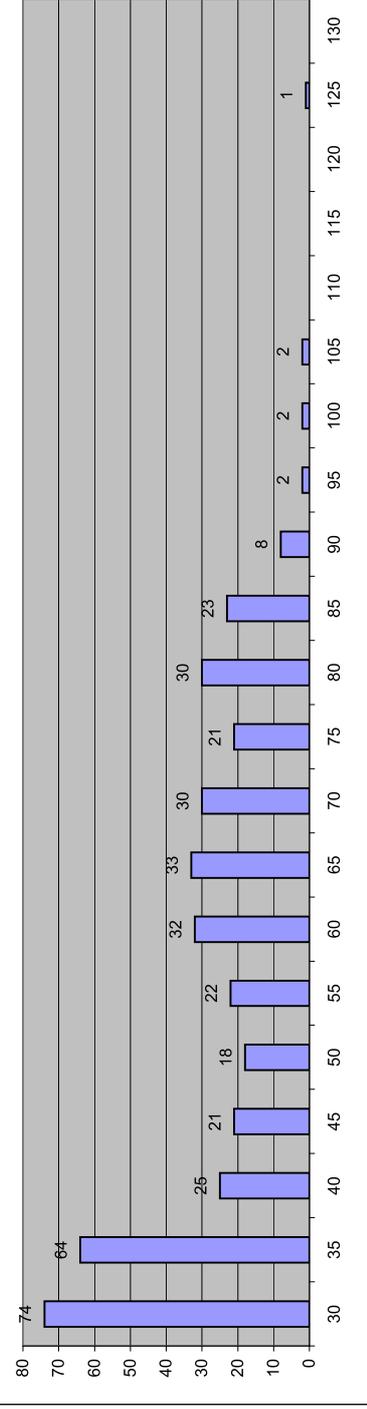
Surface : 16,63 ha

Diamètre	Chêne		Frêne		Hêtre		Merisier		Fruitiers		Orme		Erable Sycamore		Peuplier		Douglas		Autres Résineux		Charme		Tremble		Bouleau		Aulne		Robinier		Tilleul		Erable Champêtre		Totaux	
	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol		
30	74	55,5					8	6,0										95	77,6	3	2,4												180	141,5		
35	64	72,3			1	1,1	6	6,8	1	1,1								82	93,4	5	5,7											159	180,4			
40	25	39,5			1	1,6	3	4,7	1	1,6								77	116,0	2	3,0	32	50,6	3	4,7	3	4,7			2	3,2	152	234,3			
45	21	44,1					1	2,1										47	90,3			8	16,8	3	6,3	1	2,1				81	161,7				
50	18	48,6			1	2,7												46	109,6			1	2,7								66	163,6				
55	22	74,4																35	101,1											1	3,4	58	178,9			
60	32	132,2																21	72,4												53	204,5				
65	33	163,4																9	36,4												42	199,8				
70	30	175,5			2	11,7												7	32,9												39	220,1				
75	21	143,4																													21	143,4				
80	30	236,4																													30	236,4				
85	23	207,0																													23	207,0				
90	8	81,6																													8	81,6				
95	2	23,0																													2	23,0				
100	2	25,7																													2	25,7				
105	2	28,5																													2	28,5				
110																																				
115																																				
120																																				
125	1	20,7																													1	20,7				
130																																				
Total	408	1571,6			5	17,1	18	19,6	2	2,7								419	729,6	10	11,2	41	70,1	6	11,0	3	4,7	4	6,8	3	6,5	919	2451,0			
Total par ha	24,5	94,5			0,3	1,0	1,1	1,2	0,1	0,2								25,2	43,9	0,6	0,7	2,5	4,2	0,4	0,7	0,2	0,3	0,2	0,4	0,2	0,4	55,3	147,4			

% des chênes CHP : 70 CHS : 30
 Volume taillis 40 m3/ha
 Répartition taillis FD : 70 FT : 30
 Nb de mares 2
 Date de l'inventaire 04/10/2012

volume moyen chêne 3,9 m3
 Surf. terrière arbre moyen 0,3 m2
 Surf. terrière/ha 6,4 m2/ha
 Diamètre moyen 58 cm

Répartition des chênes par classes de diamètre



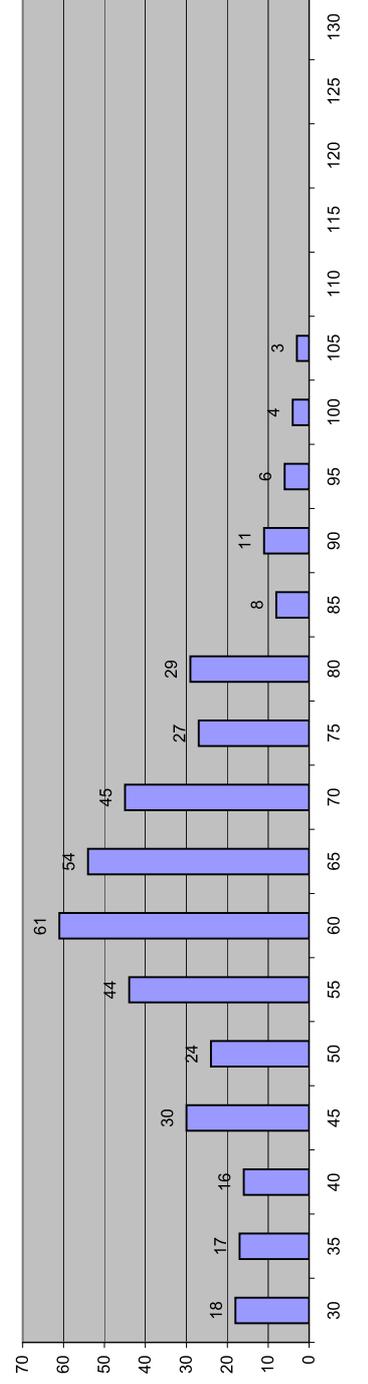
11 m2/ha

Diamètre	Chêne		Frêne		Hêtre		Merisier		Fruitiers		Orme		Erable Sycamore		Peuplier		Douglas		Autres Résineux		Charme		Tremble		Bouleau		Aulne		Robinier		Tilleul		Erable Champêtre		Totaux			
	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol				
30	18	13,5						1	0,8									48	39,2	11	9,0												78	62,4				
35	17	19,2																52	59,2	7	8,0												76	86,4				
40	16	25,3																39	58,7	6	9,0	24	37,9	5	7,9						1	1,6	93	143,6				
45	30	63,0																40	76,8	1	1,9	10	21,0	3	6,3							84	169,0					
50	24	64,8			1	2,7												30	71,4			2	5,4	2	5,4							59	149,7					
55	44	148,7																24	69,4													2	6,8	70	224,8			
60	61	251,9																16	55,1														77	307,1				
65	54	267,3			2	9,9												6	24,3												1	5,0	63	306,4				
70	45	263,3																4	18,8												1	5,9	50	287,9				
75	27	184,4			1	6,8												2	10,8													30	202,1					
80	29	228,5																														29	228,5					
85	8	72,0																														8	72,0					
90	11	112,2																														11	112,2					
95	6	68,9																														6	68,9					
100	4	51,3																														4	51,3					
105	3	42,8																														3	42,8					
110																																						
115																																						
120																																						
125																																						
130																																						
Total	397	1877,1			4	19,4	1	0,8										261	483,8	25	27,9	36	64,3	10	19,6								2	3,2	4	17,6	741	2515,2
Total par ha	26,6	125,9			0,3	1,3	0,1	0,1										17,5	32,4	1,7	1,9	2,4	4,3	0,7	1,3							0,1	0,2	0,1	0,1	0,3	49,7	168,7

% des chênes : CHP : 40 CHS : 60
 Volume taillis : 30 m3/ha
 Répartition taillis : FD : 80 FT : 20
 Nb de mares : 2
 Date de l'inventaire : 04/10/2012

volume moyen chêne : 4,7 m3
 Surf. terrière arbre moyen : 0,3 m2
 Surf. terrière/ha : 8,4 m2/ha
 Diamètre moyen : 63 cm

Répartition des chênes par classes de diamètre



Diamètre	Chêne		Frêne		Hêtre		Merisier		Fruitières		Orme		Erable Sycomore		Peuplier		Douglas		Autres Résineux		Charme		Tremble		Bouleau		Aulne		Robinier		Tilleul		Erable Champêtre		Totaux	
	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol		
30	14	10,5	37	27,8			6	4,5																									57	42,8		
35	15	17,0	21	23,7			5	5,7																									41	46,3		
40	22	34,8	42	66,4			1	1,6																									132	208,6		
45	23	48,3	18	37,8			2	4,2																									69	144,9		
50	21	56,7	8	21,6	2	5,4	2	5,4																									44	118,8		
55	54	182,5	8	27,0																													68	229,8		
60	37	152,8	2	8,3																													39	161,1		
65	33	163,4																															33	163,4		
70	46	269,1			1	5,9																											47	275,0		
75	38	259,5																															38	259,5		
80	33	260,0																															33	260,0		
85	18	162,0																															18	162,0		
90	16	163,2																															16	163,2		
95	13	149,2																															13	149,2		
100	3	38,5																															3	38,5		
105	3	42,8																															3	42,8		
110																																				
115	1	17,3																															1	17,3		
120																																				
125																																				
130	1	22,5																															1	22,5		
Total	391	2050,1	136	212,5	3	11,3	15	19,8	1	1,6																							656	2505,6		
Total par ha	35,4	185,5	12,3	19,2	0,3	1,0	1,4	1,8	0,1	0,1																							59,4	226,8		

% des chênes CHP : 40 CHS : 60

Volume taillis 50 m³/ha

Répartition taillis FD : 80 FT : 20

Nb de mares

Date de l'inventaire 21/03/2013

volume moyen chêne

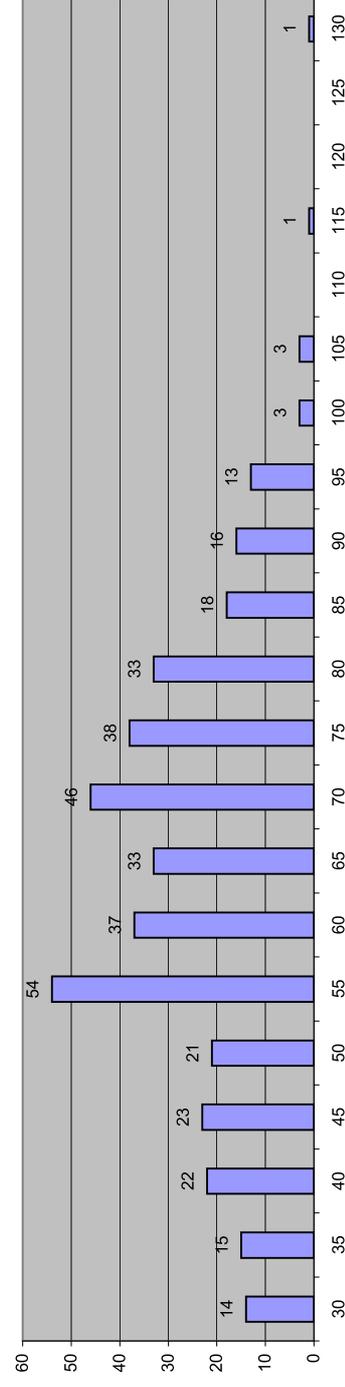
Surf. terreère arbre 5,2 m³

moyen 0,3 m²

Surf. terreère/ha 12,2 m²/ha

Diamètre moyen 66 cm

Répartition des chênes par classes de diamètre



Diamètre	Chêne		Frêne		Hêtre		Merisier		Fruitières		Orme		Erable Sycamore		Peuplier		Douglas		Autres Résineux		Charme		Tremble		Bouleau		Aulne		Robinier		Tilleul		Erable Champêtre		Totaux		
	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol			
30	8	6,0	2	1,5	1	0,8	1	0,8																										15	11,3		
35	10	11,3	2	2,3			1	1,1																										15	17,0		
40	9	14,2	2	3,2			1	1,6																										1	1,6	49	77,4
45	35	73,5			2	4,2																													55	115,5	
50	35	94,5					1	2,7																											50	135,0	
55	36	121,7					1	3,4																											39	131,8	
60	32	132,2																																	32	132,2	
65	50	247,5																																	50	247,5	
70	38	222,3																																	38	222,3	
75	21	143,4																																	22	150,3	
80	20	157,6																																	20	157,6	
85	14	126,0																																	14	126,0	
90	11	112,2																																	12	122,4	
95	7	80,4																																	7	80,4	
100	5	64,2																																	5	64,2	
105	1	14,3																																	1	14,3	
110	1	15,8																																	1	15,8	
115	1	17,3																																	1	17,3	
120																																					
125																																					
130																																					
Total	334	1654,2	6	6,9	5	22,0	5	9,5					9	11,9																				5	13,7	426	1838,0
Total par ha	26,3	130,0	0,5	0,5	0,4	1,7	0,4	0,8					0,7	0,9																			0,4	1,1	33,5	144,5	

% des chênes

Volume taillis

Répartition taillis

Nb de mares

Date de l'inventaire

11/04/2013

CHP :

m3/ha

FD :

FT :

CHS :

volume moyen chêne

5,0 m3

Surf. terrière arbre

0,3 m2

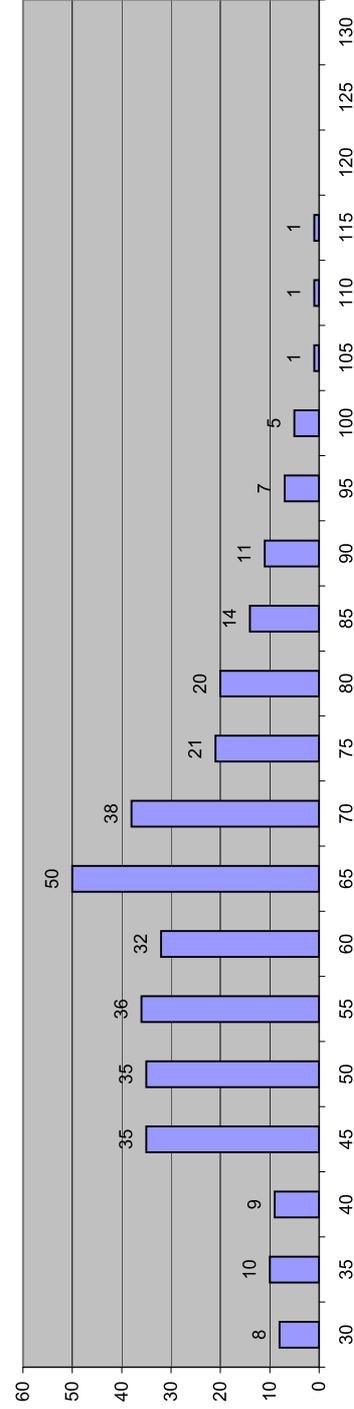
Surf. terrière/ha

8,6 m2/ha

Diamètre moyen

65 cm

Répartition des chênes par classes de diamètre



Forêt : Auxonne

Parcelle : 40

Surface : 13,56 ha

Diamètre	Chêne		Frêne		Hêtre		Merisier		Fruitiers		Orme		Erable Sycamore		Peuplier		Douglas		Autres Résineux		Charme		Tremble		Bouleau		Aulne		Robinier		Tilleul		Erable Champêtre		Totaux	
	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol		
30	30	22,5	44	33,0			1	0,8					1	0,8																				76	57,0	
35	50	56,5	53	59,9			2	2,3	1	1,1			2	2,3																				108	122,0	
40	31	49,0	40	63,2					1	1,6																								80	126,4	
45	32	67,2	37	77,7																														75	157,5	
50	36	97,2	30	81,0																														69	186,3	
55	22	74,4	25	84,5																														48	162,2	
60	34	140,4	12	49,6																														47	194,1	
65	37	183,2	13	64,4	1	5,0																												51	252,5	
70	27	158,0	7	41,0																														34	198,9	
75	21	143,4	1	6,8																														22	150,3	
80	13	102,4																																13	102,4	
85	9	81,0																																9	81,0	
90	6	61,2																																6	61,2	
95	2	23,0																																2	23,0	
100	2	25,7																																2	25,7	
105	1	14,3																																1	14,3	
110																																				
115																																				
120																																				
125																																				
130																																				
Total	353	1299,2	262	561,0	1	5,0	3	3,0	2	2,7			3	3,0																				643	1914,7	
Total par ha	26,0	95,8	19,3	41,4	0,1	0,4	0,2	0,2	0,1	0,2			0,2	0,2																				47,4	141,2	

% des chênes CHP : 30 CHS : 70

Volume taillis 200 m3/ha

Répartition taillis FD : 100 FT :

Nb de mares

Date de l'inventaire 04/10/2012

volume moyen chêne 3,7 m3

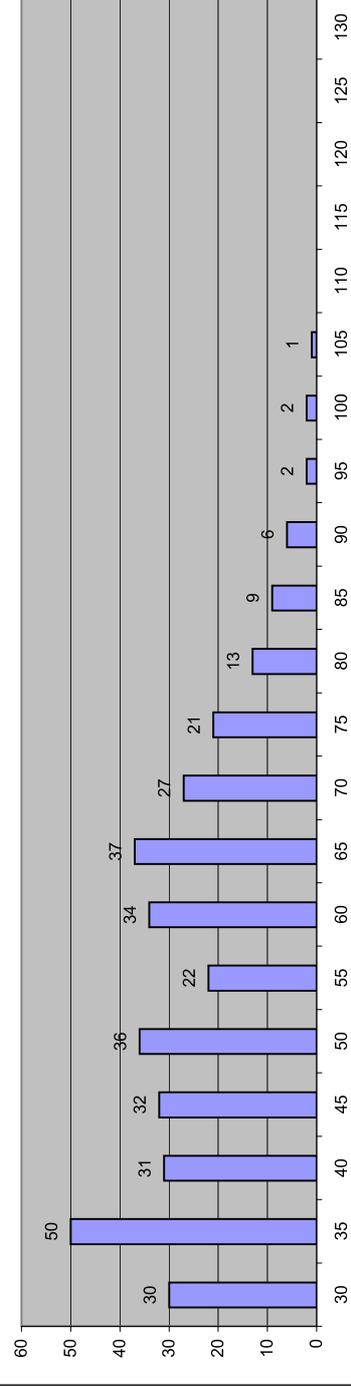
Surf. terrière arbre

moyen 0,3 m2

Surf. terrière/ha 6,6 m2/ha

Diamètre moyen 57 cm

Répartition des chênes par classes de diamètre



Forêt : Auxonne

Parcelle : 41

Surface : 10,57 ha

Diamètre	Chêne		Frêne		Hêtre		Merisier		Fruitiers		Orme		Erable Sycomore		Peuplier		Douglas		Autres Résineux		Charme		Tremble		Bouleau		Aulne		Robinier		Tilleul		Erable Champêtre		Totaux		
	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol			
30	8	6,0	9	6,8			4	3,0																										21	15,8		
35	4	4,5	12	13,6			5	5,7																										21	23,7		
40	5	7,9	18	28,4			1	1,6																										2	3,2		
45	24	50,4	10	21,0			1	2,1																										1	2,1		
50	40	108,0	5	13,5			1	2,7																										1	2,7		
55	39	131,8	2	6,8																															41	138,6	
60	72	297,4	1	4,1																															74	305,6	
65	33	163,4																																	33	163,4	
70	33	193,1																																	33	193,1	
75	26	177,6																																	26	177,6	
80	13	102,4																																	13	102,4	
85	9	81,0																																	9	81,0	
90	15	153,0																																	15	153,0	
95	5	57,4																																	5	57,4	
100	1	12,8																																	1	12,8	
105	1	14,3																																	1	14,3	
110																																					
115																																					
120																																					
125																																					
130																																					
Total	328	1560,9	57	94,1			12	15,0																										5	12,1	447	1758,1
Total par ha	31,0	147,7	5,4	8,9			1,1	1,4																									0,5	1,1	42,3	166,3	

% des chênes

CHP : 70

CHS : 30

Volume taillis

20 m3/ha

Répartition taillis

FD : 60

FT : 40

Nb de mares

Date de l'inventaire

21/03/2013

volume moyen chêne

4,8 m3

Surf. terrière arbre

0,3 m2

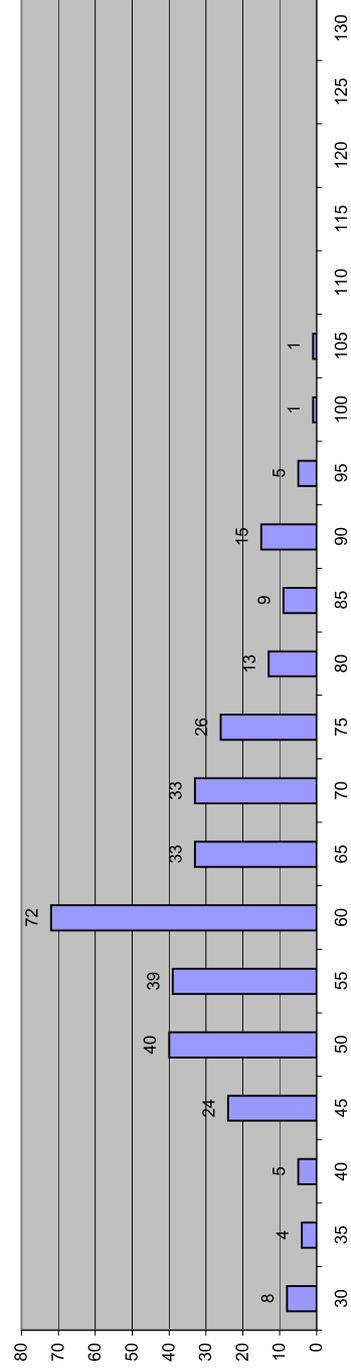
Surf. terrière/ha

9,9 m2/ha

Diamètre moyen

64 cm

Répartition des chênes par classes de diamètre



Forêt : Auxonne

Parcelle : 67

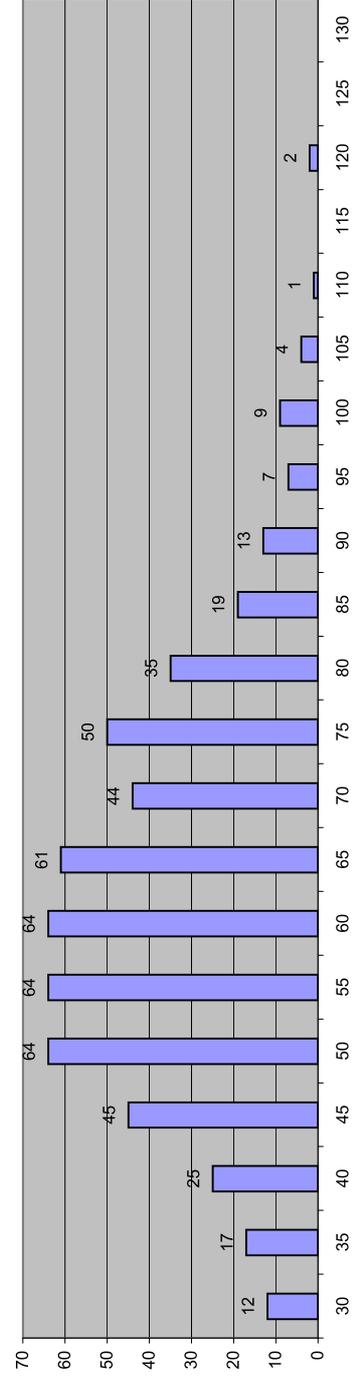
Surface : 17,20 ha

Diamètre	Chêne		Frêne		Hêtre		Merisier		Fruitiers		Orme		Erable Sycomore		Peuplier		Douglas		Autres Résineux		Charme		Tremble		Bouleau		Auline		Robinier		Tilleul		Erable Champêtre		Total	
	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol		
30	12	9,0																																18	13,5	
35	17	19,2	1	1,1			6	4,5																										24	27,1	
40	25	39,5	2	3,2			6	6,8																										98	154,8	
45	45	94,5					2	3,2																										52	109,2	
50	64	172,8																																65	175,5	
55	64	216,3																																68	229,8	
60	64	264,3																																64	264,3	
65	61	302,0																																61	302,0	
70	44	257,4																																44	257,4	
75	50	341,5																																50	341,5	
80	35	275,8																																35	275,8	
85	19	171,0																																19	171,0	
90	13	132,6																																13	132,6	
95	7	80,4																																7	80,4	
100	9	115,5																																9	115,5	
105	4	57,0																																4	57,0	
110	1	15,8																																1	15,8	
115																																				
120	2	38,0																																	2	38,0
125																																				
130																																				
Total	536	2602,4	3	4,3			14	14,4																										634	2761,1	
Total par ha	31,2	151,3	0,2	0,2			0,8	0,8																										36,9	160,5	

% des chênes CHP : 70 CHS : 30
 Volume taillis 20 m³/ha
 Répartition taillis FD : 100
 Nb de mares 2
 Date de l'inventaire 12/02/2013

volume moyen chêne 4,9 m³
 Surf. terrière arbre moyen 0,3 m²
 Surf. terrière/ha 10,1 m²/ha
 Diamètre moyen 64 cm

Répartition des chênes par classes de diamètre



Forêt : Auxonne

Parcelle : 78

Surface : 11,23 ha

Diamètre	Chêne		Frêne		Hêtre		Merisier		Fruitiers		Orme		Erable Sycamore		Peuplier		Douglas		Autres Résineux		Charme		Tremble		Bouleau		Aulne		Robinier		Tilleul		Erable Champêtre		Total	
	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol		
30	7	5,3	7	5,3			1	0,8																									15	11,3		
35	7	7,9	1	1,1																													8	9,0		
40	18	28,4	2	3,2	1	1,6	2	3,2																									89	140,6		
45	11	23,1	1	2,1			1	2,1																									25	52,5		
50	26	70,2	1	2,7																													29	78,3		
55	32	108,2																															32	108,2		
60	33	136,3																															33	136,3		
65	25	123,8																															25	123,8		
70	32	187,2																															32	187,2		
75	29	198,1																															29	198,1		
80	20	157,6																															20	157,6		
85	20	180,0																															20	180,0		
90	14	142,8																															14	142,8		
95	3	34,4																															3	34,4		
100	4	51,3																															4	51,3		
105	5	71,3																															5	71,3		
110																																				
115	2	34,7																															2	34,7		
120	1	19,0																															1	19,0		
125																																				
130	1	22,5																															1	22,5		
Total	290	1601,9	12	14,3	1	1,6	4	6,0																									387	1758,7		
Total par ha	25,8	142,6	1,1	1,3	0,1	0,1	0,4	0,5																									34,5	156,6		

% des chênes

CHP : 70

CHS : 30

Volume taillis

80 m3/ha

Répartition taillis

FD : 50

FT : 50

Nb de mares

0

Date de l'inventaire

02/02/2012

volume moyen chêne

5,5 m3

Surf. terrière arbre

0,4 m2

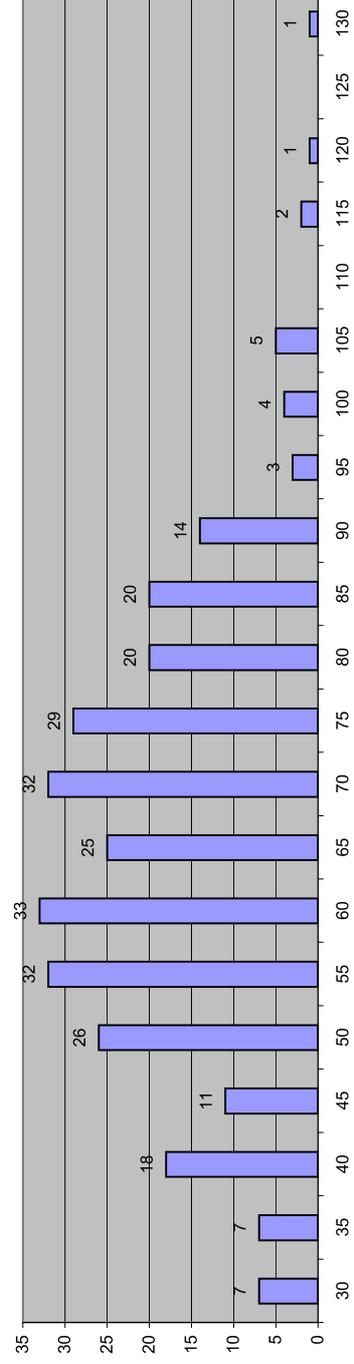
Surf. terrière/ha

9,4 m2/ha

Diamètre moyen

68 cm

Répartition des chênes par classes de diamètre



Forêt : Auxonne

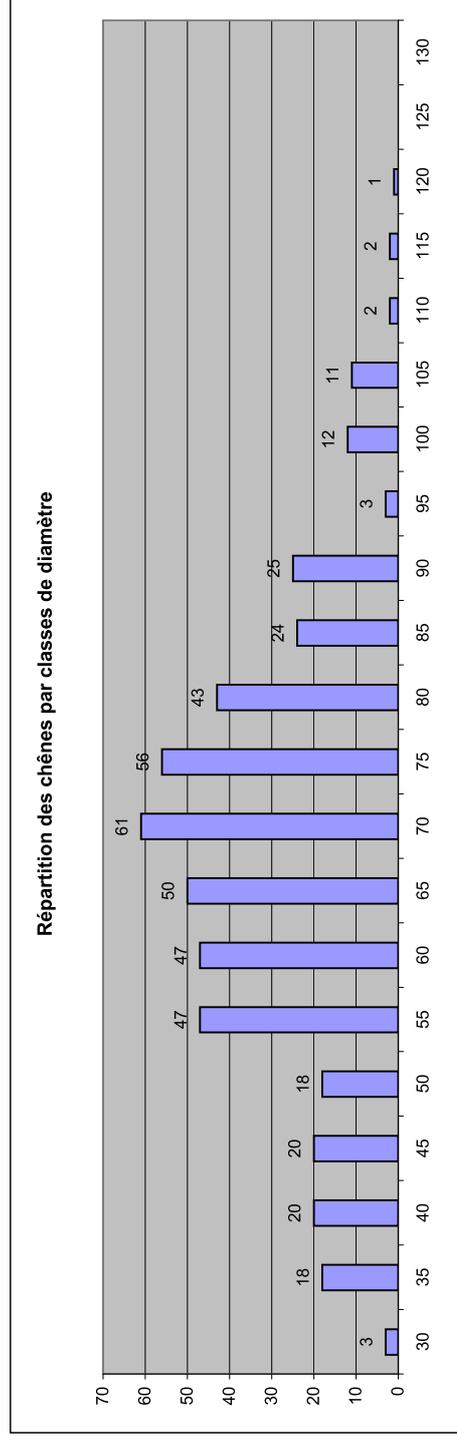
Parcelle : 87

Surface : 16,26 ha

Diamètre	Chêne		Frêne		Hêtre		Merisier		Fruitiers		Orme		Erable Sycamore		Peuplier		Douglas		Autres Résineux		Charme		Tremble		Bouleau		Aulne		Robinier		Tilleul		Erable Champêtre		Totaux	
	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol		
30	3	2,3	6	4,5			27	20,3																										36	27,0	
35	18	20,3	5	5,7			24	27,1																										49	55,4	
40	20	31,6	7	11,1			25	39,5																										133	210,1	
45	20	42,0	3	6,3			3	6,3																										52	109,2	
50	18	48,6	2	5,4			8	21,6																										35	94,5	
55	47	158,9	2	6,8			1	3,4																										57	192,7	
60	47	194,1																																50	206,5	
65	50	247,5																																50	247,5	
70	61	356,9																																61	356,9	
75	56	382,5																																56	382,5	
80	43	338,8																																43	338,8	
85	24	216,0																																24	216,0	
90	25	255,0																																25	255,0	
95	3	34,4																																3	34,4	
100	12	154,0																																12	154,0	
105	11	156,8																																11	156,8	
110	2	31,5																																2	31,5	
115	2	34,7																																2	34,7	
120	1	19,0																																1	19,0	
125																																				
130																																				
Total	463	2724,7	25	39,7			88	118,2			1	3,4	2	2,3																				702	3122,3	
Total par ha	28,5	167,6	1,5	2,4			5,4	7,3			0,1	0,2	0,1	0,1																				43,2	192,0	

% des chênes CHP : 40 CHS : 60
 Volume taillis 150 m³/ha
 Répartition taillis FD : 80 FT : 20
 Nb de mares 1
 Date de l'inventaire 02/02/2012

volume moyen chêne 5,9 m³
 Surf. terrière arbre moyen 0,4 m²
 Surf. terrière/ha 10,9 m²/ha
 Diamètre moyen 70 cm



Diamètre	Chêne		Frêne		Hêtre		Merisier		Fruitiers		Orme		Erable Sycomore		Peuplier		Douglas		Autres Résineux		Charme		Tremble		Bouleau		Aulne		Robinier		Tilleul		Erable Champêtre		Totaux	
	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol		
30	8	6,0	12	9,0	2	1,5	5	3,8																										27	20,3	
35	9	10,2	9	10,2			2	2,3																										20	22,6	
40	10	15,8	7	11,1			2	3,2																										24	37,9	
45	14	29,4	5	10,5	3	6,3																												25	52,5	
50	26	70,2	4	10,8	1	2,7																												32	86,4	
55	41	138,6	1	3,4																														43	145,3	
60	57	235,4																																57	235,4	
65	40	198,0																																40	198,0	
70	54	315,9																																	54	315,9
75	45	307,4																																	45	307,4
80	37	291,6																																	37	291,6
85	24	216,0																																	24	216,0
90	23	234,6																																	23	234,6
95	12	137,8																																	12	137,8
100	12	154,0																																	12	154,0
105	5	71,3																																	5	71,3
110																																				
115	1	17,3																																	1	17,3
120																																				
125																																				
130																																				
Total	418	2449,3	38	54,9	6	10,5	9	9,2																											481	2544,1
Total par ha	32,6	191,2	3,0	4,3	0,5	0,8	0,7	0,7																											37,5	198,6

% des chênes

CHP : 50

CHS : 50

50 m3/ha

Volume taillis

FD : 70

Répartition taillis

1

Nb de mares

Date de l'inventaire

12/02/2013

FT : 30

volume moyen chêne

5,9 m3

Surf. terrière arbre

0,4 m2

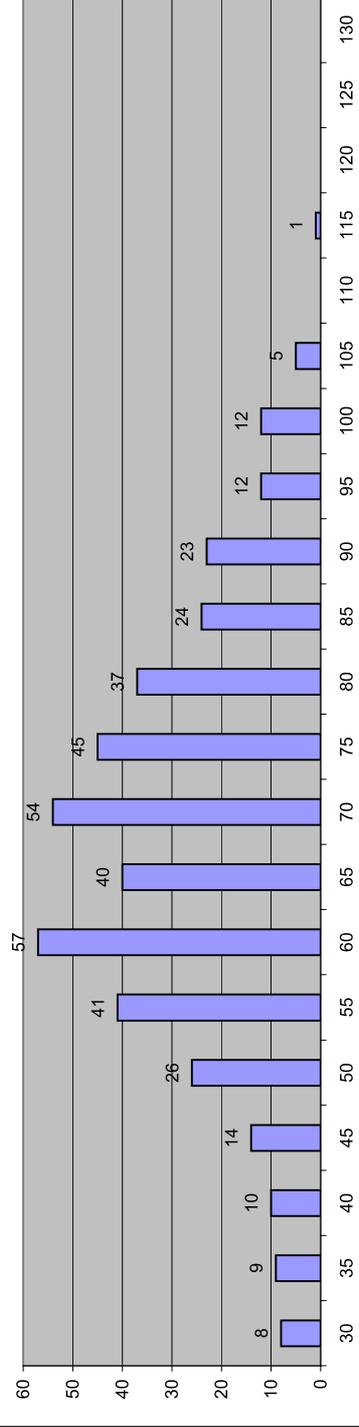
Surf. terrière/ha

12,5 m2/ha

Diamètre moyen

70 cm

Répartition des chênes par classes de diamètre



Forêt : Auxonne

Parcelle : 105

Surface : 16,10 ha

Diamètre	Chêne		Frêne		Hêtre		Merisier		Fruitiers		Orme		Erable Sycomore		Peuplier		Douglas		Autres Résineux		Charme		Tremble		Bouleau		Aulne		Robinier		Tilleul		Erable Champêtre		Total	
	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol		
30	3	2,3						5	3,8																									8	6,0	
35	8	9,0	1	1,1			1	1,1																										10	11,3	
40	10	15,8	1	1,6			2	3,2																										64	101,1	
45	16	33,6	1	2,1																														38	79,8	
50	29	78,3																																41	110,7	
55	35	118,3			1	3,4																												37	125,1	
60	44	181,7			1	4,1																												45	185,9	
65	59	292,1																																59	292,1	
70	50	292,5																																50	292,5	
75	39	266,4																																39	266,4	
80	34	267,9			2	15,8																												36	283,7	
85	16	144,0																																16	144,0	
90	12	122,4																																12	122,4	
95	7	80,4																																7	80,4	
100	7	89,8																																7	89,8	
105	3	42,8																																3	42,8	
110	1	15,8																																1	15,8	
115																																				
120																																				
125																																				
130																																				
Total	373	2052,9	3	4,8	4	23,3	8	8,0																										473	2249,5	
Total par ha	23,2	127,5	0,2	0,3	0,2	1,4	0,5	0,5																										29,4	139,7	

% des chênes
 Volume taillis
 Répartition taillis
 Nb de mares
 Date de l'inventaire

CHP :
 m3/ha

FD :

FT :

12/02/2013

CHS :

volume moyen chêne

5,5 m3

Surf. terrière arbre

0,4 m2

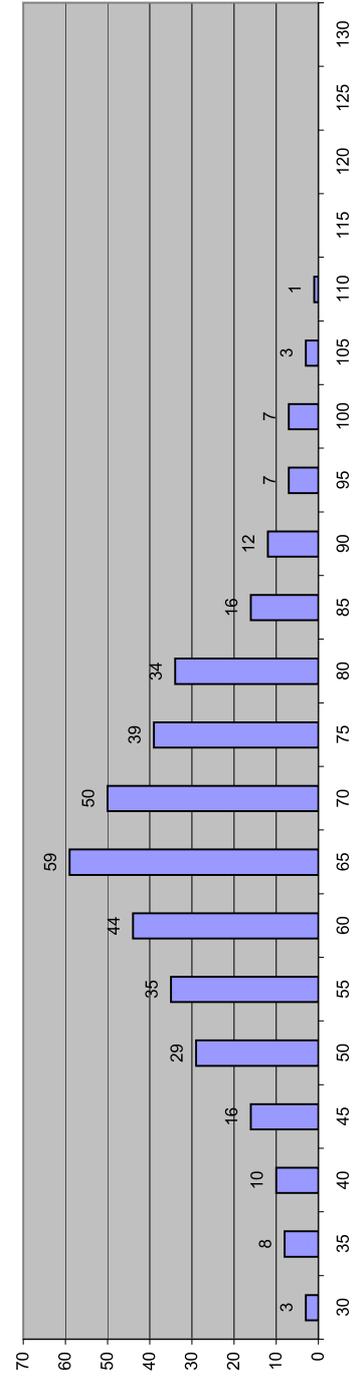
Surf. terrière/ha

8,4 m2/ha

Diamètre moyen

68 cm

Répartition des chênes par classes de diamètre



Forêt : Auxonne

Parcelle : 106

Surface : 13,69 ha

Diamètre	Chêne		Frêne		Hêtre		Merisier		Fruitiers		Orme		Erable Sycomore		Peuplier		Douglas		Autres Résineux		Charme		Tremble		Bouleau		Aulne		Robinier		Tilleul		Erable Champêtre		Totaux	
	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol		
30	26	19,5	13	9,8			2	1,5																									41	30,8		
35	16	18,1	8	9,0			1	1,1																									25	28,3		
40	13	20,5	9	14,2																													92	145,4		
45	27	56,7	4	8,4			1	2,1																									66	138,6		
50	28	75,6	6	16,2	1	2,7																											44	118,8		
55	22	74,4	10	33,8																													38	128,4		
60	42	173,5	3	12,4																													45	185,9		
65	39	193,1	1	5,0	2	9,9																											42	207,9		
70	35	204,8																															35	204,8		
75	38	259,5																															38	259,5		
80	46	362,5			3	23,6																											49	386,1		
85	44	396,0																															44	396,0		
90	23	234,6																															23	234,6		
95	15	172,2																															15	172,2		
100	5	64,2																															5	64,2		
105	4	57,0																															4	57,0		
110	3	47,3																															3	47,3		
115	1	17,3																															1	17,3		
120																																				
125																																				
130																																				
Total	427	2446,6	54	108,8	6	36,2	4	4,7																									610	2822,9		
Total par ha	31,2	178,7	3,9	7,9	0,4	2,6	0,3	0,3																									44,6	206,2		

% des chênes

CHP : 80

CHS : 20

Volume taillis

100 m³/ha

Répartition taillis

FD : 60

FT : 40

Nb de mares

26/01/2012

Date de l'inventaire

volume moyen chêne

5,7 m³

Surf. terrière arbre

0,4 m²

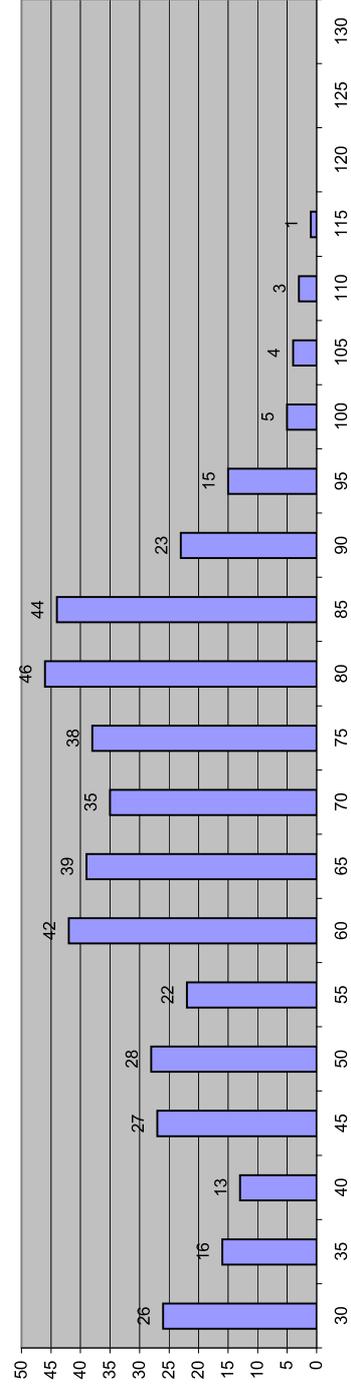
Surf. terrière/ha

11,7 m²/ha

Diamètre moyen

69 cm

Répartition des chênes par classes de diamètre



Forêt : Auxonne

Parcelle : 109

Surface : 12,42 ha

Diamètre	Chêne		Frêne		Hêtre		Merisier		Fruitiers		Orme		Erable Sycamore		Peuplier		Douglas		Autres Résineux		Charme		Tremble		Bouleau		Aulne		Robinier		Tilleul		Erable Champêtre		Totaux	
	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol		
30	4	3,0	32	24,0			5	3,8																										41	30,8	
35	7	7,9	34	38,4			3	3,4																										44	49,7	
40	12	19,0	26	41,1			1	1,6																										173	273,3	
45	25	52,5	9	18,9			1	2,1																										80	168,0	
50	40	108,0	13	35,1	1	2,7																												70	189,0	
55	30	101,4	4	13,5																														36	121,7	
60	42	173,5	5	20,7																														47	194,1	
65	28	138,6	1	5,0																														29	143,6	
70	45	263,3																																45	263,3	
75	28	191,2																																28	191,2	
80	28	220,6																																28	220,6	
85	23	207,0																																23	207,0	
90	9	91,8																																9	91,8	
95	4	45,9																																4	45,9	
100	6	77,0																																6	77,0	
105	1	14,3																																1	14,3	
110	1	15,8																																1	15,8	
115	1	17,3																																1	17,3	
120	1	19,0																																1	19,0	
125																																				
130																																				
Total	335	1767,0	124	196,6	1	2,7	10	10,8																										667	2333,3	
Total par ha	27,0	142,3	10,0	15,8	0,1	0,2	0,8	0,9																										53,7	187,9	

% des chênes

Volume taillis

Répartition taillis

Nb de mares

Date de l'inventaire

CHP : 70

Volume taillis

Répartition taillis

Nb de mares

Date de l'inventaire

CHS : 30

Volume taillis

Répartition taillis

Nb de mares

Date de l'inventaire

FD : 80

Date de l'inventaire

FT : 20

volum

Surf. terrière

moyen

Surf. terrière/ha

Diamètre moyen

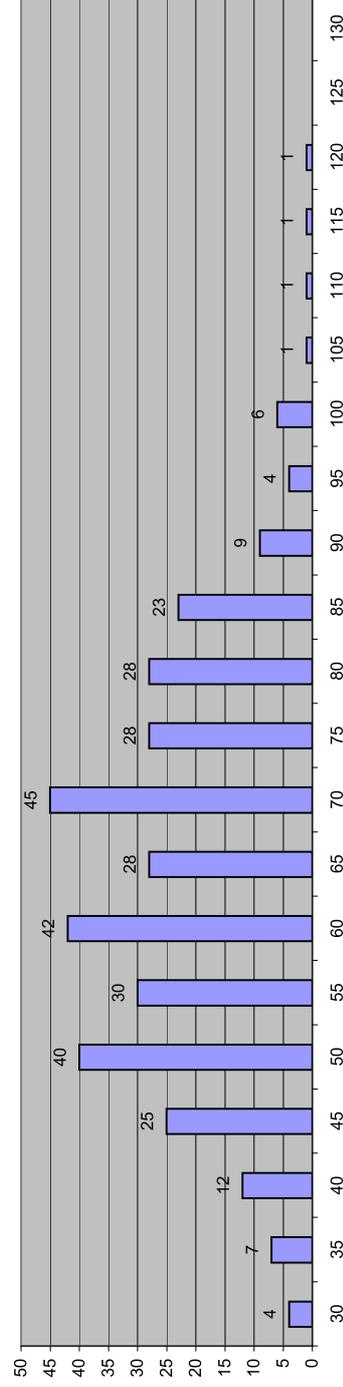
5,3 m3

0,3 m2

9,4 m2/ha

67 cm

Répartition des chênes par classes de diamètre



**TARIF DE CUBAGE
SCHAEFFER RAPIDE N°13**

Diamètre	Volume
20	0,23
25	0,45
30	0,75
35	1,13
40	1,58
45	2,10
50	2,70
55	3,38
60	4,13
65	4,95
70	5,85
75	6,83
80	7,88
85	9,00
90	10,20
95	11,48
100	12,83
105	14,25
110	15,75
115	17,33
120	18,98
125	20,70
130	22,50
135	24,38
140	26,33

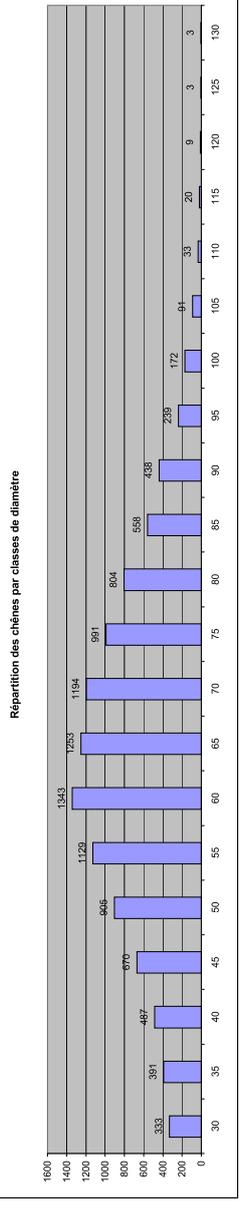
Diamètre	Chêne		Frêne		Hêtre		Merisier		Fruitières		Fru-Mer		Orme		Erable Sycomore		Erables		Pouplier		Douglas		Autres Résineux		Charme		Tremble		Bouleau		Auline		Robinier		Tilleul		Erable Champêtre		Divers		Totaux		Totaux par ha					
	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol	Nb	Vol						
30	333	2493,8	0,8	0,9	0,6	2,6	162,0	0,3	0,4	3	3,8	0,0	0,0	159	141,0	3	2,3	0,5	0,3	0	0,0	0	0,0	14	11,4	197,0	128,2	0,4	0,3	816	697,4	2,2	2,1	17,0	128,2	0,4	0,3	916	697,4	2,2	1,7							
35	487	769,8	1,2	1,1	1,9	3,4	312,6	0,5	0,8	6	12,8	0,0	0,0	106	165,8	7	11,1	0,4	0,4	2	2,3	5	4,2	12	11,4	80,6	257,0	0,2	0,2	323	540,7	0,9	0,8	343	540,7	0,9	0,8	323	540,7	0,9	0,8							
40	670	1407,0	1,6	1,4	3,4	140,0	0,3	0,7	8	16,8	0,0	0,0	37	77,7	9	18,9	0,1	0,1	5	10,5	0	0,0	1	1,9	673	1413,3	1,6	1,3	124	260,4	0,3	0,3	44	150,105,0	1	2,1	13	27,3	1012,0	698,1	2,5	1,7	1889	3951,1	4,6	3,9		
45	908	2443,5	2,2	2,0	6,0	100,0	0,2	0,7	11	29,7	0,0	0,1	20	54,0	7	18,9	0,1	0,2	3	8,1	0	0,0	1	1,9	244	658,8	1,6	1,3	32	86,4	12	32,4	11	29,7	16	43,2	1	2,7	48	48,6	395,0	383,5	1,0	0,9	1456	3907,0	3,5	2,9
50	1129	3816,0	2,8	2,6	9,3	76,0	0,2	0,6	4	13,5	0,0	0,0	6	20,3	1	4,1	0,0	0,0	1	3,4	0	0,0	1	1,9	72	243,4	0,2	0,2	7	23,7	3	10,1	1	3,4	4	13,5	16	54,1	148,0	228,0	0,4	0,6	1384	4649,0	3,4	2,9		
55	1343	5546,6	3,3	3,1	13,5	33,0	0,1	0,3	6	24,8	0,0	0,1	1	4,1	2	8,3	0,0	0,0	1	3,4	0	0,0	1	1,9	72	243,4	0,2	0,2	7	23,7	3	10,1	1	3,4	4	13,5	16	54,1	148,0	228,0	0,4	0,6	1384	4649,0	3,4	2,9		
60	1253	6202,4	3,1	2,9	15,1	20,0	0,0	0,2	12	59,4	0,0	0,1	1	4,1	2	8,3	0,0	0,0	1	3,4	0	0,0	1	1,9	72	243,4	0,2	0,2	7	23,7	3	10,1	1	3,4	4	13,5	16	54,1	148,0	228,0	0,4	0,6	1384	4649,0	3,4	2,9		
65	1194	6984,9	2,9	2,7	17,0	8,0	0,0	0,1	6	35,1	0,0	0,1	1	4,1	2	8,3	0,0	0,0	1	3,4	0	0,0	1	1,9	72	243,4	0,2	0,2	7	23,7	3	10,1	1	3,4	4	13,5	16	54,1	148,0	228,0	0,4	0,6	1384	4649,0	3,4	2,9		
70	991	6768,5	2,4	2,2	16,5	3,0	0,0	0,1	5	34,2	0,0	0,1	1	4,1	2	8,3	0,0	0,0	1	3,4	0	0,0	1	1,9	72	243,4	0,2	0,2	7	23,7	3	10,1	1	3,4	4	13,5	16	54,1	148,0	228,0	0,4	0,6	1384	4649,0	3,4	2,9		
75	804	6335,5	2,0	1,8	15,4	1,0	0,0	0,0	7	55,2	0,0	0,1	1	4,1	2	8,3	0,0	0,0	1	3,4	0	0,0	1	1,9	72	243,4	0,2	0,2	7	23,7	3	10,1	1	3,4	4	13,5	16	54,1	148,0	228,0	0,4	0,6	1384	4649,0	3,4	2,9		
80	558	5022,0	1,4	1,2	12,2	0,0	0,0	0,0	2	18,0	0,0	0,0	1	4,1	2	8,3	0,0	0,0	1	3,4	0	0,0	1	1,9	72	243,4	0,2	0,2	7	23,7	3	10,1	1	3,4	4	13,5	16	54,1	148,0	228,0	0,4	0,6	1384	4649,0	3,4	2,9		
85	239	4467,6	0,6	0,5	6,7	0,0	0,0	0,0	1	10,2	0,0	0,0	1	4,1	2	8,3	0,0	0,0	1	3,4	0	0,0	1	1,9	72	243,4	0,2	0,2	7	23,7	3	10,1	1	3,4	4	13,5	16	54,1	148,0	228,0	0,4	0,6	1384	4649,0	3,4	2,9		
90	172	2206,8	0,4	0,4	5,4	0,0	0,0	0,0	1	10,2	0,0	0,0	1	4,1	2	8,3	0,0	0,0	1	3,4	0	0,0	1	1,9	72	243,4	0,2	0,2	7	23,7	3	10,1	1	3,4	4	13,5	16	54,1	148,0	228,0	0,4	0,6	1384	4649,0	3,4	2,9		
95	91	1296,8	0,2	0,2	3,2	0,0	0,0	0,0	1	10,2	0,0	0,0	1	4,1	2	8,3	0,0	0,0	1	3,4	0	0,0	1	1,9	72	243,4	0,2	0,2	7	23,7	3	10,1	1	3,4	4	13,5	16	54,1	148,0	228,0	0,4	0,6	1384	4649,0	3,4	2,9		
100	33	519,8	0,1	0,1	1,3	0,0	0,0	0,0	1	10,2	0,0	0,0	1	4,1	2	8,3	0,0	0,0	1	3,4	0	0,0	1	1,9	72	243,4	0,2	0,2	7	23,7	3	10,1	1	3,4	4	13,5	16	54,1	148,0	228,0	0,4	0,6	1384	4649,0	3,4	2,9		
105	20	346,6	0,0	0,0	0,8	0,0	0,0	0,0	1	10,2	0,0	0,0	1	4,1	2	8,3	0,0	0,0	1	3,4	0	0,0	1	1,9	72	243,4	0,2	0,2	7	23,7	3	10,1	1	3,4	4	13,5	16	54,1	148,0	228,0	0,4	0,6	1384	4649,0	3,4	2,9		
110	9	170,8	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	1	10,2	0,0	0,0	1	4,1	2	8,3	0,0	0,0	1	3,4	0	0,0	1	1,9	72	243,4	0,2	0,2	7	23,7	3	10,1	1	3,4	4	13,5	16	54,1	148,0	228,0	0,4	0,6	1384	4649,0	3,4	2,9		
115	3	62,1	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	1	10,2	0,0	0,0	1	4,1	2	8,3	0,0	0,0	1	3,4	0	0,0	1	1,9	72	243,4	0,2	0,2	7	23,7	3	10,1	1	3,4	4	13,5	16	54,1	148,0	228,0	0,4	0,6	1384	4649,0	3,4	2,9		
120	3	62,1	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	1	10,2	0,0	0,0	1	4,1	2	8,3	0,0	0,0	1	3,4	0	0,0	1	1,9	72	243,4	0,2	0,2	7	23,7	3	10,1	1	3,4	4	13,5	16	54,1	148,0	228,0	0,4	0,6	1384	4649,0	3,4	2,9		
125	3	62,1	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	1	10,2	0,0	0,0	1	4,1	2	8,3	0,0	0,0	1	3,4	0	0,0	1	1,9	72	243,4	0,2	0,2	7	23,7	3	10,1	1	3,4	4	13,5	16	54,1	148,0	228,0	0,4	0,6	1384	4649,0	3,4	2,9		
130	3	62,1	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	1	10,2	0,0	0,0	1	4,1	2	8,3	0,0	0,0	1	3,4	0	0,0	1	1,9	72	243,4	0,2	0,2	7	23,7	3	10,1	1	3,4	4	13,5	16	54,1	148,0	228,0	0,4	0,6	1384	4649,0	3,4	2,9		
Total	11066	57869,1	31,9	29,4	99,2	1830,1	3,1	4,5	79	317,7	0,0	0,0	508	630,6	14	20,8	522,0	5,8	8,8	113	169,2	220	42	173,5	680,0	1213,4	35,0	39,1	2696	5068,6	8,2	7,6	61	232,3	132	243,8	222	418,0	9	29,4	107	251,9	4531,0	3414,0	17410	69572,1	42,41	169,5
Total par ha	27,0	141,0	0,08	0,07	0,24	4,5	0,00	0,01	0,22	0,8	0,00	0,00	1,2	1,5	0,00	0,11	0,13	0,02	0,02	0,01	0,04	0,17	3,0	0,1	6,1	16,3	0,09	0,1	6,6	12,3	1,3	2,4	0,4	0,8	0,3	0,6	0,5	1,0	0,01	0,1	0,3	0,6	11,0	8,3	42,4	169,5	100%	

>85 1566 16904 3,8 41,2 0,141515

G a.m 0,3 m2

G 9 m2/ha

Diam moyen 66 cm



Essences	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	>85	Total
Chêne	0,8	0,9	1,2	1,6	2,2	2,7	3,2	3,0	2,9	2,4	1,9	4	26,7
Charme	0,6	1,1	1,9	3,4	5,9	9,2	13,3	14,9	16,8	16,3	15,2	41	139,7
Frêne	0,5	0,5	0,5	0,3	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,22
Fuilière	0,3	0,4	0,4	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,3
Erables	0,0	0,1	0,3	0,1	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0
A.F.	0,4	0,4	2,1	0,8	0,4	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	

n° de parcelle	Années	Observation	Groupe	type de coupe	surface parcourue	Chêne		résineux		Frêne		A.F		Total grumes	Houp.	Taillis	TOTAL	age taillis	délivré
						25 et -	30 et +	25 et -	30 et +	25 et -	30 et +	25 et -	30 et +						
114	1993		amélioration	1ère éclaircie	3,50	6	8					7	31	7	245	283	30 ans	241	
22	1995	peuplier	amélioration	extraction	1,00					7		1	149	22		172	30 ans	589	
27	1995		préparation	préparation	11,26		535			3		79	807	262	450	1619			
56	1995		régénération	rase	12,86		1025			6			1031	667		1698			
62	1995		régénération	rase	13,61		2308						192	2500	818	544	3862	29 ans	1131
87	1995		préparation	préparation	16,26		160					3	163	45		208	30 ans	283	
div	1995		PAE	PAE			12					7	19	75		94	30 ans		
67	1995		amélioration	amélioration	16,45									14		14	30 ans	1873	
30, 31, 51, 52	1996	Abies grands	amélioration	extraction	18,41			238	1087				1325	99		1424			
23	1996		préparation	préparation	11,10		485					192	779	240	555	1574			
63 p	1996		régénération	rase	6,97	3	2820				92	257	3080	971	523	4574			
31	1996		amélioration	amélioration	14,73		615					223	838	316	145	1299	60 ans		
32	1996		amélioration	amélioration	14,12		937					145	1082	410	212	1704	30 ans	435	
33	1996		amélioration	amélioration	10,75		502					33	535	239	268	1042		815	
30	1997		amélioration	amélioration	16,99		1036					810	1846	481	179	2506		676	
36	1997		amélioration	amélioration	14,12		1279					536	1815	479	282	2576		676	
17	1998	peuplier	préparation	extraction	0,70		40					266	306	42	10	358		30	
19	1998	peuplier	amélioration	extraction	0,70							131	131	16		147		30	
22, 25, 26, 30, 31, 32	1998	peuplier	amélioration	extraction	7,20						5	722	727		145	872	28 ans	725	
51, 52 p	1998	Abies grands	régénération	rase	6,96			80	689			769	769	76		845	32 ans	397	
20 p	1998		régénération	rase	6,36		1474					104	1578	456	190	2224			
div	1998		PAE	PAE			7					7				7		219	
41	1998		amélioration	amélioration	9,34		861					72	933	274	233	1440			
46	1998		amélioration	amélioration	8,81		622					81	703	193	220	1116		1487	
1	1999		amélioration	amélioration	11,05		24					99	123	14	214	722			
2	1999		amélioration	amélioration	10,89		17					442	459	49		722			
59	1999		régénération	rase	12,99		2013					1264	3277	717	650	4644	33 ans	700	
3	2000		amélioration	amélioration	10,49		846					553	1399	328	419	2146	25 ans	2146	
4	2000		amélioration	amélioration	11,95		1046					542	1588	377	478	2443			
52 p	2000		PAE	PAE				660				660	660			660			
69	2000		régénération	rase	11,34		2320					794	3114	801	284	4199	29 ans	666	
30 & 32	2000		PAE	PAE				59	484			543	543	55		598			
div	2000		PAE	PAE															
div	2000		PAE	PAE			39					4	43	131		131			
div	2000		PAE	PAE								4	43			43			
div	2000		PAE	PAE								12	12			12			
div	2000		PAE	PAE								1	262			262			
1	2001		amélioration	amélioration	11,05		261					434	1262	516		1798	30 ans	1425	
2	2001		amélioration	amélioration	10,69		848					4	737	212		949	32 ans	927	
79	2001		régénération	rase	12,01		2028				185	310	2523	814	851	4188			
110	2001		PAE	PAE			2					2	2			2		1048	
1, 4, 59	2001		PAE	PAE			19					19	19	1		20	35 ans	488	
1, 4, 59	2001		PAE	PAE			19					19	19	1		20	35 ans	488	
5	2002		amélioration	amélioration	13,00		1247					304	1723	536	909	3168	36 ans	491	
95	2002		régénération	rase	13,02		2505				172	351	2856	912	862	4630			
68	2002		amélioration	amélioration	14,02		1040			4		411	1671	448	981	3100			
52 p	2003		amélioration	amélioration	16,95		876		131	754		465	1341	385		885	29 ans	783	
70	2003		amélioration	amélioration	13,13		929				3	301	1238	356	1051	2645			
71	2003		amélioration	extraction	57,17		4					72	72	29		101			
1 à 5	2004	hêtre	amélioration	amélioration	10,24		721				50	153	924	265		1189			
9	2004		amélioration	amélioration	10,38		773					218	991	309	883	2183		1050	
96	2004		régénération	rase	11,51		1868			48		53	1969	749	468	3186		830	
114	2004		amélioration	1ère éclaircie	2,40	2	6			19		31	31	4	35	35		818	
74	2004		amélioration	amélioration	12,94		1021					478	1499	396	906	2801		308	
90	2004		amélioration	amélioration	11,25		1027					282	1309	382	844	2535		830	
21	2005		amélioration	amélioration	11,27		1050					470	1520	380	676	2576	30 ans	1465	
38 p	2005		amélioration	emprise	0,15		38					31	69	29	5	103			
72	2005		régénération	rase	10,80		2308					860	3168	842	486	4496		383	
115 s	2005		amélioration	1ère éclaircie	7,43	43	367				37	175	4	10	553	996			
116 e	2005		amélioration	1ère éclaircie	15,24							803	1170	216		1386			
18	2006		amélioration	amélioration	11,30		402					442	844	265	678	1787			

n° de parcelle	Années	Observation	Groupe	type de coupe	surface parcourue		Chêne		résineux		Frêne		A.F		Total grumes	Houp.	Taillis	TOTAL	age taillis	délivré
					25 et -	30 et +	25 et -	30 et +	25 et -	30 et +	25 et -	30 et +								
24	2006		amélioration	amélioration	13,54	308									308	8		316		801
76	2006		régénération	rase	19,10	1415									2733	1207	380	4320		1683
117	2006		amélioration	2ème éclaircie	12,16	416									769	132		901		
97	2006		amélioration	amélioration	11,80	387									882	285	709	1876		300
105	2006		amélioration	amélioration	16,16	1193					3				1362	412		1774		1184
35	2007	terminée 2008	amélioration	1ère éclaircie	3,84	238									238			238	23 ans	1234
25	2007	terminée 2009	amélioration	1ère éclaircie	10,58	600									632	5		637		322
83	2007	terminée 2009	amélioration	1ère éclaircie	10,93	450									450			450		1722
61	2007	résineux	amélioration	1ère éclaircie	14,00					775					775			775	60 ans	1057
64	2007	résineux	amélioration	1ère éclaircie	7,00					399					399			399	50 ans	217
3	2007		amélioration	amélioration	1,00	53									53			53		1193
117	2007		amélioration	2ème éclaircie	12,16	113									319	64		383		
93	2007		amélioration	amélioration	12,04	675									709	386	900	1995		191
7	2008	terminée 2010	amélioration	1ère éclaircie	11,17	560									210	50		840		371
51 ouest	2008	terminée 2010	amélioration	1ère éclaircie	6,20	353									353			353		
78	2008	+ cloiso.	préparation	préparation	10,11	148									148	104	465	717		
81	2008	+ cloiso.	préparation	préparation	15,09	211									211	147	383	741		
87	2008	+ cloiso.	préparation	préparation	16,26	260									260	181	300	741	30 ans	283
8 sud	2008		amélioration	1ère éclaircie	3,62	190									145	29	10	374		726
75 nord	2008		régénération	rase	6,91	716									163	573	830	2282		809
98	2008		amélioration	amélioration	13,18	394									349	743	330	1426		
99	2008		amélioration	amélioration	12,14	273									513	258	1214	1985		1722
100	2008		amélioration	amélioration	11,92	339				12					601	247	310	1158		
19	2009	terminée 2010	amélioration	1ère éclaircie	11,43	38									377	17		394		
39	2009	peuplier	amélioration	amélioration	11,03										100	15		115		
40	2009	peuplier	amélioration	amélioration	10,03										331	48		379		54
16	2009		amélioration	1ère éclaircie	8,37	237									281	70		351		383
75 sud	2009		régénération	rase	6,92	627									71	698	830	2041		830
84	2009		amélioration	1ère éclaircie	7,33	215									268	3		271		266
101	2009		amélioration	amélioration	11,28	293				15					538	223	310	1071		223
102	2009		amélioration	amélioration	13,34	409									685	346	667	1698		1316
103	2009		amélioration	amélioration	11,60	285									391	256	7	654		
58	2010	2011 (CHR - FFN)	amélioration	1ère éclaircie	14,31	109									469	36		505		30
26	2010		amélioration	emprise	0,40												30	30		7
61 nord	2010		amélioration	1ère éclaircie	4,00	82									82			82		
85	2010		amélioration	1ère éclaircie	11,75	801									801			801		
86	2010		régénération	rase	11,22	929									955	752	1683	3390		522
104	2010		amélioration	amélioration	15,02	645									48	448	226	1367		1683
66	2011	terminée 2012	amélioration	1ère éclaircie	11,33	123									155			155		
80	2011	terminée 2013	amélioration	1ère éclaircie	13,88	603									682			682		
77	2011	2012 (CHR - FFN)	amélioration	1ère éclaircie	12,07	333									333			333		
22	2011		amélioration	amélioration	13,85	397				5					120	301		962		
82	2011		amélioration	1ère éclaircie	10,55	111									921	75		996		996
88	2011		régénération	rase	11,53	1100									730			996		
107	2011		amélioration	amélioration	10,05	326									543	235	1384	3252		1384
div	2011		amélioration	amélioration	11,35	469									217	323	302	1080		807
65	2012	terminée 2013	amélioration	1ère éclaircie	12,78	183									225			1782		1486
113	2012	terminée 2013	amélioration	1ère éclaircie	7,16	95									41			225		
15	2012		régénération	rase	4,00	506									166			166		
20 ouest	2012		amélioration	1ère éclaircie	12,82	287									215	63	395	709		709
73	2012		amélioration	rase	12,82	2									349	93	345	815		815
14	2013		amélioration	amélioration	9,88	135									377	420	240	1412		240
15	2013		amélioration	amélioration	13,81	28									489	85		489		489
14	2013		amélioration	amélioration	13,81	135									135	85		220		
15	2013		amélioration	amélioration	9,88	244									312	86	390	390		390
26	2013		amélioration	amélioration	10,16	312									312	86	390	788		788
26	2013		amélioration	1ère éclaircie	13,53	462									482	41		523		
44	2013		amélioration	1ère éclaircie	13,53	20									482	41		523		
45	2013		amélioration	1ère éclaircie	11,41	589									600			600		600
div	2013		amélioration	emprise	11,41	11											120	120		120
Totaux					1179 ha	7472 m3	55148 m3	1682 m3	3706 m3	82 m3	323 m3	1467 m3	20933 m3	1467 m3	90813 m3	26651 m3	29735 m3	147199 m3		

Forêt communale d'Auxonne

Desserte et équipements



Agence Bourgogne Est

0 100 200 Mètres
1:20000



Parcelle forestière

Eléments ponctuels

- Banc
- Table-banc
- Place de dépôt
- Périmètre de sécurité du champ de tir

Eléments linéaires

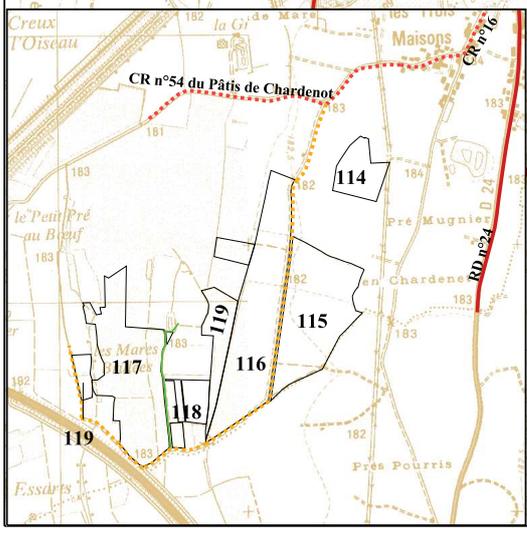
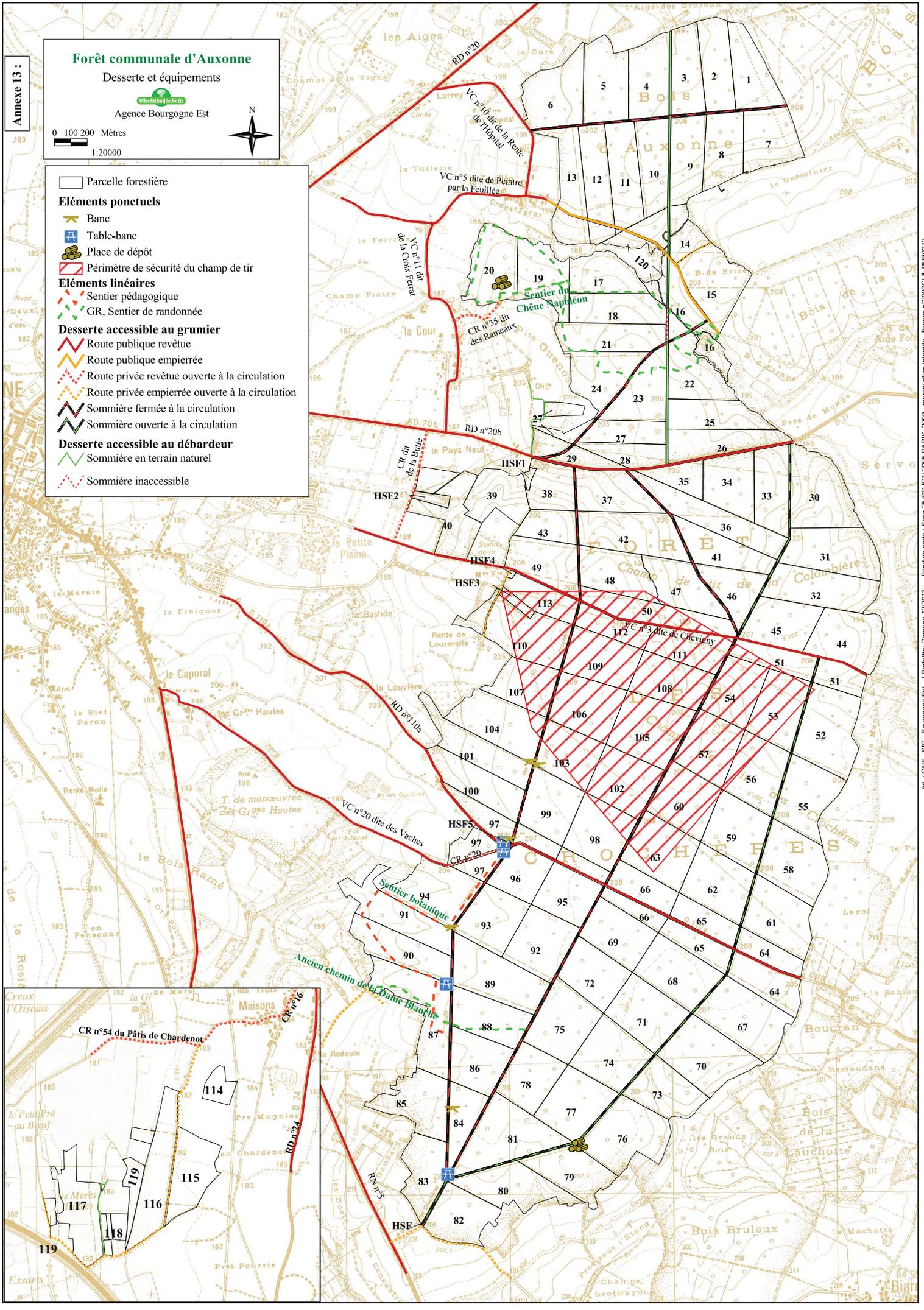
- Sentier pédagogique
- GR, Sentier de randonnée

Desserte accessible au grumier

- Route publique revêtue
- Route publique empierrée
- Route privée revêtue ouverte à la circulation
- Route privée empierrée ouverte à la circulation
- Sommière fermée à la circulation
- Sommière ouverte à la circulation

Desserte accessible au débardeur

- Sommière en terrain naturel
- Sommière inaccessible



Parcelle forestière	Unité de Gestion	essence objectif à long terme	Age exploitabilité	diamètre objectif	Groupe	Surface de l'UG	Rappel Surface de la parcelle forestière	essence objectif transitoire introduite (Chêne pédonculé, Robinier, Douglas, Peuplier)	
1		CHS	140 ans	70 cm	AMETP1	11,30 ha	11,30 ha		
2		CHS	140 ans	70 cm	AMETP1	10,48 ha	10,48 ha		
3		CHS	140 ans	70 cm	AMETP1	10,02 ha	10,02 ha		
4		CHS	140 ans	70 cm	REGFT	11,72 ha	11,72 ha		
5		CHS	140 ans	70 cm	AMETP1	12,96 ha	12,96 ha		
6		CHS	140 ans	70 cm	AMEFM	13,47 ha	13,47 ha	CHP	
7	M	CHS	140 ans	70 cm	AMEFM	10,89 ha	11,70 ha	CHP	
8	M	CHS	140 ans	70 cm	AMEFM	9,53 ha	10,37 ha	CHP	
7	N				HSNEN	0,81 ha	11,70 ha		
8	N				HSNEN	0,84 ha	10,37 ha		
9		CHS	140 ans	70 cm	AMETP2	10,60 ha	10,60 ha		
10		CHS	140 ans	70 cm	AMETP1	10,44 ha	10,44 ha		
11		CHS	140 ans	70 cm	AMETP2	11,73 ha	11,73 ha		
12		CHS	140 ans	70 cm	AMEFP	11,32 ha	11,32 ha	CHP	
13		CHS	140 ans	70 cm	AMEFM	12,07 ha	12,07 ha	CHP	
14		CHS	140 ans	70 cm	AMETP2	8,60 ha	8,60 ha		
15		CHS	140 ans	70 cm	AMETP2	13,35 ha	13,35 ha		
16	N		140 ans	70 cm	HSNEN	2,28 ha	8,37 ha	CHP	
16	M	CHS	140 ans	70 cm	AMEFM	6,09 ha	8,37 ha	CHP	
17		CHS	140 ans	70 cm	AMETP1	9,63 ha	9,63 ha		
18	B	CHS	140 ans	70 cm	AMETP1	10,22 ha	10,86 ha		
18	N				HSNEN	0,64 ha	10,86 ha		
19	C	CHS	140 ans	70 cm	AMEFP	10,90 ha	11,43 ha	CHP	
19	N				HSNEN	0,53 ha	11,43 ha		
20	J	CHS	140 ans	70 cm	AMEFJ	3,34 ha	12,72 ha	2,34 ROB	
20	C	CHS	140 ans	70 cm	AMEFP	5,66 ha	12,72 ha		
20	N				HSNEN	2,04 ha	12,72 ha		
20	H				HSYAC	1,68 ha	12,72 ha		
21		CHS	140 ans	70 cm	AMETP1	11,28 ha	11,28 ha		
22	D	CHS	140 ans	70 cm	AMETP2	13,23 ha	13,86 ha		
22	N				HSNEN	0,63 ha	13,86 ha		
23		CHS	140 ans	70 cm	REGFT	10,76 ha	10,76 ha		
24		CHS	140 ans	70 cm	AMETP2	11,35 ha	11,35 ha		
25	M	CHS	140 ans	70 cm	AMEFM	9,19 ha	10,06 ha	CHP	
26	D	CHS	140 ans	70 cm	AMETP2	10,48 ha	10,68 ha		
25	N				HSNEN	0,87 ha	10,06 ha		
26	N				HSNEN	0,20 ha	10,68 ha		
27	D	CHS	140 ans	70 cm	AMETP2	1,85 ha	9,99 ha		
27	A	CHS	140 ans	70 cm	REGFT	8,14 ha	9,99 ha	2,30 ROB	
28		CHS	140 ans	70 cm	REGFT	6,16 ha	6,16 ha	5,81 CHP	0,35 ROB
29	D	CHS	140 ans	70 cm	AMETP2	3,49 ha	6,14 ha		
29	C	CHS	140 ans	70 cm	AMEFP	2,65 ha	6,14 ha	ROB	
30	M	CHS	140 ans	70 cm	AMEFM	1,10 ha	16,63 ha	CHP	
30	A	CHS	140 ans	70 cm	REGRT	14,41 ha	16,63 ha	DOU	
30	N				HSNEN	1,12 ha	16,63 ha		
31	A	CHS	140 ans	70 cm	REGRT	14,48 ha	14,91 ha	DOU	
31	N				HSNEN	0,43 ha	14,91 ha		
32	B	CHS	140 ans	70 cm	AMETP1	14,08 ha	14,31 ha		
32	N				HSNEN	0,23 ha	14,31 ha		
33		CHS	140 ans	70 cm	AMETP2	10,35 ha	10,35 ha		
34		CHS	180 ans	90 cm	ILV	11,05 ha	11,05 ha		
35		CHS	140 ans	70 cm	AMEFM	4,62 ha	4,62 ha	CHP	
36		CHS	140 ans	70 cm	REGFT	12,72 ha	12,72 ha		
37		CHS	140 ans	70 cm	REGFT	10,70 ha	10,70 ha		
38		CHS	140 ans	70 cm	AMEFP	7,94 ha	7,94 ha	ROB	
39	N				HSNEN	1,65 ha	9,67 ha		
39	C	CHS	140 ans	70 cm	AMEFP	8,02 ha	9,67 ha	ROB	
40	C	CHS	140 ans	70 cm	AMEFP	7,41 ha	13,56 ha	ROB	
40	D	CHS	140 ans	70 cm	AMETP2	6,15 ha	13,56 ha		
41		CHS	140 ans	70 cm	REGFT	10,57 ha	10,57 ha		
42		CHS	140 ans	70 cm	REGFT	15,31 ha	15,31 ha		
43		CHS	140 ans	70 cm	AMEFP	5,83 ha	5,83 ha	CHP	
44	C	CHS	140 ans	70 cm	AMEFP	12,57 ha	13,12 ha	CHP	
44	N				HSNEN	0,55 ha	13,12 ha		
45		CHS	140 ans	70 cm	AMEFP	11,82 ha	11,82 ha	CHP	
46		CHS	140 ans	70 cm	REGFT	8,98 ha	8,98 ha		
47		CHS	140 ans	70 cm	AMETP1	10,31 ha	10,31 ha		
48		CHS	140 ans	70 cm	AMEFP	11,61 ha	11,61 ha	CHP	
49		CHS	140 ans	70 cm	AMEFP	11,35 ha	11,35 ha	CHP	
50		CHS	140 ans	70 cm	AMEFP	11,33 ha	11,33 ha	CHP	
51	M	CHS	140 ans	70 cm	AMEFM	6,92 ha	11,96 ha	CHP	
51	C	CHS	140 ans	70 cm	AMEFP	5,04 ha	11,96 ha	CHP	
52		CHS	140 ans	70 cm	AMEFP	16,90 ha	16,90 ha	CHP	
53		CHS	140 ans	70 cm	AMEFM	12,68 ha	12,68 ha	CHP	
54		CHS	140 ans	70 cm	AMEFP	11,18 ha	11,18 ha	CHP	
55		CHS	140 ans	70 cm	AMEFP	13,34 ha	13,34 ha	CHP	
56		CHS	140 ans	70 cm	AMEFP	13,23 ha	13,23 ha	CHP	

Parcelle forestière	Unité de Gestion	essence objectif à long terme	Age exploitabilité	diamètre objectif	Groupe	Surface de l'UG	Rappel Surface de la parcelle forestière	essence objectif transitoire introduite (Chêne pédonculé, Robinier, Douglas, Peuplier)	
57		CHS	140 ans	70 cm	AMEFP	12,20 ha	12,20 ha	CHP	
58		CHS	140 ans	70 cm	AMEFM	14,51 ha	14,51 ha	CHR	
59		CHS	140 ans	70 cm	AMEFP	13,06 ha	13,06 ha	CHP	
60		CHS	140 ans	70 cm	AMEFP	12,93 ha	12,93 ha	CHP	
61	A	CHS	140 ans	70 cm	REGRT	11,42 ha	13,80 ha	3,00 DOU	
61	M	CHS	140 ans	70 cm	AMEFM	2,38 ha	13,80 ha	CHR	
62		CHS	140 ans	70 cm	AMEFP	13,74 ha	13,74 ha	CHP	
63		CHS	140 ans	70 cm	AMEFP	13,80 ha	13,80 ha	CHP	
64	A	CHS	140 ans	70 cm	REGRT	5,55 ha	14,56 ha	2,30 DOU	
64	M	CHS	140 ans	70 cm	AMEFM	9,01 ha	14,56 ha	CHR	
65		CHS	140 ans	70 cm	AMEFP	12,56 ha	12,56 ha	CHP	
66		CHS	140 ans	70 cm	AMEFP	11,17 ha	11,17 ha	CHP	
67		CHS	140 ans	70 cm	AMETP1	17,20 ha	17,20 ha		
68		CHS	140 ans	70 cm	REGFT	13,99 ha	13,99 ha		
69		CHS	140 ans	70 cm	AMEFP	11,95 ha	11,95 ha	CHP	
70		CHS	140 ans	70 cm	REGFT	17,43 ha	17,43 ha		
71		CHS	140 ans	70 cm	REGFT	13,02 ha	13,02 ha		
72		CHS	140 ans	70 cm	AMEFJ	11,50 ha	11,50 ha	CHP	
73		CHS	140 ans	70 cm	AMEFP	12,58 ha	12,58 ha	CHP	
74		CHS	140 ans	70 cm	REGFT	12,37 ha	12,37 ha		
75		CHS	140 ans	70 cm	AMEFJ	14,53 ha	14,53 ha		
76		CHS	140 ans	70 cm	AMEFJ	19,21 ha	19,21 ha		
77		CHS	140 ans	70 cm	AMEFM	11,15 ha	11,15 ha	CHR	
78	A	CHS	140 ans	70 cm	REGFT	10,93 ha	11,23 ha		
78	V	CHS	180 ans	90 cm	ILV	0,30 ha	11,23 ha		
79		CHS	140 ans	70 cm	AMEFP	11,66 ha	11,66 ha	CHP	
80		CHS	140 ans	70 cm	AMEFM	13,49 ha	13,49 ha	CHP	
81		CHS	180 ans	90 cm	ILV	15,53 ha	15,53 ha		
82		CHS	140 ans	70 cm	AMEFM	10,94 ha	10,94 ha	CHP	
83		CHS	140 ans	70 cm	AMEFM	10,44 ha	10,44 ha	CHP	
84		CHS	140 ans	70 cm	AMEFM	7,14 ha	7,14 ha	CHP	
85		CHS	140 ans	70 cm	AMEFM	12,24 ha	12,24 ha	CHP	
86		CHS	140 ans	70 cm	AMEFJ	11,32 ha	11,32 ha		
87		CHS	140 ans	70 cm	AMETP1	16,26 ha	16,26 ha		
88		CHS	140 ans	70 cm	AMEFJ	11,04 ha	11,04 ha		
89		CHS	140 ans	70 cm	AMEFM	15,63 ha	15,63 ha	CHP	
90		CHS	140 ans	70 cm	AMETP1	11,88 ha	11,88 ha		
91		CHS	140 ans	70 cm	AMEFP	12,47 ha	12,47 ha	CHP	
92		CHS	140 ans	70 cm	AMEFP	12,80 ha	12,80 ha	CHP	
93		CHS	140 ans	70 cm	AMETP2	12,13 ha	12,13 ha		
94		CHS	140 ans	70 cm	AMEFP	13,97 ha	13,97 ha	CHP	
95		CHS	140 ans	70 cm	AMEFJ	12,90 ha	12,90 ha	CHP	
96	J	CHS	140 ans	70 cm	AMEFJ	10,90 ha	11,97 ha	CHP	
96	H				HSYAC	1,07 ha	11,97 ha		
97		CHS	140 ans	70 cm	AMETP2	12,10 ha	12,10 ha		
98		CHS	140 ans	70 cm	AMETP1	12,81 ha	12,81 ha		
99		CHS	140 ans	70 cm	AMETP2	12,13 ha	12,13 ha		
100		CHS	140 ans	70 cm	AMETP2	11,60 ha	11,60 ha		
101		CHS	140 ans	70 cm	AMETP2	11,30 ha	11,30 ha		
102		CHS	140 ans	70 cm	AMETP2	12,80 ha	12,80 ha		
103		CHS	140 ans	70 cm	AMETP2	11,57 ha	11,57 ha		
104		CHS	140 ans	70 cm	REGFT	15,02 ha	15,02 ha		
105	Y				HSYCY	1,52 ha	16,10 ha		
105	B	CHS	140 ans	70 cm	AMETP1	14,58 ha	16,10 ha		
106		CHS	140 ans	70 cm	AMETP1	13,69 ha	13,69 ha		
107		CHS	140 ans	70 cm	AMETP2	10,05 ha	10,05 ha		
108		CHS	140 ans	70 cm	AMEFP	11,83 ha	11,83 ha	CHP	
109		CHS	140 ans	70 cm	REGFT	12,42 ha	12,42 ha		
110		CHS	140 ans	70 cm	AMETP1	16,54 ha	16,54 ha		
111		CHS	140 ans	70 cm	AMEFP	9,59 ha	9,59 ha	CHP	
112		CHS	140 ans	70 cm	AMEFP	6,35 ha	6,35 ha	CHP	
113	D	CHS	140 ans	70 cm	AMETP2	1,20 ha	7,16 ha		
113	C	CHS	140 ans	70 cm	AMEFP	5,96 ha	7,16 ha		
114		CHP	140 ans	70 cm	AMEFM	3,12 ha	3,12 ha		
115	A	CHP	140 ans	70 cm	REGFT	4,42 ha	11,43 ha	ROB	
115	M	CHP	140 ans	70 cm	AMEFM	7,01 ha	11,43 ha	4,42 PEU	
116		CHP	140 ans	70 cm	AMEFM	14,00 ha	14,00 ha		
117		CHP	140 ans	70 cm	AMEFM	12,22 ha	12,22 ha	1,67 PEU	
118		CHP	140 ans	70 cm	REGFT	2,32 ha	2,32 ha	1,89 PEU	
119		CHP	140 ans	70 cm	REGFT	5,20 ha	5,20 ha	4,73 PEU	
120	N				HSNEN	0,84 ha	4,03 ha		
120	B	CHS	140 ans	70 cm	AMETP1	3,19 ha	4,03 ha		
						1407,08 ha			

Forêt communale d'Auxonne

Essences-objectifs

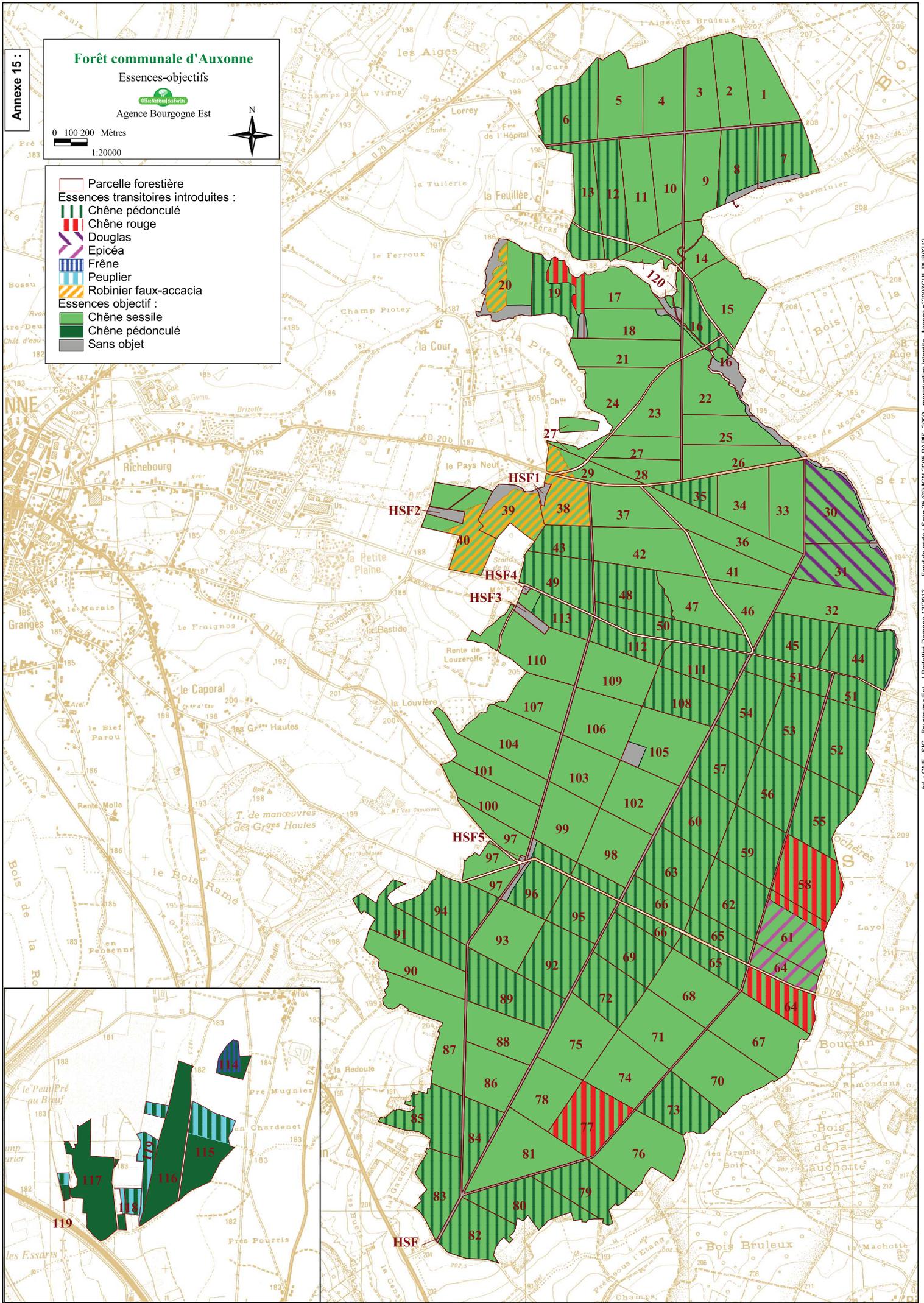


Agence Bourgogne Est

0 100 200 Mètres
1:20000



- Parcelle forestière
- Essences transitoires introduites :
- Chêne pédonculé
- Chêne rouge
- Douglas
- Epicéa
- Frêne
- Peuplier
- Robinier faux-accacia
- Essences objectif :
- Chêne sessile
- Chêne pédonculé
- Sans objet



parcelle	Surface	Diamètre moyen	Surface dont les peuplements atteindront les critères maximaux (60 cm*) d'exploitabilité pendant la période (ha)				Surface dont les peuplements qui atteindront pendant la période les critères optimaux (70 cm*) d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir (ha)				Surface dont les peuplements n'atteindront que les critères minimaux (45 cm épécés et 60 cm chêne*) d'exploitabilité pendant la période (ha)				Surfaces des peuplements qui ont une courte durée de survie <20 ans	
			0/20 ans	20/40 ans	40/60 ans	11,30	0/20 ans	20/40 ans	40/60 ans	11,30	0/20 ans	20/40 ans	40/60 ans	11,30		
1	11,30 ha	63,6 cm			11,30											
2	10,48 ha	67,4 cm		10,48					10,48							
3	10,02 ha	67,3 cm		10,02					10,02							
4	11,72 ha	68,4 cm		11,72					11,72							
5	12,96 ha	64,9 cm		12,96					12,96							
9	10,60 ha	62,5 cm		10,60					10,60							
10	10,44 ha	66,7 cm		10,44					10,44							
11	11,73 ha	66,9 cm		11,73					11,73							
14	8,60 ha	57,7 cm		8,60					8,60							
15	13,35 ha	60,7 cm		13,35					13,35							
17	9,63 ha	69,8 cm		9,63					9,63							
18b	10,22 ha	67,9 cm		10,22					10,22							
21	11,28 ha	63,8 cm		11,28					11,28							
22d	13,23 ha	62,5 cm		13,23					13,23							
23	10,76 ha	69,1 cm		10,76					10,76							
24	11,35 ha	68,7 cm		11,35					11,35							
26d	10,48 ha	66,1 cm		10,48					10,48							9,99
28	6,16 ha	74,2 cm		6,16					6,16							6,16
29	6,14 ha	64,9 cm		6,14					6,14							
30a	14,41 ha	57,7 cm		14,41					14,41							14,41
31a	14,48 ha	63,4 cm		14,48					14,48							14,48
32b	14,08 ha	64,1 cm		14,08					14,08							
33	10,35 ha	62,0 cm		10,35					10,35							
36	12,72 ha	64,7 cm		12,72					12,72							12,72
37	10,70 ha	69,8 cm		10,70					10,70							
40d	6,15 ha	56,7 cm		6,15					6,15							
41	10,57 ha	63,7 cm		10,57					10,57							10,57
42	15,31 ha	68,2 cm		15,31					15,31							
46	8,98 ha	62,5 cm		8,98					8,98							
47	10,31 ha	71,7 cm		10,31					10,31							
61a	11,42 ha	30 cm		11,42					11,42							
64a	4,70 ha	30 cm		4,70					4,70							
67	17,20 ha	64,2 cm		17,20					17,20							
68	13,99 ha	68,7 cm		13,99					13,99							
70	17,43 ha	66,0 cm		17,43					17,43							
71	13,02 ha	67,7 cm		13,02					13,02							
74	12,37 ha	66,8 cm		12,37					12,37							
76a	10,93 ha	67,9 cm		10,93					10,93							
87	16,26 ha	69,9 cm		16,26					16,26							
90	11,88 ha	68,6 cm		11,88					11,88							
93	12,13 ha	67,3 cm		12,13					12,13							
97	12,10 ha	65,1 cm		12,10					12,10							
98	12,81 ha	69,8 cm		12,81					12,81							
99	12,13 ha	69,3 cm		12,13					12,13							
100	11,60 ha	67,7 cm		11,60					11,60							
101	11,30 ha	69,7 cm		11,30					11,30							
102	12,80 ha	66,1 cm		12,80					12,80							
103	11,57 ha	67,4 cm		11,57					11,57							
104	15,02 ha	59,9 cm		15,02					15,02							
105b	14,58 ha	67,9 cm		14,58					14,58							
106	13,69 ha	69,0 cm		13,69					13,69							
107	10,05 ha	64,4 cm		10,05					10,05							
109	12,42 ha	66,6 cm		12,42					12,42							
110	16,54 ha	70,9 cm		16,54					16,54							
113d	1,20 ha	67,8 cm		1,20					1,20							
120	3,19 ha	67,0 cm		3,19					3,19							
34*	11,05 ha	66,4 cm		11,05					11,05							11,05
78v*	0,30 ha	67,9 cm		0,30					0,30							0,30
81*	15,53 ha	66,9 cm		15,53					15,53							15,53
	677,71 ha	65 cm	0,00	457,52	108,86	512,91	53,47	26,88	69,59	26,88	0,00	68,33	26,88	0,00	68,33	68,33
				566,38			593,26		96,47							

Forêt communale d' Auxonne

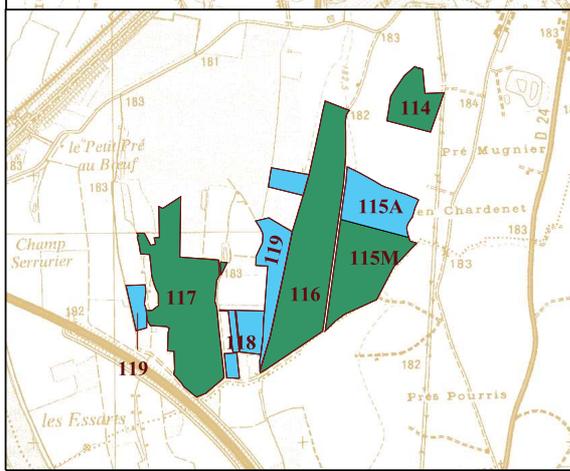
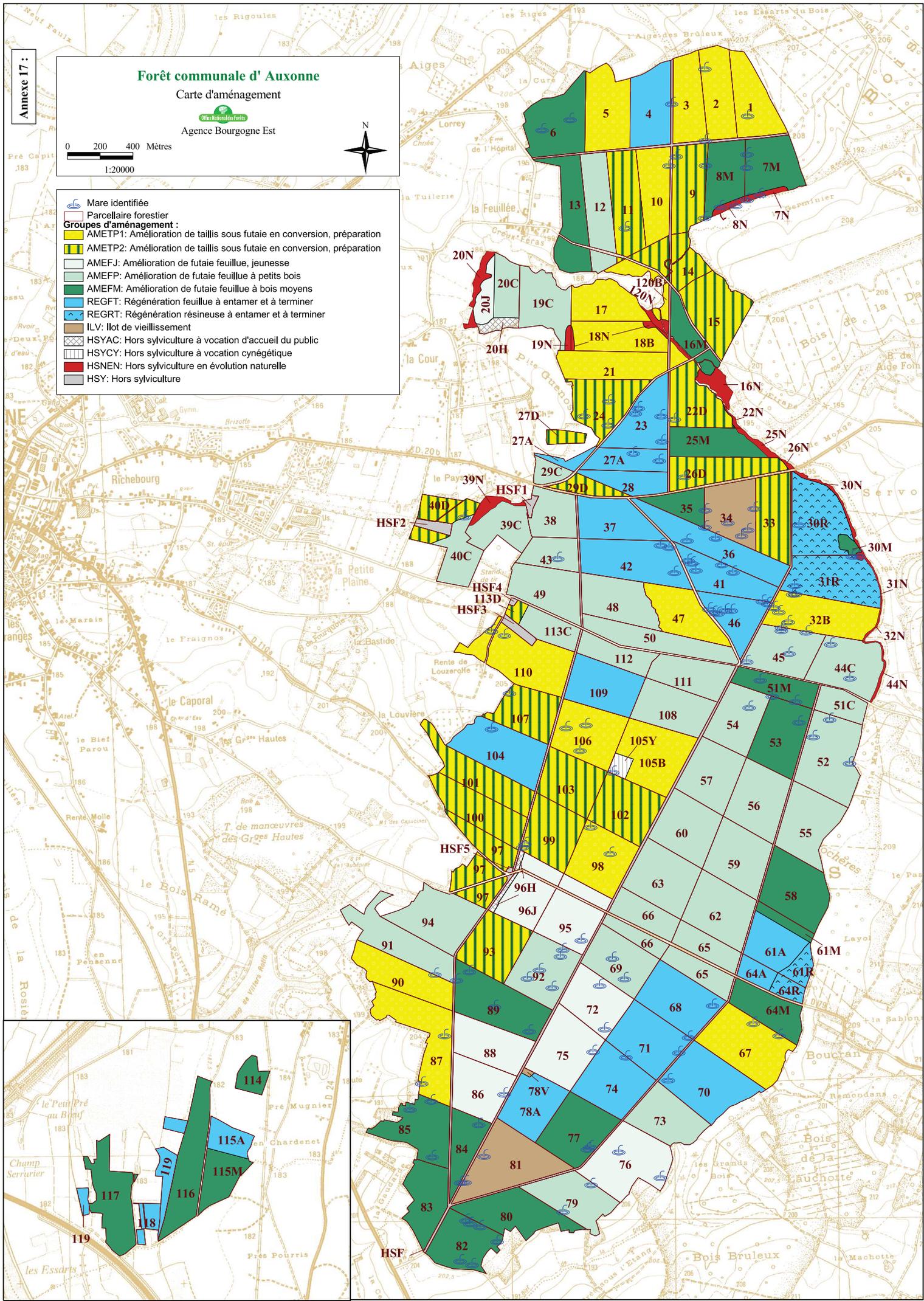
Carte d'aménagement



Agence Bourgogne Est



- Mare identifiée
- Parcellaire forestier
- Groupes d'aménagement :**
- AMETP1: Amélioration de taillis sous futaie en conversion, préparation
- AMETP2: Amélioration de taillis sous futaie en conversion, préparation
- AMEFJ: Amélioration de futaie feuillue, jeunesse
- AMEFP: Amélioration de futaie feuillue à petits bois
- AMEFM: Amélioration de futaie feuillue à bois moyens
- REGFT: Régénération feuillue à entamer et à terminer
- REGRT: Régénération résineuse à entamer et à terminer
- ILV: lot de vieillissement
- HSYAC: Hors sylviculture à vocation d'accueil du public
- HSYCY: Hors sylviculture à vocation cynégétique
- HSSEN: Hors sylviculture en évolution naturelle
- HSY: Hors sylviculture



Parcelle	UG	Année	Groupe	Surface totale de l'UG	Surface à parcourir	Type de coupe	VA 2013 chêne 40 et +	VA 2013 Divers	VA 2013 Douglas	VA 2013 épicéa (si H<=25, G=50)	VA actualisé chêne 40 et +	VA actualisé chêne 30/35	VA actualisé Divers	VA actualisé Douglas	Grumes Peuplier	Grumes Ch. 40 et +	Grumes Ch. 30/35	Ch. 20/25	Grumes Divers	Grumes épicéa	Grumes douglas	Houppiers feuillus	Houppiers résineux	Taillis	Prélèvement total	coef houppier feuillu / vol total	
30	A	2014	REGRT	14,41	14,41 ha	RA	1443	880	730		1512	128	909	804		832 m3	90 m3		636 m3		683 m3	992 m3	121 m3		3353 m3	39%	
37		2014	REGFT	10,7	10,70 ha	RA	1665	717			1716	4	738			944 m3	3 m3		517 m3			995 m3			2459 m3	40%	
41		2014	REGFT	10,57	10,57 ha	EMC																			211 m3		
42		2014	REGFT	15,31	15,31 ha	RA																			306 m3		
31	A	2015	REGRT	14,48	14,48 ha	RA	1843	638	484		1947	34	661	559		1071 m3	24 m3		477 m3		475 m3	1091 m3	84 m3		3222 m3	41%	
42		2016	REGFT	15,31	15,31 ha	RE		986				15	1047				11 m3		733 m3			319 m3			1675 m3	30%	
115	A	2016	REGFT	4,42	4,42 ha	RA									796 m3										884 m3		
119		2016	REGFT	5,20	4,25 ha	RA									765 m3										850 m3		
41		2017	REGFT	10,57	10,57 ha	RE						11	250				8 m3		175 m3						684 m3	30%	
78	A	2017	REGFT	10,93	10,93 ha	RA	1586	15	156		1717	15	211			944 m3	11 m3		147 m3						1943 m3	43%	
109		2018	REGFT	12,42	12,42 ha	RA	1754	566			1833	13	641			1065 m3	9 m3		448 m3						2586 m3	41%	
28		2020	REGFT	6,16	6,16 ha	RA	702	299			820	3	348			451 m3	2 m3		244 m3						308 m3	41%	
23		2021	REGFT	10,76	10,76 ha	RA	1624	9	202		1856	9	259			1021 m3	6 m3		209 m3						430 m3	45%	
41		2022	REGFT	10,57	10,57 ha	RS	781				907					498 m3									907 m3	45%	
42		2022	REGFT	15,31	15,31 ha	RS	1282				1649					907 m3									612 m3	45%	
104		2023	REGFT	15,02	15,02 ha	RA	2703,6				3100		766			1705 m3			536 m3						3866 m3		
118		2023	REGFT	2,32	1,89 ha	RA									340 m3										378 m3		
36		2025	REGFT	12,72	12,72 ha	RA	1637	17	184		2034	17	349			1119 m3	12 m3		245 m3						2400 m3	43%	
27	A	2026	REGFT	8,14	8,14 ha	RA	1353	533			1627	5	647			895 m3	4 m3		453 m3						2278 m3	41%	
41		2026	REGFT	10,57	10,57 ha	RD	781				958					527 m3									988 m3	45%	
42		2026	REGFT	15,31	15,31 ha	RD	1282				1796					988 m3									1786 m3	45%	
68		2027	REGFT	13,99	13,99 ha	RA	1861				2364		30			1300 m3			21 m3						2954 m3	45%	
4		2028	REGFT	11,72	11,72 ha	RA	1617	115			2067		303			1137 m3			212 m3						2838 m3	43%	
46		2029	REGFT	8,98	8,98 ha	RA	1016	156			1382	19	309			760 m3	13 m3		216 m3						1710 m3	42%	
70		2030	REGFT	17,43	17,43 ha	RA	2196	50			2949		364			1622 m3			285 m3						3313 m3	43%	
71		2031	REGFT	13,02	13,02 ha	RA	1549	65			2143		100			1178 m3			70 m3						2243 m3	44%	
74		2032	REGFT	12,37	12,37 ha	RA	1534	15			2128		20			1170 m3			14 m3						2148 m3	45%	
61		2033	REGRT	11,42	11,42 ha	RA															4111 m3				4568 m3		
64		2033	REGRT	5,55	5,55 ha	RA															1988 m3					2220 m3	
							30207 m3	273 m3	1214 m3	6788 m3	36606 m3	273 m3	8011 m3	1363 m3	1901 m3	20134 m3	191 m3		5608 m3	6109 m3	1159 m3	19169 m3	883 m3	3932 m3	59087 m3		

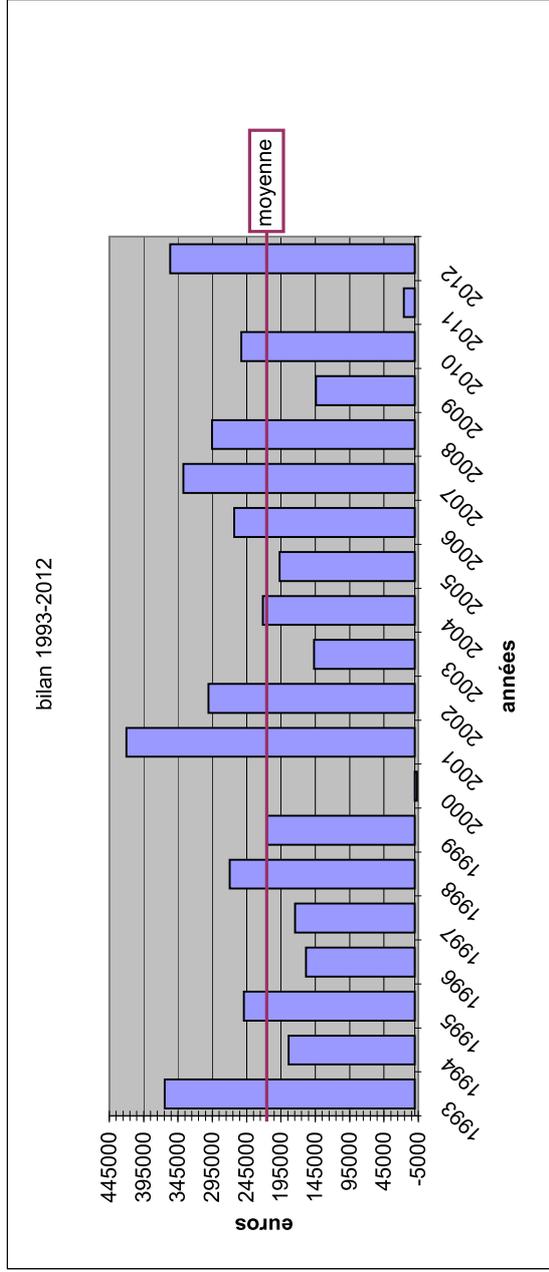
Parcelle	UG	Année	groupe	surface totale UG	surface à parcourir	type peuplement	nature de la coupe	âge au moment de la coupe	hauteur mesurée (juin 2013)	prélevement par ha	âge au moment de la coupe	Prélevt. grumes Ch 40 et +	Prélevt. grumes Ch 30/35	Prélevt. Ch 20/25	Prélevt. grumes Robinier	Prélevt. grumes Peuplier	Prélevt. grumes épicéa	houppiers résineux	houppiers feuillus	taillis	prélevement total	
48		2020	AMEFP	11,61 ha	11,61 ha	F CHP P	A1	30 ans	16 m	45 m ³ /ha	30 ans		522 m ³	290 m ³								522 m ³
48		2025	AMEFP	11,61 ha	11,61 ha	F CHP P	A2	35 ans	16 m	25 m ³ /ha	35 ans		290 m ³	290 m ³								290 m ³
48		2030	AMEFP	11,61 ha	11,61 ha	F CHP P	A3	40 ans	16 m	25 m ³ /ha	40 ans		290 m ³	290 m ³								290 m ³
49		2021	AMEFP	11,35 ha	11,35 ha	F CHP P	A1	31 ans	14,5 m	45 m ³ /ha	31 ans		511 m ³	511 m ³								511 m ³
49		2026	AMEFP	11,35 ha	11,35 ha	F CHP P	A2	36 ans	14,5 m	25 m ³ /ha	36 ans		284 m ³	284 m ³								284 m ³
49		2031	AMEFP	11,35 ha	11,35 ha	F CHP P	A3	41 ans	14,5 m	25 m ³ /ha	41 ans		284 m ³	284 m ³								284 m ³
49		2036	AMEFP	11,35 ha	10,98 ha	F CHP P	A1	28 ans	16 m	45 m ³ /ha	28 ans		494 m ³	494 m ³								494 m ³
50		2023	AMEFP	11,33 ha	10,98 ha	F CHP P	A2	32 ans	16,0 m	25 m ³ /ha	32 ans		275 m ³	275 m ³								275 m ³
50		2028	AMEFP	11,33 ha	10,98 ha	F CHP P	A3	37 ans	16 m	25 m ³ /ha	37 ans		275 m ³	275 m ³								275 m ³
51	M	2014	AMEFM	6,92 ha	6,92 ha	F CHP P	A2	42 ans	21,5 m	25 m ³ /ha	42 ans	130 m ³							43 m ³			173 m ³
51	M	2019	AMEFM	6,92 ha	6,92 ha	F CHP P	A3	47 ans	21,5 m	25 m ³ /ha	47 ans	130 m ³							43 m ³			173 m ³
51	M	2024	AMEFM	6,92 ha	6,92 ha	F CHP P	A4	55 ans	21,5 m	25 m ³ /ha	55 ans	208 m ³							69 m ³			277 m ³
51	C	2027	AMEFP	5,04 ha	5,04 ha	F CHP P	A1	30 ans	8 m	40 m ³ /ha	30 ans		227 m ³	227 m ³								227 m ³
52		2024	AMEFP	16,90 ha	6,16 ha	F CHP P	A1	22 ans	7 m	35 m ³ /ha	22 ans		216 m ³	216 m ³								216 m ³
52		2032	AMEFP	16,90 ha	10,74 ha	F CHP P	A2	27 ans	5 m	25 m ³ /ha	27 ans		269 m ³	269 m ³								269 m ³
53		2014	AMEFM	12,68 ha	12,68 ha	F CHP P	A1	32 ans	22 m	45 m ³ /ha	32 ans		571 m ³	571 m ³								571 m ³
53		2019	AMEFM	12,68 ha	12,68 ha	F CHP P	A2	37 ans	22 m	25 m ³ /ha	37 ans		317 m ³	317 m ³						79 m ³		317 m ³
53		2024	AMEFM	12,68 ha	12,68 ha	F CHP P	A3	42 ans	22 m	25 m ³ /ha	42 ans		317 m ³	317 m ³						127 m ³		317 m ³
53		2032	AMEFM	12,68 ha	12,68 ha	F CHP P	A4	50 ans	22 m	40 m ³ /ha	50 ans		361 m ³	361 m ³								507 m ³
54		2018	AMEFP	11,18 ha	10,30 ha	F CHP P	A1	21 ans	11 m	35 m ³ /ha	21 ans		258 m ³	258 m ³								361 m ³
54		2024	AMEFP	11,18 ha	10,30 ha	F CHP P	A2	27 ans	11 m	25 m ³ /ha	27 ans		549 m ³	549 m ³								549 m ³
54		2030	AMEFP	11,18 ha	10,30 ha	F CHP P	A3	33 ans	11 m	25 m ³ /ha	33 ans		305 m ³	305 m ³								305 m ³
55		2031	AMEFP	13,34 ha	13,34 ha	F CHP P	A1	36 ans	9 m	45 m ³ /ha	36 ans		305 m ³	305 m ³								305 m ³
56		2028	AMEFP	13,23 ha	12,51 ha	F CHP P	A1	31 ans	11 m	45 m ³ /ha	31 ans		563 m ³	563 m ³								563 m ³
56		2033	AMEFP	13,23 ha	12,51 ha	F CHP P	A2	36 ans	11 m	25 m ³ /ha	36 ans		313 m ³	313 m ³								313 m ³
57		2016	AMEFP	12,20 ha	12,20 ha	F CHP P	A1	29 ans	14,50 ha	45 m ³ /ha	29 ans		549 m ³	549 m ³								549 m ³
57		2022	AMEFP	12,20 ha	12,20 ha	F CHP P	A1	35 ans	14,5 m	25 m ³ /ha	35 ans		305 m ³	305 m ³								305 m ³
57		2028	AMEFP	12,20 ha	12,20 ha	F CHP P	A1	41 ans	14,5 m	25 m ³ /ha	41 ans		305 m ³	305 m ³								305 m ³
58		2016	AMEFM	14,51 ha	14,51 ha	F CHP P	A2	34 ans	21 à 22 m	25 m ³ /ha	34 ans		363 m ³	363 m ³								363 m ³
58		2024	AMEFM	14,51 ha	14,51 ha	F CHP P	A3	42 ans	21 à 22 m	25 m ³ /ha	42 ans	272 m ³								91 m ³		363 m ³
58		2032	AMEFM	14,51 ha	14,51 ha	F CHP P	A4	50 ans	21 à 22 m	40 m ³ /ha	50 ans	435 m ³								145 m ³		580 m ³
60		2016	AMEFP	12,93 ha	12,93 ha	F CHP P	A1	28 ans	15 m	45 m ³ /ha	28 ans		582 m ³	582 m ³								582 m ³
60		2021	AMEFP	12,93 ha	12,93 ha	F CHP P	A2	33 ans	15 m	25 m ³ /ha	33 ans		323 m ³	323 m ³								323 m ³
60		2026	AMEFP	12,93 ha	12,93 ha	F CHP P	A3	38 ans	15 m	25 m ³ /ha	38 ans		323 m ³	323 m ³								323 m ³
61	M	2016	AMEFM	2,38 ha	2,38 ha	F CHP P	A2	34 ans		25 m ³ /ha	34 ans		60 m ³	60 m ³								60 m ³
61	M	2024	AMEFM	2,38 ha	2,38 ha	F CHP P	A3	42 ans		25 m ³ /ha	42 ans	45 m ³								15 m ³		60 m ³
61	M	2032	AMEFM	2,38 ha	2,38 ha	F CHP P	A4	50 ans		45 m ³ /ha	50 ans	71 m ³							24 m ³			95 m ³
62		2033	AMEFP	13,74 ha	13,74 ha	F CHP P	A1	35 ans	8 m	45 m ³ /ha	35 ans		618 m ³	618 m ³								618 m ³
63		2032	AMEFP	13,80 ha	13,80 ha	F CHP P	A1	33 ans	-9 m	45 m ³ /ha	33 ans		621 m ³	621 m ³								621 m ³
64	M	2014	AMEFM	9,01 ha	9,01 ha	F CHP P	A1	32 ans	22 à 23 m	45 m ³ /ha	32 ans		405 m ³	405 m ³								405 m ³
64	M	2020	AMEFM	9,01 ha	9,01 ha	F CHP P	A2	38 ans	22 à 23 m	25 m ³ /ha	38 ans		225 m ³	225 m ³								225 m ³
64	M	2028	AMEFM	9,01 ha	9,01 ha	F CHP P	A3	46 ans	22 à 23 m	25 m ³ /ha	46 ans	169 m ³								56 m ³		225 m ³
65		2018	AMEFP	12,56 ha	12,56 ha	F CHP P	A2	33 ans	18 m	25 m ³ /ha	33 ans		314 m ³	314 m ³								314 m ³
65		2023	AMEFP	12,56 ha	12,56 ha	F CHP P	A3	38 ans	17,5 m	25 m ³ /ha	38 ans		314 m ³	314 m ³								314 m ³
65		2031	AMEFP	12,56 ha	12,56 ha	F CHP P	A4	46 ans	18 m	40 m ³ /ha	46 ans		502 m ³	502 m ³								502 m ³
66		2022	AMEFP	11,17 ha	11,17 ha	F CHP P	A2	31 ans	16 m	25 m ³ /ha	31 ans		279 m ³	279 m ³								279 m ³
66		2027	AMEFP	11,17 ha	11,17 ha	F CHP P	A3	36 ans	16,0 m	25 m ³ /ha	36 ans		279 m ³	279 m ³								279 m ³
69		2030	AMEFP	11,95 ha	11,95 ha	F CHP P	A1	26 ans	4,0 m	35 m ³ /ha	26 ans		418 m ³	418 m ³								418 m ³
72		2032	AMEFJ	11,50 ha	11,50 ha	F CHP P	A1	23 ans	2,5 m	35 m ³ /ha	23 ans		403 m ³	403 m ³								403 m ³
73		2017	AMEFP	12,58 ha	11,78 ha	F CHP P	A2	31 ans	15,6 à 18,6 m	25 m ³ /ha	31 ans		295 m ³	295 m ³								295 m ³
73		2022	AMEFP	12,58 ha	11,78 ha	F CHP P	A3	36 ans	15,6 à 18,6 m	25 m ³ /ha	36 ans		295 m ³	295 m ³								295 m ³
77		2030	AMEFP	12,58 ha	11,78 ha	F CHP P	A4	44 ans	15,6 à 18,6 m	40 m ³ /ha	44 ans		471 m ³	471 m ³								471 m ³
77		2015	AMEFM	11,15 ha	11,15 ha	F CHP P	A2	35 ans	21 m	25 m ³ /ha	35 ans		279 m ³	279 m ³								279 m ³
77		2025	AMEFM	11,15 ha	11,15 ha	F CHP P	A3	43 ans	21 m	25 m ³ /ha	43 ans	209 m ³								70 m ³		279 m ³
77		2033	AMEFM	11,15 ha	11,15 ha	F CHP P	A4	51 ans	21 m	40 m ³ /ha	51 ans	335 m ³								112 m ³		446 m ³
79		2030	AMEFP	11,66 ha	11,66 ha	F CHP P	A1	25 ans	6 m	35 m ³ /ha	25 ans		408 m ³	408 m ³								408 m ³
80		2017	AMEFM	13,49 ha	13,18 ha	F CHP P	A2	35 ans	19 m	25 m ³ /ha	35 ans		330 m ³	330 m ³								330 m ³
80		2023	AMEFM	13,49 ha	13,18 ha	F CHP P	A3	41 ans	19,0 m	25 m ³ /ha	41 ans		330 m ³	330 m ³								330 m ³
80		2031	AMEFM	13,49 ha	13,18 ha	F CHP P	A4	49 ans	19 m	40 m ³ /ha	49 ans	395 m ³								132 m ³		527 m ³
82		2018	AMEFM	10,94 ha	10,94 ha	F CHP P	A2	36 ans	18 à 19 m	25 m ³ /ha	36 ans		274 m ³	274 m ³								274 m ³
82		2023	AMEFM	10,94 ha	10,94 ha	F CHP P	A3	41 ans	18 à 19 m	25 m ³ /ha	41 ans		274 m ³	274 m ³								274 m ³
82		2031	AMEFM	10,94 ha	10,94 ha	F CHP P	A4	49 ans	18 à 19 m	40 m ³ /ha	49 ans	328 m ³								109 m ³		438 m ³
83		2016	AMEFM	10,44 ha	10,44 ha	F CHP P	A2	44 ans	20,5 à 26,4 m	25 m ³ /ha	44 ans		196 m ³	196 m ³								261 m ³

Parcelle	UG	Année	groupe	surface totale UG	surface à parcourir	type peuplement	nature de la coupe	âge au moment de la coupe	hauteur mesurée (juin 2013)	prélevement par ha	âge au moment de la coupe	Prélevt. grumes Ch 40 et +	Prélevt. grumes Ch 30/35	Prélevt. Ch 20/25	Prélevt. grumes Robnier	Prélevt. grumes Peuplier	Prélevt. grumes épicéa	houppiers résineux	houppiers feuillus	taillis	prélevement total	
83		2024	AMEFM	10,44 ha	10,44 ha	F CHP P	A3	52 ans	20,5 à 26,4 m	25 m3/ha	52 ans		196 m3						65 m3			261 m3
83		2032	AMEFM	10,44 ha	10,44 ha	F CHP M	A4	60 ans	20,5 à 26,4 m	40 m3/ha	60 ans		313 m3						104 m3			418 m3
84		2015	AMEFM	7,14 ha	7,14 ha	F CHP P	A2	40 ans	19,5 m	25 m3/ha	40 ans			179 m3								179 m3
84		2020	AMEFM	7,14 ha	7,14 ha	F CHP P	A3	45 ans	19,5 m	25 m3/ha	45 ans		134 m3						45 m3			179 m3
84		2026	AMEFM	7,14 ha	7,14 ha	F CHP M	A4	53 ans	19,5 m	40 m3/ha	53 ans		214 m3						71 m3			286 m3
85		2015	AMEFM	12,24 ha	12,24 ha	F CHP P	A2	34 ans	18 à 19 m	25 m3/ha	34 ans			306 m3								306 m3
85		2020	AMEFM	12,24 ha	12,24 ha	F CHP P	A3	39 ans	18 à 19 m	25 m3/ha	39 ans			306 m3								306 m3
85		2028	AMEFM	12,24 ha	12,24 ha	F CHP M	A4	47 ans	18 à 19 m	40 m3/ha	47 ans		367 m3						122 m3			490 m3
89		2017	AMEFM	15,63 ha	15,63 ha	F CHP E	A1	24 ans	12,0 m	35 m3/ha	24 ans			547 m3								547 m3
89		2023	AMEFM	15,63 ha	15,63 ha	F CHP P	A2	30 ans	12,0 m	25 m3/ha	30 ans			391 m3								391 m3
89		2029	AMEFM	15,63 ha	15,63 ha	F CHP P	A3	36 ans	12,0 m	25 m3/ha	36 ans			391 m3								391 m3
91		2014	AMEFP	12,47 ha	3,95 ha	F CHP P	A1	30 ans	14 à 16	45 m3/ha	30 ans			178 m3								178 m3
91		2020	AMEFP	12,47 ha	12,18 ha	F CHP P	A2	30 ans	19,5 m	25 m3/ha	30 ans			305 m3								305 m3
91		2026	AMEFP	12,47 ha	12,18 ha	F CHP P	A3	36 ans	16,0 m	25 m3/ha	36 ans			305 m3								305 m3
92		2016	AMEFP	12,80 ha	12,80 ha	F CHP P	A1	24 ans	12,5	35 m3/ha	24 ans			448 m3								448 m3
92		2022	AMEFP	12,80 ha	12,80 ha	F CHP P	A2	30 ans	12,5 m	25 m3/ha	30 ans			320 m3								320 m3
92		2028	AMEFP	12,80 ha	12,80 ha	F CHP P	A3	36 ans	12,5	25 m3/ha	36 ans			273 m3								320 m3
94		2014	AMEFP	13,97 ha	7,79 ha	F CHP P	A1	29 ans	15 m	35 m3/ha	29 ans			243 m3								273 m3
94		2020	AMEFP	14,97 ha	5,40 ha	F CHP P	A1	25 ans	16 m	45 m3/ha	25 ans			330 m3								243 m3
94		2026	AMEFP	13,97 ha	13,19 ha	F CHP P	A2	35 ans	15 m	25 m3/ha	35 ans			266 m3								330 m3
94		2026	AMEFP	13,97 ha	13,19 ha	F CHP P	A3	41 ans	14,5 m	25 m3/ha	41 ans			276 m3								330 m3
95		2031	AMEFJ	12,90 ha	10,00 ha	F CHP P	A1	26 ans	4 m	35 m3/ha	26 ans			102 m3								350 m3
95		2031	AMEFJ	12,90 ha	2,90 ha	F CHP P	A1	24 ans	3 m	35 m3/ha	24 ans			102 m3								350 m3
96		2031	AMEFJ	10,90 ha	10,90 ha	F CHP P	A1	23 ans	3 m	35 m3/ha	23 ans			382 m3								382 m3
108		2026	AMEFP	11,83 ha	10,62 ha	F CHP P	A1	32 ans	12,0 m	45 m3/ha	32 ans			266 m3								478 m3
108		2031	AMEFP	11,83 ha	10,62 ha	F CHP P	A2	37 ans	12 m	25 m3/ha	37 ans			276 m3								266 m3
111		2026	AMEFP	9,59 ha	9,04 ha	F CHP P	A1	32 ans	12,0 m	45 m3/ha	32 ans			407 m3								407 m3
111		2031	AMEFP	9,59 ha	9,04 ha	F CHP P	A2	37 ans	12	25 m3/ha	37 ans			226 m3								226 m3
112		2029	AMEFP	6,35 ha	6,14 ha	F CHP P	A1	34 ans	11 m	45 m3/ha	34 ans			276 m3								276 m3
113		2019	AMEFP	5,96 ha	5,96 ha	F CHP P	A2	33 ans	17 m	25 m3/ha	33 ans			149 m3								149 m3
113		2025	AMEFP	5,96 ha	5,96 ha	F CHP P	A3	39 ans	17 m	25 m3/ha	39 ans			149 m3								149 m3
113		2033	AMEFP	5,96 ha	5,96 ha	F CHP M	A4	47 ans	17 m	40 m3/ha	47 ans			238 m3								238 m3
114		2022	AMEFM	3,12 ha	3,12 ha	F FRE M	A2	48 ans	17 m	25 m3/ha	48 ans			59 m3								78 m3
114		2022	AMEFM	3,12 ha	3,12 ha	F FRE M	A2	55 ans	17 m	25 m3/ha	55 ans			59 m3								78 m3
114		2030	AMEFM	3,12 ha	3,12 ha	F FRE M	A3	63 ans	17 m	25 m3/ha	63 ans			59 m3								78 m3
115	M	2015	AMEFM	7,01 ha	7,01 ha	F CHP M	A2	73 ans	25 m3/ha	25 m3/ha	73 ans			131 m3								175 m3
115	M	2025	AMEFM	7,01 ha	7,01 ha	F CHP M	A3	83 ans	25 m3/ha	25 m3/ha	83 ans			131 m3								175 m3
116		2015	AMEFM	14,00 ha	14,00 ha	F CHP G	A2	73 ans	25 m3/ha	25 m3/ha	73 ans			263 m3								350 m3
116		2025	AMEFM	14,00 ha	14,00 ha	F CHP G	A3	83 ans	25 m3/ha	25 m3/ha	83 ans			263 m3								350 m3
117		2016	AMEFM	13,22 ha	10,55 ha	F A F M	A2	49 ans	10,55 ha	25 m3/ha	49 ans			198 m3								264 m3
117		2024	AMEFM	12,22 ha	10,55 ha	F A F M	A3	57 ans	10,55 ha	25 m3/ha	57 ans			198 m3								264 m3
29	C	2018	AMEFP	2,65 ha	2,65 ha	ROB	APB			35 m3/ha		15 m3									66 m3	93 m3
29	C	2026	AMEFP	2,65 ha	2,65 ha	ROB	ABM			35 m3/ha											93 m3	93 m3
29	C	2033	AMEFP	2,65 ha	2,65 ha	ROB	ABM			40 m3/ha					74 m3						32 m3	106 m3
38		2018	AMEFP	7,94 ha	7,94 ha	ROB	APB			146 m3/ha			451 m3								357 m3	1177 m3
38		2026	AMEFP	7,94 ha	7,94 ha	ROB	ABM			30 m3/ha											238 m3	238 m3
38		2032	AMEFP	7,94 ha	7,94 ha	ROB	ABM			30 m3/ha											238 m3	238 m3
39	C	2018	AMEFP	8,02 ha	8,02 ha	ROB	APB			120 m3/ha											270 m3	961 m3
39	C	2026	AMEFP	8,02 ha	8,02 ha	ROB	ABM			30 m3/ha											241 m3	241 m3
39	C	2032	AMEFP	8,02 ha	8,02 ha	ROB	ABM			45 m3/ha					168 m3						72 m3	240 m3
40	C	2018	AMEFP	7,41 ha	7,41 ha	ROB	APB			30 m3/ha											333 m3	240 m3
40	C	2026	AMEFP	7,41 ha	7,41 ha	ROB	ABM			30 m3/ha											222 m3	222 m3
40	C	2032	AMEFP	7,41 ha	7,41 ha	ROB	ABM			30 m3/ha					188 m3						80 m3	268 m3
117		2016	AMEFM	12,22 ha	1,67 ha	F PEU G	AX			200 m3/ha											301 m3	334 m3
61	A	2014	REGRT	11,42 ha	11,42 ha	F EIP P	E2	32 ans	21 à 22 m	30 m3/ha	32 ans										308 m3	343 m3
61	A	2020	REGRT	11,42 ha	11,42 ha	F EIP P	E3	38 ans	21 à 22 m	30 m3/ha	38 ans										308 m3	343 m3
61	A	2025	REGRT	11,42 ha	11,42 ha	F EIP P	E4	45 ans	21 à 22 m	30 m3/ha	45 ans										308 m3	343 m3
64	A	2015	REGRT	5,55 ha	4,70 ha	F EIP P	E2	33 ans	21 à 22 m	30 m3/ha	33 ans											141 m3
64	A	2020	REGRT	5,55 ha	4,70 ha	F EIP P	E3	38 ans	21 à 22 m	30 m3/ha	38 ans											141 m3
64	A	2027	REGRT	5,55 ha	4,70 ha	F EIP P	E4	45 ans	21 à 22 m	30 m3/ha	45 ans											141 m3
												796 m3	9403 m3	33424 m3	430 m3	301 m3	1306 m3	145 m3	4003 m3	2150 m3		51957 m3

1554 ha

ANNEE	coef.	Peuplements		Infrastructure		divers		Frais d'exploitation		frais de garderie		Dépense totales		Bilan (recettes-dépenses)	
		Fr ou € courant	€ 2011	Fr ou € courant	€ 2011	Fr ou € courant	€ 2011	Fr ou € courant	€ 2011	Fr ou € courant	€ 2011	Fr ou € courant	€ 2011	Fr ou € courant	€ 2011
1993	0,20273														
1994	0,19940	464562	92634	108275	21590	23736	4733	3840	766	161324	32168	23642	184043	364243	
1995	0,19601	447513	87717	35966	7050	31160	5990	4365	839	307885	60349	155115	248910	158405	
1996	0,19222	434383	83497	7300	1403	33540	6369	4288	814	202959	39013	130742	174390	269488	
1997	0,18889	404318	76776	13480	2560	41602	7845	2100	396	154020	29045	120356	214826	-2984	
1998	0,18658	354440	66840	52854	9967	38717	7265	10846	2035	184932	34124	98549	420208	300599	
1999	0,18764	463938	87053	7269	1364	8450	1559	12447	2297	50341	59934	135431	147013	221404	
2000	0,18452	328255	60570			5351	6371			1931 €	5089	121790	196963	262981	
2001	0,18150	57221	69126			5330	6225			1929 €	41287	106918	337157	295245	
2002	1,168	47552	55541	2294	2679	5747	6575	2207	2207	2086 €	33666	114034	144050	144050	
2003	1,144	75493	86364	2721	3113	9897	11085	2336	2021	29875	32355	101294	252983	16180	
2004	1,120	58409	65418	1365	1529	37163	40916	1836 €	2021	33705	32936	132882	356458	356458	
2005	1,101	48425	53316	3353	3692	10790	11686	551 €	597	1946 €	35963	106918			
2006	1,083	47537	51483	4778	5175	13811	14736	198 €	206	41211	42777	118995			
2007	1,067	48636	51895	2106	2247	2840	2945			40031	41512	124418			
2008	1,038	67861	70440	5369	5573	2415	2466			26186	26736	85131			
2009	1,037	76476	79306	632	655	13632	13632			33030	33030	104705			
2010	1,021	49527	50567	5252	5362	670	670			14905	14905	77536			
2011	1,000	57563	57563	480	480										
2012	1,000	41307	41307	20654	20654										
TOTAL			1287412		95093		151067	18845	18845		740305	2292723			
TOTAL/AN			64371 €/an		4755 €/an		7553 €/an	942 €/an	942 €/an		37015 €/an	114636 €/an			
%			56%		4%		7%	1%	1%		31792 €/5 ans	102157 €/5 ans			sur 20 ans
			59837 €/5 ans		6545 €/5 ans		3943 €/5 ans	41 €/5 ans	100%						

Durée de la période de référence 20 ans



ANNEE	coef.	Bois vendus		délivré		Chasse - Concessions		Divers		Recettes totales € 2011
		Frou € courant	€ 2011	Frou € courant	€ 2011	Frou € courant	€ 2011	Frou € courant	€ 2011	
1993	0,20273	1799070	364725	66213	13423	48025	9736			387885
1994	0,19940	1531715	305424	113300	22592	37800	7537	1 905	380	335933
1995	0,19601	1805498	353896	215960	42330	37800	7409	1 988	390	404025
1996	0,19222	1396000	268339	58827	11308	37800	7266	11 620	2 234	289146
1997	0,18989	1444900	274372	68575	13022	37800	7178	920	175	294746
1998	0,18858	1924450	362913	59724	11263	37800	7128	12 080	2 278	383582
1999	0,18764	1734490	325460	76301	14317	37800	7093	19 248	3 612	350481
2000	0,18452	419572	77419	57421	10595	37800	6975	3 118	575	95565
2001	0,18150	442080	526324	18184	21649	5793	6897	4 237	769	555639
2002	1,168	339637	396696	13774	16088	6097	7121	2 126	2 483	422389
2003	1,144	231114	264394	11407	13050	6097	6975	1 870	2 139	286558
2004	1,120	279171	312672	12421	13912	6098	6830	1 808	2 025	335438
2005	1,101	280465	308792	12984	14295	6098	6714	40	44	329845
2006	1,083	319618	346146	9041	9791	6098	6604	1 600	1 733	364275
2007	1,067	393182	419525	10604	11314	10604	11314	1 800	1 921	444075
2008	1,038	369952	384010	17769	18444	9354	9709	2 000	2 076	414240
2009	1,037	237240	246018	14369	14901	7280	7549			268468
2010	1,021	293196	299353	26464	27020	7500	7658	4 000	4 084	338114
2011	1,000	87996	87996	23489	23489	7500	7500	1 900	1 900	120885
2012	1,000	410046	410046	16348	16348	7500	7500	100	100	433994
TOTAL			6334520		339152		152694		28917	6855283
TOTAL/AN			316726 €/an		16958 €/an		7635 €/an		1446 €/an	342764 €/an
%			92,4%		4,9%		2,2%		0,4%	100%
			285485 €/5 ans		20040 €/5 ans		7983 €/5 ans		1632 €/5 ans	315140 €/5 ans

Durée de la période de référence

20 ans

Lexique

Affouage : dans une forêt communale (ou sectionale), bois accordé - "délivré" - dans certaines conditions aux habitants de la commune (ou de la section de commune) pour les besoins du foyer. L'affouage est généralement constitué de bois de chauffage.

Amélioration (opérations d') : ensemble des travaux sylvicoles et des coupes réalisées dans un peuplement à l'issue des opérations de régénération (hauteur moyenne des plants > 3 mètres) et qui concourent, tout au long du cycle sylvicole, à assurer le dosage des essences en mélange, le bon état sanitaire et la vigueur du peuplement avec un développement optimal des arbres objectif.

Aménagement (forestier) : l'aménagement d'une forêt est un document qui, sur la base d'une analyse préalable de la forêt, de son environnement économique et social et de sa gestion passée, fixe les objectifs à atteindre et planifie, pour une durée de 15 à 25 ans, les interventions en coupes et en travaux dans le but de garantir la gestion durable d'une forêt bénéficiant du régime forestier.

Catégories de bois (calibre) : ensemble de classes de diamètres (mesuré à 1,30 m au dessus du sol). En futaie régulière, on distingue généralement :

- les gaules ($2,5 \text{ cm} < D \leq 7,5 \text{ cm}$), et les perches ($7,5 \text{ cm} < D \leq 17,5 \text{ cm}$),
- les Petits Bois ($17,5 \text{ cm} < D \leq 27,5 \text{ cm}$), identifiés "PB",
- les Bois Moyen ($27,5 \text{ cm} < D \leq 47,5 \text{ cm}$), identifiés "BM",
- les Gros Bois ($47,5 \text{ cm} < D \leq 67,5 \text{ cm}$), identifiés "GB",
- les Très Gros Bois ($D > 67,5 \text{ cm}$), généralement identifiés "TGB".

Cloisonnement : ouverture linéaire plus ou moins large réalisée dans les peuplements forestiers pour en faciliter l'accès et permettre les travaux ou l'exploitation en respectant au mieux les sols.

Conversion : passage d'un taillis-sous-futaie (TSF) à une futaie - futaie régulière ou futaie irrégulière - en conservant les mêmes essences principales.

Dégagement (de semis) : opération consistant, par des moyens manuels, mécaniques ou chimiques, à favoriser les semis ou les plants des essences recherchées aux dépens des espèces végétales concurrentes (ligneuses ou herbacées).

Dépressage : opération sylvicole intervenant au stade du gaulis ($H > 3 \text{ m}$) consistant à sélectionner et à desserrer les tiges d'essences objectif (essence principale et essences associées).

Eclaircie : coupe réduisant le nombre de tiges d'un peuplement pour favoriser la croissance des tiges restantes, notamment celles des arbres objectif.

Essence-objectif : essence qui joue le rôle principal eu égard aux objectifs et qui détermine la sylviculture à appliquer.

Exploitabilité : dimension (diamètre) à partir de laquelle un arbre ou un peuplement doivent être récoltés pour une valorisation optimale. On en déduit généralement un âge moyen d'exploitabilité.

Futaie irrégulière : peuplement comportant des arbres d'âges différents et dont les coupes juxtaposent dans le temps et à l'échelle de l'unité de gestion, des opérations de régénération et d'amélioration.

Futaie régulière : peuplement comportant des arbres sensiblement du même âge - et du même diamètre - à l'échelle de l'unité de gestion (parcelle, sous-parcelle), ce peuplement étant issu de semis ou de plantation (exceptionnellement de rejets : *futaie sur souche*).

Groupe : ensemble d'unités de gestion regroupées dans l'aménagement de la forêt pour recevoir les mêmes opérations sylvicoles (groupe de régénération, d'amélioration).

Habitat (naturel) : milieu géographique qui réunit les conditions nécessaires à l'existence d'une espèce animale ou végétale.

Houppier : ensemble des branches d'un arbre.

Îlot de sénescence : petit peuplement laissé en évolution libre, sans intervention culturale et conservé durant toute la vie du peuplement, jusqu'à l'effondrement des arbres et leur renouvellement naturel.

Îlot de vieillissement : petit peuplement qui bénéficie d'un cycle sylvicole prolongé, les arbres étant récoltés avant dépréciation de leur bille de pied.

Martelage : opération de marquage des arbres destinés à être coupés. Le martelage s'effectue généralement au moyen du marteau forestier et de la peinture.

Nettoisement : opération sylvicole intervenant au stade du gaulis ($H > 3$ m) et consistant à doser la composition du jeune peuplement par enlèvement de tiges d'essences concurrentes ou indésirables (loups, tiges mal conformées, malades, frotteuses,...) et menaçant des tiges d'avenir.

Peuplement (forestier) : ensemble des végétaux ligneux (arbustes et arbrisseaux exclus) croissant sur une surface déterminée.

Régénération (opérations de) : opérations de renouvellement d'un peuplement forestier (ou d'un arbre) parvenu au stade de sa récolte. On distingue deux modes de régénération qui peuvent être combinés :

- la *régénération naturelle* réalisée à partir de la germination des graines produites par le peuplement (ou l'arbre) à régénérer,
- la *régénération artificielle* réalisée à partir de plants (plantation) ou, exceptionnellement, à partir de semences.

Rémanents (d'exploitation) : bois, branchages et débris résultant de l'exploitation forestière et considérés comme des sous-produits pouvant, soit rester sur le parterre de la coupe après son exploitation, soit être mobilisés.

Rotation : délai séparant deux passages successifs d'une coupe de même nature (éclaircie, amélioration, régénération, taillis,...) sur la même unité de gestion.

Station : étendue de terrain homogène dans ses conditions physiques (climat, sol, exposition) et biologiques (dynamique de la végétation) sur laquelle on peut pratiquer la même sylviculture et espérer la même production.

Structure (d'un peuplement) : elle est appréciée au niveau de l'unité de gestion, en fonction de l'éventail des classes de diamètres (et d'âges) significativement représentées sur l'unité. On distinguera deux types de structures : la *structure régulière* et la *structure irrégulière*.

Surface d'équilibre : dans une série ou une forêt traitée en futaie régulière (ou en conversion de TSF en futaie régulière), surface de référence qu'il faudrait régénérer durant la période d'application d'un aménagement pour arriver à l'équilibre des classes d'âges.

Surface terrière d'un arbre (ou d'un peuplement) : superficie de la section de la tige (ou des tiges) mesurée à 1,30 m du sol. La surface terrière, ramenée à l'hectare et exprimée en m^2 a pour symbole "G". C'est un paramètre très important en foresterie, il renseigne sur l'importance du couvert, la concurrence entre les arbres et le capital sur pied. Très facile à mesurer sur le terrain

Taillis : peuplement formé de tiges issues de rejets de souches (par opposition à la futaie composée d'arbres en général issus de semences).

Taillis-sous-futaie : peuplement forestier constitué d'un taillis simple surmonté d'une futaie d'arbres d'âges variés.

Traitement (sylvicole) : le traitement sylvicole caractérise la nature et l'organisation des opérations sylvicoles conduites sur une unité de gestion ou un ensemble d'unités. Il détermine la structure des peuplements ou l'évolution vers cette structure.

Unité de gestion (parcelle ou sous-parcelle) : division élémentaire de la forêt constituant l'unité de planification (objectif et suivi de la gestion) la plus homogène possible.

Voirie (1) – Voies communales : voies appartenant au domaine public de la commune et affectées à la circulation publique.

Voirie (2) – Chemins ruraux : chemins appartenant au domaine privé de la commune, non classés dans la voirie communale en application de l'ordonnance du 7 janvier 1959 et affectés à l'usage du public.

Voirie (3) – Chemins d'exploitation : chemins permettant l'accès à divers fonds, ils ne sont pas obligatoirement ouverts au public et sont réputés appartenir aux propriétaires riverains.

ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique) : zone inventoriée correspondant à des espaces naturels dont l'intérêt repose, soit sur la richesse biologique de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces rares ou menacées.

Zone de Protection Spéciale (ZPS) et Zone Spéciale de Conservation (ZSC) : zones désignées en application des directives européennes relative aux oiseaux et aux habitats et sur lesquelles des mesures spéciales de préservation et conservation doivent être prises. ZPS et ZSC constituent le réseau Natura 2000.